

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 FÉVRIER 2020

### PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt, le dix février à 18 heures 08, les membres du Conseil Municipal de la Ville de SABLE/SARTHE se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Marc JOULAUD, Maire, sur convocation adressée le 4 février 2020.

#### ETAIENT PRÉSENTS

MM. Marc JOULAUD, Alain LAVOUÉ, Mme Anne-Marie FOUILLEUX, M. Claude PERRINELLE, Mmes Maryline CHAUDET, Annie BONNAUD, Andrée CASTEL, MM. Rémi ALLAIN, Sullivan DELANDE, Mmes Marie-Paule FREMONT, Flavie GUIMBERT, MM. Frédéric HARDOUIN, Philippe MERCIER, Mme Marie-Claire PELLERIN, MM. Yves RENOULT, Loïc SAUCET, Bernard TARIN, Freddy TESSIER, Mme Paulette TONNELIER, MM. Rémi MAREAU, Gérard FRETILLIÈRE.

#### ETAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

MM. Alain TESSIER, Laurent FOURNIER, Jean-René BEAUVAIS, Mmes Ghislaine BODARD-SOUDÉE, Catherine CAILLEAU, Marie-Laure DA SILVA FERREIRA, Danielle HOCDÉ, Michèle MARREAU, Bédia AOK, M. Bernard JOURNET, Mme Marie-Claire KLEIN.

Monsieur Alain TESSIER donne procuration à Monsieur Philippe MERCIER

Monsieur Jean-René BEAUVAIS donne procuration à Monsieur Laurent FOURNIER

Madame Ghislaine BODARD-SOUDÉE donne procuration à Monsieur Alain LAVOUÉ

Madame Catherine CAILLEAU donne procuration à Madame Anne-Marie FOUILLEUX

Madame Marie-Laure DA SILVA FERREIRA donne procuration à Monsieur Marc JOULAUD

Madame Danielle HOCDÉ donne procuration à Madame Maryline CHAUDET

Monsieur Bernard JOURNET donne procuration à Monsieur Rémi MAREAU

---

#### L'ordre du jour suivant a été examiné :

- 1) Désignation des secrétaires de séance
- 2) Adoption des attributions déléguées
- 3) Elaboration du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe – Avis sur le projet arrêté en conseil communautaire
- 4) Programme "Action Cœur de Ville" La Flèche et Sablé-sur-Sarthe – Avenant n° 1 à la convention-cadre
- 5) Vote du Budget Primitif 2020 – Budget Principal
- 6) Taux d'imposition 2020
- 7) Subventions 2020 aux associations et autres organismes - Communication
- 8) Subventions 2020 aux associations et autres organismes - DESC / DVACMT
- 9) Subventions 2020 aux associations et autres organismes - Oeuvres sociales et CCAS
- 10) Subventions 2020 aux associations et autres organismes - Environnement
- 11) Subventions 2020 aux associations et autres organismes - Commerce
- 12) Budget annexe des Transports Urbains – Budget primitif 2020
- 13) Budget annexe de la ZAC de Gastines – Budget primitif 2020

- 14) Budget annexe de la ZAC de la Pellandière – Budget primitif 2020
- 15) Budget annexe du lotissement de la Tussonnière – Budget primitif 2020
- 16) Convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale Destineo sur les transports de voyageurs en Pays de la Loire
- 17) Subvention Leader – Saison de l'Île – Rue de l'Île
- 18) Subventions opération "Façades et devantures commerciales "
  - 18-1 - Dossier façade – SCI CVAT TONNELIER
  - 18-2 - Dossier façade – Monsieur Antoine GUITTON
- 19) Dispositif "Action Cœur de Ville" – Mise en place d'un schéma vélo – Demande de subvention
- 20) Dispositif "Action Cœur de Ville" – Réfection de la façade de l'Hôtel de Ville – Demande de Subvention
- 21) Modification de l'effectif budgétaire
- 22) Subventions d'équipement à verser – Budget Primitif 2020
- 23) Fonds de concours avec la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe – BP 2020
- 24) Gestion patrimoniale – Imputation des dépenses en immobilisations – Exercice 2020
- 25) Ajustement de l'inventaire du patrimoine et régularisation de comptes à comptes – Exercice 2020
- 26) Gestion patrimoniale – Sortie de l'actif des biens de faible valeur
- 27) Provision budgétaire dans le cadre du litige sur la toiture de la Halle de Montreux
- 28) Rapport année 3 – Contrat de Ville – Avis de la commune de Sablé-sur-Sarthe – Avenant au contrat de ville 2015-2020 – Prorogation au 31 décembre 2022 – Protocole d'engagements renforcés et réciproques
- 29) Convention de mise à disposition de locaux avec le Centre d'Information de conseil et d'accueil des salariés "CICAS" – Avenant n° 1
- 30) Convention de mise à disposition de locaux avec l'Union Nationale de la Propriété Immobilière - UNPI72
- 31) Convention de mise à disposition de locaux avec la Direction Générale des Finances Publiques
- 32) Convention d'utilisation des équipements sportifs du Collège Reverdy – Avenant facturation pour location pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019
- 33) Convention liant les lycées, le Conseil Régional et la Ville de Sablé-sur-Sarthe – Année 2020  
Tarifs de location des équipements sportifs du LPO Raphaël Elizé à la Ville de Sablé-sur-Sarthe
- 34) Actualisation du règlement intérieur relatif aux marchés publics
- 35) Règlement intérieur restauration Reverdy

COMMUNICATION :

- ) Contrat de partenariat public-privé portant sur la gestion globale des installations d'éclairage public et équipements divers

**1) DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, secrétaires de séance Monsieur FRETILLIÈRE d'accord et Monsieur TESSIER, Freddy TESSIER."

*En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de nommer comme secrétaires de séance :*

Monsieur Freddy TESSIER  
Monsieur Gérard FRETILLIÈRE.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **ARRIVÉES de Madame Michèle MARREAU et de Monsieur Laurent FOURNIER (18h17)**

⇒ Monsieur JOULAUD : « Alors, je vous propose de démarrer avant les attributions déléguées, de commencer par le PLUi, la délibération n° 3 et donc je cède la parole à Alain ».

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Bah oui dans le cadre du PLUi, effectivement, on arrive je dirai à terme et ça représentait énormément de réunions, je vais donc passer la parole à Mélanie qui va développer un power-point sur le thème du PLUi et je la remercie de sa présence ».

### **PRÉSENTATION par Madame Mélanie DUCHEMIN (Power-Point)**

#### **3) ÉLABORATION DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

⇒ Madame DUCHEMIN : « Bonsoir, donc c'est écrit patienter, je suis désolée, je chauffe. Bon alors de mémoire, juste pour vous dire, je vais faire sans, en attendant. Donc le PLUi, c'est un document qui a été prescrit en décembre 2015, pour lequel vous avez commencé à travailler avec un cabinet d'études qui est « Futur Proche » en 2018. Donc, pour le PLUi, je tiens à remercier tous les élus que j'ai pu voir pendant les nombreuses réunions au total on n'est pas loin de 200 réunions alors pas que sur Sablé, on est quand même sur 17 communes. Il y a eu des rencontres communales pour certaines communes, de nombreuses rencontres communales pour aboutir et arriver à un document qui est un projet qui convienne à tous les élus des communes en question. Donc voilà, environ 200 réunions avec des réunions publiques également qui ont pu se tenir tout au long du projet.

Pour vous rappeler la procédure et le planning, j'avance, j'avance, donc la procédure a un document d'urbanisme qui est le PLUi, vous avez des étapes importantes. La première étape a donc porté sur le diagnostic du territoire, qui a donc débuté en décembre 2018, l'autre grande étape qui a été donc le PADD sur lequel vous avez débattu en Conseil Municipal, le projet d'aménagement et de développement durable qui est lui votre projet, votre fil rouge, votre fil conducteur en matière de politique et de développement stratégique sur les prochaines années pour le territoire. Une fois que ce projet a été défini, c'est ce qui a permis ensuite de traduire réglementairement et opérationnellement le projet, c'est-à-dire sans ce fil conducteur, le projet n'aurait pas été le même si vous n'aviez pas décidé des orientations qui ont été faites par les élus. La traduction réglementaire, elle s'est terminée là, en fin d'année, en octobre/novembre 2019, puisque la Communauté de communes a arrêté son dossier PLUi à la dernière séance. En terme de procédure maintenant, donc chaque conseil municipal doit présenter ce dossier « arrêté de PLUi ». Une fois ces avis obtenus de tous les conseils municipaux, je précise que Sablé est aujourd'hui la dernière commune a donné son avis, on rentrera dans une phase très administrative avec une phase de consultation des personnes publiques associées donc les PPA qui sont notamment et surtout l'Etat, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerces, le Département, la Région et j'en ai oublié quelques-uns. La phase consultation et avis de ces personnes, et ensuite on engagera la phase d'enquête publique, alors précisément, vous dire qu'aujourd'hui quand elle commencera, je ne pourrai pas vous le dire, l'objectif étant d'approuver le document d'urbanisme, donc le PLUi en fin d'année 2020. Voilà, on verra avec le commissaire, en tout cas les commissaires enquêteurs à quel moment il leur semblera plus opportun de lancer l'enquête publique au vu surtout de la période de vacances. On va essayer si possible soit avant, soit après, en tout cas, on évite tant que possible de faire une enquête publique sur des périodes de vacances scolaires ou alors sur un tout petit bout, voilà. On regardera ce point-là. Le dossier qui vous est présenté ce soir, comme je vous le disais, les personnes publiques associées et l'enquête publique apporteront aussi des modifications au document qui sera approuvé en fin d'année 2020, donc ça c'est un dossier qui s'arrête aujourd'hui, on le fige mais au vu des avis des

PPA, au vu du résultat de l'enquête publique, ce dossier pourra et évoluera certainement sur certains points.

Alors, pour ceux qui n'ont jamais vu de documents d'urbanisme comme le PLUi, c'est un dossier qui comportent plusieurs pièces d'une taille pour ceux qui ont pris le temps de tout regarder avec des dossiers assez épais pour certains. Dans le rapport de présentation, vous avez le diagnostic et l'état initial de l'environnement et la justification de l'articulation, enfin voilà. On justifie en fait le projet au regard du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation. Il y a quelques centaines de pages. Ensuite, vous avez le PADD, ce que je vous disais tout à l'heure, le projet, l'expression du projet politique qui a été choisi, débattu, lors de différents comités de pilotage. Ensuite, vous avez des éléments un peu technique et pratique, ce qu'on appelle les OAP, j'y reviendrai plus en détail tout à l'heure, les Orientations d'Aménagement et de Programmation et un POA, puisque oui un détail important, j'ai oublié de vous préciser c'est que le PLUi vaut PLH donc le PLH, Programme Local de l'Habitat, un PLH c'est 6 ans donc en fait on a un peu biaisé, on est parti sur 2 PLH, donc 2 fois 6 ans pour faire 12 ans, voilà on est parti sur une période de 12 ans pour calculer et faire tous nos calculs et nos chiffres. Ensuite, voilà, un point important en bleu là, c'est le règlement, ce qui va s'opposer au tiers quand ils viendront déposer une déclaration préalable, un permis ou tout autre document et demande d'autorisation d'urbanisme, vous avez d'une part le règlement graphique ou un plan de zonage et un règlement écrit qui va préciser les hauteurs, les retraits, les alignements et j'en passe. Donc ça, c'est un élément important et qui s'oppose au tiers quand ils ont une demande d'autorisation d'urbanisme. Et le dernier point qui est on va dire plus technique, ce sont toutes les règles, les annexes, les servitudes, les informations complémentaires qui viennent se superposer au document d'urbanisme et qui doivent figurer en annexe de ce dernier.

Ce n'est peut-être pas très lisible. Voilà ce que je vous disais tout à l'heure, le projet s'est construit autour d'un fil conducteur, d'une ambition, qui a été comme je vous le disais débattu, l'ambition et un territoire innovant engagés dans la lutte contre le dérèglement climatique et valorisant la qualité du cadre de vie.

Les 5 ambitions qui ont été donc ensuite débattues et suivies, c'est d'une part de maintenir et surtout d'accueillir la population, on le verra tout à l'heure avec un scénario démographique qui reste ambitieux. L'organisation des espaces et des connections, préserver et valoriser les richesses environnementales, préparer l'avenir du territoire et conforter dans son positionnement stratégique et renforcer et développer l'activité économique à l'emploi du territoire, le tout ayant été ensuite traduit en règlement et en orientation. Donc ce que je vous disais sur la question du scénario démographique pour pouvoir ensuite définir le nombre d'habitants et le nombre de logements qui en découlent, il y a eu aussi beaucoup de débats, donc le scénario qui a finalement été retenu c'est un scénario vous le voyez qui se veut encore à la hausse malgré on va dire aujourd'hui une légère tendance plutôt à stagner, l'idée c'est quand même se dire on a pour objectif d'accueillir 300 à 340 habitants sur les 12 prochaines années ce que je vous expliquais tout à l'heure. On est sur 2 fois 6, 2 fois 2 PLH, ce qui fait sur la durée du PLH, on est environ à 4 000 habitants en plus sur le territoire ce qui nous ferait un objectif de production de logements de 130 à 150 logements par an sur tout le territoire communautaire. Donc on le verra tout à l'heure avec des répartitions, enfin on verra tout de suite, des répartitions différentes, donc le pôle de pays pour ceux qui se rappellent du Schéma de Cohérence Territoriale le SCOT. Le pôle de pays qui est donc Sablé, Solesmes, Juigné doit accueillir 55 % de la production de logements. Les 2 pôles relais de Parcé et d'Auvers, eux doivent accueillir 11 % de la production et on a ensuite, on va dire le reste du territoire communautaire, qui sont les pôles de vie quotidienne qui devront accueillir 34 % de la production de logements sur la durée du programme.

Alors un détail, on reste compatible avec le SCOT mais on est sur des chiffres un petit peu en deçà des objectifs fixés à l'époque par le SCOT. Alors là, je vous ai donné les chiffres en production totale.

On a ensuite travaillé sur les questions de la répartition de ces logements dans ce qu'on appelle l'enveloppe urbaine ou en dehors de l'enveloppe urbaine, c'est-à-dire que dans l'enveloppe urbaine c'est aujourd'hui l'espace construit, là où vous avez déjà les habitations donc on ne va pas consommer de la terre agricole ou naturelle pour produire ces logements-là, donc 40% de cette production doit être faite dans l'enveloppe urbaine pour le pôle de pays donc Sablé entre autre et les pôles de vie quotidienne et les pôles relais doivent accueillir 30 % de leur production de logements à l'intérieur de l'enveloppe urbaine. Et donc de facto, 60 en extension pour Sablé et 70 en extension pour le reste du territoire. Donc ça, c'est la production de logements, donc tout à l'heure, je vous disais, on a pour les pôles de pays 55, 71 à 82 logements qui doivent être faits par an et sur ces 71 logements, 40 % devront être faits dans l'enveloppe urbaine. Ensuite, vous avez les questions de densité, donc la densité, elle est différente aussi selon le territoire, je rappelle qu'aujourd'hui avec le PLH, on était sur une densité de 12 logements l'hectare, on passe à 20 logements pour le pôle de pays l'hectare, pour les pôles relais à 16 logements et pour les pôles de vie quotidienne à 15 logements l'hectare. Là aussi, tout ça, c'est dans un objectif, je ne vais pas rappeler les textes réglementaires et les différentes lois mais dans un objectif de moindre consommation des espaces agricoles et naturels. Sablé et beaucoup d'autres communes ont avec leurs documents anciens documents d'urbanisme font des efforts importants sur cette réduction de la consommation d'espaces naturels agricoles c'est-à-dire l'objectif c'est bien d'afficher en terre à urbaniser AU que les terres dont vous avez besoin pour assurer et produire le nombre de logements que nous avons vu précédemment, on va dire de la réserve au cas où en plus. Voilà c'est vraiment calculé au plus juste pour ne pas grever, consommer et potentiellement venir consommer des espaces agricoles qui sont aujourd'hui plutôt hautement préservés sur le territoire. Voilà. Donc les objectifs du SCOT sont de 107 hectares d'ici 2030 en consommation, en extension d'urbanisation.

Donc là, c'était le volet habitat, et on a forcément en terme de consommation d'espace aussi un sujet sur le volet économique. Donc les points importants, c'est le développement et la valorisation des zones d'activités communautaires avec le parc majeur du Ouest Parc que vous situez bien aujourd'hui et le projet de développement du site des Mandrières, donc les Mandrières vous êtes sur les communes de Vion et Solesmes, derrière la Fouquerie. Le maintien des parcs de proximité donc dans certaines communes vous avez des petites zones d'activités, des parcs de proximité économique qui existent je pense à Précigné, Souvigné, Parcé entre autres et le développement, la valorisation du PEM en pôle tertiaire et de service. Alors des points importants qui ont aussi été débattus par les élus qui méritent d'être vraiment soulignés c'est le choix de dire qu'il n'y a plus de créations nouvelles ou d'extensions de zones d'activités commerciales ou de zones de flux c'est-à-dire c'est ce qu'on pouvait voir la création d'activités commerciales de long linéaire, de voir ou de choses comme ça, aujourd'hui ne sera plus autorisée par le prochain règlement d'urbanisme. Clairement l'objectif affiché, c'est de renforcer les centralités commerciales qu'elles soient sur le pôle de pays ou sur les pôles relais. Donc au final, on est sur un objectif de maîtrise de la consommation foncière de 62 hectares d'ici 2030.

Alors, je vous parlais tout à l'heure dans la traduction réglementaire, vous avez d'une part un règlement écrit et un règlement graphique donc là vous avez des extraits du règlement graphique. Alors, j'espère que vous avez pris le temps pour ceux qui ont pu, de zoomer sur le PDF, vous avez plein de couleurs, il y a beaucoup de blanc puisqu'en fait le blanc aujourd'hui pour ceux qui ont le PLU en tête, celui qui est en cours, il y avait un peu plus de couleurs. Donc là, on revient au blanc pour la zone agricole. Tout ce qui est en blanc c'est de la zone agricole. Il y en a beaucoup plus qu'avant du fait des évolutions réglementaires. Avant on avait beaucoup de pastilles naturelles du N pour chaque maison en zone agricole. Ça aujourd'hui, c'est fini, on a arrêté ça. Et puis donc le vert pour faire rapidement donc beaucoup de vert, c'est la zone naturelle et tout ce qui est en orangé, différentes sortes d'orangé, donc c'est la zone d'habitat et en violet c'est les zones économiques, pour faire assez simple. Donc voilà, ce que je vous disais, on divise le territoire en zone U, qui ont vocation principale d'habitat. Alors, vous avez différentes zones, la zone centrale, la zone

périphérique et la zone urbaine dense qui est une zone qui existe seulement sur Sablé. C'est la zone de Montreux, et de la Rocade essentiellement où là on a une question de hauteur qui change. Donc les zones U représentent 5 % du territoire communautaire. Les zones à urbaniser, donc c'est des zones orange sur les règlements graphiques donc c'est là où demain vous allez être en extension d'urbanisation. Donc sur Sablé, il y a 23 hectares de prévus en extension d'urbanisation. On a essentiellement, on n'a que de la zone à vocation habitat. On n'a pas aujourd'hui de la zone à vocation économique puisque les pôles évoqués tout à l'heure sont sur des zones de Vion, Solesmes ou du Bailleul ou de Louailles mais en tout cas sur Sablé même il n'y en a plus, à vocation en urbanisation future et en extension d'urbanisation. Je n'ai pas dit qu'il n'y avait plus de zones d'activités sur Sablé, il y a de la zone UA sur Sablé mais plus de la zone à urbaniser à vocation économique. Voilà sur Sablé, donc on est au total sur du 145 hectares sur l'ensemble du territoire communautaire ce qui représente 1 % du territoire de surface en extension d'urbanisation pour des zones d'activités ou économiques. La zone A, agricole qui représente à Sablé 69 % du territoire. La zone A à vocation agricole, et on a quelques secteurs identifiés, des secteurs de taille et de capacités limitées ce qu'on appelle des STECAL qui sont soit à vocation d'équipements, soit à vocation d'activités, soit un secteur ACL. On en a un gros sur Sablé d'ailleurs qui est la zone des Pellandières, vous le voyez ici pas très bien, la zone des Pellandières, mon pointeur ne marche pas, C'est la zone en couleur un peu marron en dessous à côté du violet. En fait, la commune est propriétaire de ce terrain-là et dans le PLU actuel, vous avez ce secteur de prévu en urbanisation, l'extension d'urbanisation et comme je vous le disais tout à l'heure, il a fallu faire des choix est-ce que demain vous voulez construire ? Je vais éviter de viser Marc, voilà, pardon. La zone ACL c'est donc toute cette partie-là, aujourd'hui qui a été donc constructible au PLUi dans le cadre de la ZAC des Pellandières et pour pouvoir respecter les productions de logements et les consommations d'espaces sur les 12 prochaines années, donc les élus ont dit bon voilà, le secteur des Pellandières, on l'affiche en ACL c'est-à-dire l'agriculture ne pourra pas y faire de l'irrigation ou construire un bâtiment ou que sais-je mais pas contre ce ne sera pas constructible sur les 12 prochaines années parce que par ailleurs on a 23 hectares déjà prévus, il y en a sur Gastines, sur les Montforts, sur Cache Bouton, enfin j'en oublie quelques-uns, voilà. Il y a eu forcément des choix de dire, on supprime des espaces à l'urbanisation, en extension d'urbanisation. Voilà, les zones naturelles, différents types de zones naturelles, je ne vais pas rentrer dans les détails, vous avez du naturel protégé, du naturel jardin, du nature loisir, du naturel habitat. NGV aussi c'est pour les gens du voyage, on en a 2 un sur le territoire à savoir à Parcé et à Sablé, qui représente au total donc la zone N tout type de zone N confondu, on est à 26 % du territoire communautaire. Donc ce que je vous disais tout à l'heure, on a donc voilà la zone agricole c'est le principe, on en a partout et on a dû identifier ce qu'on appelle des secteurs de taille et de capacité limitée donc des STECALs sur le territoire communautaire, pour toutes les communes. Ce travail a été fait, pour recenser des espaces ceux qui sont aujourd'hui en vocation autres que l'activité agricole et qui auraient besoin potentiellement demain de pouvoir s'agrandir, de se développer et s'ils ne sont pas identifiés en STECAL, elles ne pourraient pas le faire demain. Donc on a sur le golf de Sablé-Solesmes deux espaces identifiés avec des traits rouges, voilà ce qui est en intérieur. Alors, oui, il y a différents types de STECAL, là on est sur un STECAL à vocation d'habitat, et là on est sur un STECAL à vocation d'activités donc c'est au lieu-dit Bellevue, voilà c'est le petit bout rouge ici où on est sur un artisan qui aurait potentiellement besoin en tout cas au-delà du maintien lui permettre un développement sur site. Un autre STECAL à vocation d'activités qui concerne la ville de Sablé, c'est l'entrepôt au niveau de la Vaige, du Pont de Vaige, projet de renouvellement. Le projet en STECAL tourisme, vous en avez un sur Sablé donc on retourne au golf de Solesmes à une époque pour ceux qui ont pu suivre le dossier, il y avait un projet de lotissement sur le secteur et donc là, la proposition c'est d'identifier ce secteur à vocation touristique, qui puisse avoir un développement sur le site mais plus en vocation d'habitat mais à vocation d'activités touristiques. Et donc le STECAL gens du voyage que vous connaissez également.

Alors-ça c'est un autre plan, quand je vous disais tout à l'heure, il y a le règlement graphique et vous y rajoutez un certain nombre de couches qui viennent se superposer au règlement et au zonage du PLUi.

Vous avez des prescriptions, qu'on appelle des prescriptions ponctuelles c'est-à-dire qu'on va identifier du bâti d'intérêt patrimonial et qu'il faut conserver, vous avez aussi des prescriptions linéaires sur les questions des haies, il y a certains linéaires de haies qui sont à préserver alors je vous passe les détails du code de l'urbanisme soit qui sont soumis à déclaration préalable avant défrichage soit qui doivent être plantés. Enfin, il y a différentes prescriptions, vous avez aussi ce qu'on appelle les espaces boisés classés, vous avez aussi des emplacements réservés, vous avez aussi des zones humides à protéger, vous avez des OAP, enfin voilà, tout ça, ce sont des éléments qui viennent se rajouter. Vous avez aussi des informations qui viennent s'ajouter sur la question des risques miniers. Sablé est concernée par le sujet, par la question des risques inondations et là aussi Sablé cumule et est aussi concernée par le PPRI, donc ça ce sont des éléments qui viennent se rajouter en couche, en superposition sur le règlement graphique.

Un autre travail qui a été fait, les changements de destination, c'est à dire qu'aujourd'hui la zone agricole est figée, c'est-à-dire quand vous avez une maison en zone agricole et bien elle est là, elle existe et c'est très bien. Vous pourrez l'agrandir sous certaines conditions par contre les changements de destination c'est d'identifier des bâtiments qui aujourd'hui qui n'ont pas vocation d'habitat mais qui pourraient éventuellement devenir soit de l'habitation, soit à vocation touristique de par leur intérêt patrimonial avant tout essentiellement donc là vous avez le pont de la Vaige, le bâtiment qui a été identifié par les élus, qui sont allés sur site, donc c'est ce bâtiment ici. Donc voilà, en lui mettant une étoile dans le document d'urbanisme, ça permet que si demain, le propriétaire souhaite vendre ou souhaite changer la destination de ce bâti, il pourra normalement le faire, je dis bien normalement. Il y a quand même la CDPENAF Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, qui doit aussi donner son avis mais le fait d'avoir travaillé sur un document qui reprend l'ensemble des caractères donc on a regardé est-ce qu'il y a une incidence environnementale ? On a regardé est-ce qu'il y a une incidence agricole et est-ce qu'il y a un intérêt patrimonial ? En général, ce sont les trois éléments cumulatifs si on est bon aux réponses aux questions et que les réponses sont bonnes, il n'y a pas de difficultés derrière pour avoir l'accord de la CDPENAF. Donc le premier en changement de destination, vous en avez un autre proposé au lieu-dit La Bosse, donc là il y a trois bâtiments identifiés, trois petites étoiles : La Sévrie, là vous en avez deux d'identifiés, Les Châtaigniers donc là idem, il y en a deux d'identifiés. Donc ça, c'était, voilà, les changements de destination proposés pour Sablé.

Les OAP, donc les OAP rapidement, ce sont des secteurs identifiés soit en zone U, en zone urbaine, soit en zone à urbaniser, elles sont essentiellement à vocation d'habitat. L'objectif c'est d'indiquer des dispositions graphiques et des principes d'aménagement sur ces zones. Les OAP, elles sont là. Alors, on en a treize à Sablé, sauf si vous me dites que j'ai le temps, mais je vais vous en donner quelques exemples rapidement mais pas toutes. Voilà, là on va commencer par la première orientation d'aménagement proposée, c'est sur la zone qu'on a appelé Bel Air, alors on est rue du Général Leclerc, je vais reprendre mon petit curseur, donc la rue du Général Leclerc, et donc là c'est un ensemble de jardins, pour une surface de 0,47 hectares qui ont été identifiés donc voilà, je vais zoomer encore un petit peu plus, ce sera plus pratique pour vous. On y fixe la densité, le nombre de logements envisagés et les principes de circulation, c'est-à-dire que l'objectif, le principe c'est d'une entrée par là et une entrée par-là, une circulation au milieu et une préservation des espaces verts sur le côté, voilà. C'est des grands principes d'aménagement, l'entrée prévue ici, elle peut bouger un peu c'est-à-dire voilà le principe essentiel c'est de se dire qu'on rentre et qu'on sort par un bout, c'est surtout ça. Pour rester un peu dans le secteur ce qu'on appelle Cache Bouton donc là pareil vous continuez la route du Général Leclerc, vous avez le Super U qui est ici, donc c'est tout cet espace qui est là, donc là pareil, une OAP sur l'ensemble qui fait presque 5 hectares. Donc là on est en extension d'urbanisation avec un objectif d'une centaine de logements produits sur cet espace-là. Voilà, Gastines, Saint Nicolas, voilà, vous êtes soit sur l'extension, soit sur du Cœur de Ville, les Montforts, la Rocade aussi le grand espace libre au-dessus du quartier de la Rocade, la suite des Pellandières. Et donc, au final sur Sablé, les objectifs de production de logements, on est sur 27,31 hectares en production de logements en enveloppe urbaine,

ce qui nous fait 546 logements et en extension d'urbanisation, on est sur 23 hectares, ce qui nous fait 468 logements de produits sur la durée. Je vous ai mis pour comparaison entre 2008 et 2018, la consommation d'espaces a été de 36,5 hectares sur la commune. Et pour, en vocation d'habitat, en vocation d'activités, on est à 75 hectares d'OAP, ce qui nous fait une consommation de 5 hectares par an.

Je vous l'ai dit en préambule, la concertation s'est tenue tout au long de la procédure avec des registres dans les communes, avec un site internet, avec des promenades, des forums, des réunions publiques, des ateliers thématiques qui se sont tenus tout au long, une information par la presse quotidienne, par les journaux communaux et communautaires, et par une exposition itinérante qui s'est tenue en bas à l'accueil et qui a été aussi affichée dans les communes. Les prochaines étapes, je vous en ai parlé tout à l'heure en introduction, donc voilà. »

*Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L101-2, L103-2 à L103-6, L104-1 à L104-3, L151-1 et suivants, L153-1 et suivants et R151-1 et suivants, R152-1 et suivants, R153-3 et suivants,*

*Vu le débat sur les Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ayant eu lieu au sein du conseil Municipal le 28 janvier 2019,*

*Vu les délibérations communautaires du 19 décembre 2019 portant bilan de la concertation et arrêt du PLUiH,*

*Vu le projet de PLUiH arrêté au conseil communautaire du 19 décembre 2019.*

*Ainsi, la Commune de Sablé-sur-Sarthe a reçu le dossier de PLUiH sous format dématérialisé le 20 janvier 2020.*

*Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 18 décembre 2015, la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe a prescrit l'élaboration du PLUi en poursuivant les objectifs suivants :*

- *construire et exprimer le projet de territoire de la Communauté de communes en se dotant d'un outil qui permette d'en assurer l'attractivité économique et résidentielle,*
- *conforter le tissu économique du territoire notamment à travers le dynamisme des filières agro-alimentaires, agricoles, industrielles, artisanales et commerciales,*
- *diversifier l'activité économique à travers les activités tertiaires et grâce au développement des communications numériques,*
- *conforter et diversifier les activités touristiques et culturelles du territoire,*
- *renforcer l'attractivité du territoire en confortant notamment la ville centre dans son rôle de pôle du Sud Sarthe conformément au projet de SCOT Vallée de la Sarthe,*
- *décliner des objectifs de production de logements et diversifier l'offre en favorisant la densification des zones urbaines des centres-villes et des centres-bourgs et en encourageant la reconquête des logements vacants,*
- *permettre un développement maîtrisé et cohérent des communes afin de lutter contre l'étalement urbain et réduire la consommation de foncier et ainsi préserver les espaces agricoles et naturels. La cohérence sera notamment recherchée par rapport aux proximités avec les pôles d'emplois et l'offre de transport collectif,*
- *proposer une nouvelle offre de mobilité plus durable pour le territoire,*
- *préserver et valoriser le patrimoine architectural du territoire,*

- prendre en considération les implications du changement climatique et diminuer les émissions de gaz à effet de serres tout cela en lien avec le Plan Climat Energie du Pays Vallée de la Sarthe,
- conserver, restaurer et protéger les milieux naturels, les continuités écologiques et les paysages du territoire.

*La coopération, la cohésion et la solidarité, exprimés au travers de l'armature territoriale constituent les fondations sur lesquelles est construit le PADD, porté par une ambition forte : un territoire innovant et engagé dans la lutte contre le dérèglement climatique tout en valorisant la qualité de son cadre de vie.*

*Cette ambition s'articule autour de 5 axes :*

- préparer l'avenir du territoire et conforter son positionnement stratégique,
- renforcer et développer l'activité économique et l'emploi,
- accueillir la population,
- organiser les espaces de connexion et les mobilités,
- préserver et valoriser les richesses environnementales, paysagères et patrimoniales.

*Ces orientations ont été débattues en conseil communautaire du 20 décembre 2018 ainsi que lors du conseil municipal du 28 janvier 2019.*

*L'ensemble des communes a été associé à la procédure d'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal notamment lors de 14 ateliers thématiques, de 2 conférences des maires, de 10 comités de pilotage, de 3 réunions publiques, de 2 séminaires élus, de 2 temps d'échanges/séminaires avec la population ou bien encore d'une balade communautaire.*

*Par délibération en date du 19 décembre 2019, le conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation en application de l'article L103-6 du code de l'urbanisme et a arrêté le projet de PLUi en application de l'article L153-14 du code de l'urbanisme.*

*Conformément à l'article L 153-15 du code de l'urbanisme, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur les Orientations d'Aménagement de Programmation (OAP) et sur les dispositions du règlement concernant la commune.*

*Il est proposé au Conseil Municipal, d'émettre un avis favorable avec 3 abstentions sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation et les dispositions du règlement du projet de PLUiH de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe arrêté en date du 19 décembre 2019 qui concernent la commune avec la demande qu'une réserve sur les hauteurs en zone Uhc soit portée au dossier d'enquête publique. En effet, la Ville de Sablé-sur-Sarthe a pour projet, notamment dans le cadre de l'opération « Cœur de Ville », de travailler sur son renouvellement urbain. Ainsi, la limitation de la hauteur à 13 mètres en zone Uhc pourrait être un frein à certains projets. Il est ainsi proposé la rédaction suivante : rez-de- chaussée (RDC) + 2 étages + comble ou attique (16 mètres). En outre, il est demandé que pour les opérations proposant un RDC servant de stationnement pour véhicules que ces dernières puissent réaliser un étage supplémentaire à savoir RDC (pour stationnement) + 3 étages + comble ou attique (16 mètres).*

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Bien, merci beaucoup Mélanie. Il faut dire que cette présentation est celle qui avait été faite au niveau de la Commission Urba et Travaux, qui n'avait d'ailleurs pas fait l'objet de remarques particulières, quelques-unes de Monsieur FRETILLIÈRE. En tout cas merci Mélanie et avez-vous des questions à poser ? »

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : « Oui, ça va être relativement court, parce qu'on a déjà évoqué la situation, enfin les propositions du PLU lors d'une séance du conseil municipal, il y a quelque temps. Bon, c'est vrai que dans un premier temps, on peut regretter que le débat sur le PLU ait lieu en fait avec les habitants, après les élections. On l'évoque ce soir mais les habitants, les citoyens de Sablé et de la Communauté de communes n'auront pas le document avant qu'il soit soumis à l'enquête publique c'est-à-dire pas avant plusieurs mois, avant ou donc après les vacances d'été. C'est un peu dommage parce que ça, ce PLU, ça permet de se projeter sur le visage qu'aura la commune de Sablé et la Communauté de communes dans les 10, 12 ans à venir.

Je reviendrai rapidement sur le PADD puisqu'il y a des bonnes intentions qui sont consensuelles, on a déjà évoqué la question antérieurement. En particulier, il y a quand même une chose qui est importante à noter c'est qu'il est prévu une faible croissance démographique dans les 10 ans à venir, c'est sans doute réaliste mais c'est vrai aussi que ça montre que le développement démographique de Sablé puis de la Communauté de communes est terminé. Il faudrait un débat pour en analyser les causes et les conséquences par exemple en termes de vieillissement. Il y a la volonté de consommer le moins possible d'espaces agricoles, c'est très bien. N'empêche que comme ça été noté, il y aura encore une consommation foncière pour le logement et pour l'économie d'un peu plus de 11 hectares par an et donc ça fait en gros plus quelques exploitations où des portions d'exploitation qui seront je dirais consommées dans les années à venir.

Alors, en ce qui concerne, la densification, c'est vrai que c'est une exigence générale mais pas seulement du PLU, du SCOT mais aussi au niveau national et par contre j'avais posé la question en Commission puisque un des éléments de la densification c'est de permettre aux propriétaires quels qu'ils soient, soit des immeubles ou des maisons individuelles de pouvoir agrandir leur maison en hauteur ou en largeur, c'est-à-dire en augmentant le coefficient de l'occupation des sols ou en dépassant les limites par rapport à la gouttière par exemple. Alors, on m'a dit que ça n'existait plus, puis on en reparle alors là il y a une question qu'on abordera peut-être pas ce soir mais sur lequel je me pencherai quand on verra le document définitif. En plus là, regarder tout ça sur internet c'est très très fatiguant, on n'a pas forcément la légende à côté, bon.

Donc ensuite, on constate qu'en fait, ce qui intéressera le plus les citoyens c'est le règlement graphique et le règlement écrit, c'est-à-dire qu'est-ce que chacun pourra faire ou qu'est ce qui sera fait à côté de lui, qui peut lui déplaire, évidemment ? Et je constate que le projet de déviation est toujours là, il est toujours là le projet du moins il est toujours sur le PLU, je m'arrête là.

En ce qui concerne surtout les zones où on peut construire en ville, c'est appelé les OAP. Il y en a de deux types. Vous avez fait un inventaire qui me semble assez exhaustif des espaces qui actuellement ne sont pas construits et qui sont des jardins, des espaces verts ou des bouts de terrain enclavé et vous proposez qu'éventuellement que ça soit là en priorité qu'on construise, pourquoi pas ? N'empêche qu'il y a certains endroits où ce n'est peut-être pas pertinent. Garder de la verdure à certains endroits quand il y a par exemple des jardins surtout quand l'accès est difficile, ça serait à regarder au cas par cas et il nous semble qu'il serait plus intéressant en priorité de regarder quels sont les espaces construits qui sont actuellement inoccupés ou dégradés qu'on pourrait détruire et reconstruire ? Alors, pas forcément toujours dégradés d'ailleurs, puisque la maison médicale actuelle a vocation justement, a vocation à être détruite pour qu'on puisse faire une opération mobilière mais il y a sans doute d'autres lieux qui seraient intéressants d'étudier pour qui, je n'ai pas vu là-dessus, ou pas bien vu et qui pourraient permettre des opérations intéressantes. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci Monsieur FRETILLIÈRE, est-ce qu'il y a d'autres remarques, Monsieur MAREAU ? »

⇒ Monsieur MAREAU : « Oui, donc j'ai déjà fait des remarques lors du conseil communautaire, le dernier, sur ce document, je ne vais pas y revenir mais je vais juste faire une indication. Donc d'ici 2030, la consommation foncière, si les objectifs sont atteints, sera de 169 hectares c'est-à-dire 107 pour l'habitat, et 62 pour l'économie. A mon sens, dans le sens que, enfin ça ne va pas aller dans ce sens-là, voilà c'est une erreur, j'espère que les objectifs dans ce cas-là ne seront pas totalement atteints dans un but écologique, voilà. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci, est ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Alain, je te laisse. »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Vous avez parlé d'un sujet justement avant les élections, ça avait été prévu depuis le départ en concertation avec les élus qui ont travaillé, excusez-moi, qui ont travaillé sur ce sujet-là. Ça avait été effectivement une question mais voilà c'est le calendrier qui veut ça et je n'ai rien d'autres à ajouter par rapport à ça. Vous parlez du PEDT, on en avait déjà parlé par rapport à une faible croissance à venir et vous estimez que c'est une problématique, on peut estimer que la croissance grandisse dans d'autres secteurs pour personnellement, j'en suis personnellement convaincu. Pour le troisième point Monsieur FRETILLIÈRE, vous avez parlé de 11 hectares par an. Alors là, je vais passer la parole à Mélanie, parce que c'est un peu technique, donc si Mélanie tu veux. Ensuite, vous avez parlé des hauteurs au niveau des habitations, on se recontactera effectivement pour être tout à fait précis par rapport à ça, j'ai ça dans mes documents mais je ne voudrais pas ce soir rentrer trop dans le détail. Concernant les OAP, vous avez parlé effectivement au niveau des jardins mais je crois que là ce n'est qu'une proposition qui est faite concernant les différentes OAP qu'on vous a présentés. Après, il est bien entendu qu'il y a encore comme Mélanie l'a précisé des phases administratives avec des enquêtes publiques, l'enquêteur, etc ... donc je ne dis pas qu'il faut changer mais je dis que c'est une proposition qui mérite étude à chemin faisant. Mélanie si tu veux bien répondre à cette question des hectares. »

Madame DUCHEMIN : « Alors voilà ce que j'ai pu noter sur les questions effectivement densifier la ville, refaire la ville sur la ville. Alors en fait, il y a différents sujets, avoir en tête que l'état aujourd'hui nous oblige, a obligé les élus à travailler sur ce qu'on appelle les "dents creuses" et donc tout bout d'espaces verts est potentiellement constructible. Alors effectivement, après voilà, ça se défend aussi. On garde des espaces verts en ville, mais c'est quand même un travail qu'il a fallu avoir avec les services de l'Etat et donc on attend l'avis maintenant, parce que peut-être qu'ils vont nous en retrouver des bouts de "dents creuses". Ça c'est pour pouvoir faire l'objectif de 40 % de production de logements dans l'enveloppe urbaine. Ça été forcément l'élément regardé en priorité par les services de l'Etat et la question du renouvellement urbain. On casse pour reconstruire, ce n'est pas aujourd'hui un sujet forcément travaillé au vu très mathématique des services de l'Etat. Mais à la limite, si on démolit et on ne consomme pas un espace vert à la place, j'ai envie de dire tant mieux. En tout cas, ce n'est pas comptabilisé en tant que tel au jour d'aujourd'hui.

Sur ces questions de densité aussi et pouvoir monter, on peut effectivement monter aujourd'hui dans le document du règlement écrit, donc monter en hauteur. Je vous confirme qu'il n'y a pas de coefficient d'occupation du sol, le COS est supprimé. Après sur, vous verrez sur la proposition de délibération, il y a une proposition de revoir le règlement du point de vue de la hauteur sur la zone urbaine centrale, de pouvoir monter un petit peu en hauteur, un peu plus que ce qui est prévu au document arrêté, en sachant que cette hauteur, elle s'applique sur toutes les communes de la Communauté de communes. Donc c'est vrai que Sablé peut peut-être monter un peu plus facilement de par, on va dire, de sa cohérence et son fonctionnement urbain, fera que le sujet soit discuté comme dans des communes comme je ne sais pas comme Dureil qui a le même règlement écrit. C'est toute la difficulté des fois de faire des règlements qui soient communs à toutes les communes, à 17 communes.

Sur la consommation foncière, alors oui effectivement, il y a toujours une consommation foncière. Après le choix a été clairement de dire, il y a toujours une évolution démographique. J'ai envie de dire le projet politique en tout cas c'est l'objectif qu'il y ait encore une évolution démographique qui soit, qui soit peut-être moindre que ce qui était prévu par le SCOT mais qui soit quand même là. C'est un choix politique. Et puis, j'ai envie de dire que vous vous donnerez les moyens pour demain, continuez à assumer une évolution démographie positive plutôt que de dire on est en décroissance. Voilà, les outils seront à mettre en place. Mais donc du coup cette production de logements pour pouvoir accueillir la population nouvelle mais comme vous l'évoquiez, on est sur une population vieillissante, sur une population où les ménages ont moins d'habitants, enfin voilà, on est surtout sur des plus petits ménages donc des besoins plus importants en logements donc tout ça fait qu'on est forcément obligé aujourd'hui de produire du logement du fait de l'évolution des ménages, et cette production de logements, il y a un minimum à prévoir en extension d'urbanisation. L'extension d'urbanisation, on a regardé, on a fait un travail important ce qu'on a appelé le diagnostic agricole qui a d'abord recensé les terres agricoles ayant une qualité agronomique ou en tout cas une qualité. La consommation d'espaces ne se fait pas sur des espaces agricoles d'intérêt majeur et sensible. Il n'y a pas de siège d'exploitation, en tout cas d'exploitations qui seront demain mises à mal par cette consommation foncière en extension d'urbanisation, là-dessus, en tout cas, la chambre et le travail qui a été fait par le bureau d'étude. Voilà le document est dans le dossier complet PLUi, vous verrez, il y a des cartographies du pourtour de l'urbanisation et des zones agricoles, donc les zones sensibles ont été à chaque fois sortie des zones d'urbanisation. Voilà, je pense que j'ai fait le tour »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Merci Mélanie, bien. »

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autres qui souhaite intervenir ?

Alors je vous invite donc à vous prononcer sur cette étape importante sur le PLUi.

Alors, est ce qu'il y a des avis sur cette proposition défavorable ?

Est ce qu'il y des abstentions ?

2 abstentions, 3 abstentions.

Pardon, je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : « Je vous propose d'enchaîner sur la délibération numéro 4 et puis on reviendra, merci à vous Mélanie, sur les attributions déléguées ensuite. Le point numéro 4 concerne le dispositif Cœur de Ville, où nous sommes engagés avec la Flèche et donc sur la proposition d'avenant numéro 1 à la convention cadre et je laisse Alain la présenter. »

#### **4) PROGRAMME "ACTION CŒUR DE VILLE" LA FLÈCHE ET SABLÉ-SUR-SARTHE** **AVENANT N° 1 À LA CONVENTION-CADRE**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Bien, même introduction que tout à l'heure, une action importante. On était dans la phase d'initialisation, on en a déjà longuement parlé ensemble, un sujet qui a provoqué énormément de réunions avec des élus, des partenaires et nous rentrons maintenant dans la phase opératoire et une phase opératoire où il y a des objectifs assez précis et notamment beaucoup de fiches d'actions donc que Jérôme DOISY va vous commenter à l'instant, je lui passe le micro. »

## **PRÉSENTATION par Monsieur Jérôme DOISY (Power-Point)**

⇒ Monsieur DOISY : « Merci, bonsoir. Alors un diaporama qui va effectivement faire le point d'arrivée de la phase d'initialisation de Cœur de Ville. Pour rappel, le dispositif Cœur de Ville, c'est deux phases, une phase d'initialisation dans lequel on a mené un certain nombre d'études, cette phase devait se dérouler sur 18 mois maximum à partir de la signature de la convention, convention qui a été signée en septembre 2018 et puis ensuite une phase opérationnelle de réalisation des actions. Donc, on va ce soir faire un compte rendu rapide de la phase d'étude, des études qui ont été menées dans la phase d'initialisation puis ensuite, on verra à suivre les opérations matures qui sont proposées, sachant que ce qu'il vous est demandé ce soir, c'est de valider ces propositions d'actions, de retenir ces actions. Ces actions seront présentées dans un comité régional d'engagement qui rassemble les partenaires hormis les collectivités du dispositif action Cœur de Ville, donc l'État, la Région, le Département, la Banque des territoires, Action Logement. Et puis ensuite, il faudra revenir une fois que le comité régional d'engagement aura validé ces projets, il faudra revenir devant le conseil municipal pour adopter définitivement l'avenant et permettre sa signature par les élus. Voilà, le dispositif.

Alors les études qui ont été menées dans le cadre du programme, j'attire juste l'attention sur le fait que je ne vais pas rentrer dans le détail de ces études, je vais les lister de manière assez synthétique et puis je mettrai en avant les principaux points qui ont été retenus de ces études et qui donnent lieu par ailleurs, après, à des orientations stratégiques et à des actions qui ont été définies dans le cadre de ces études.

Alors, la première étude qui a été menée, c'est une étude sur la caractérisation de la vacance de logement. Elle a été menée à la fois à la Flèche et à Sablé-sur-Sarthe par le CEREMA qui est un organisme d'état qui a étudié la vacance et qui l'a caractérisée sur les 2 territoires. Concernant Sablé, on a noté dans le Cœur de Ville, une vacance importante à l'échelle de la commune et donc les enjeux qui ressortent sur cette dimension de la vacance de logement, à la fois pour Sablé et pour la Flèche, c'est résorber la vacance, notamment en la prévenant, en accompagnant les mises en vente, en instaurant un observatoire comme outil de veille et de détection des situations. Vous verrez que dans une des actions majeures qui est la mise en place d'une OPAH-RU, la question de la vacance sera traitée dans ce cadre-là.

Concernant la deuxième étude qui a été menée, elle a été menée par SOLIHA. C'est une étude pré OPAH-RU. Une OPAH-RU c'est une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et le RU veut dire Renouvellement Urbain. Donc ce diagnostic a porté sur le parc de logements du centre-ville. On a une offre de logements qui est souvent composée d'habitats anciens, souvent inadaptés au attendu aujourd'hui avec de la vacance parfois prolongée et puis une offre qui est concurrencée par l'offre de la périphérie qui est souvent une offre de logements à la fois d'habitats individuels et bien évidemment plus récents puisque sa construction se continue dans le cadre des opérations que nous avons vu au titre du PLUi. Donc les enjeux qui ont été identifiés, deux enjeux : réhabiliter le patrimoine bâti ancien à l'échelle des communes et de chaque Cœur de Ville, et puis orienter de la primo accession vers l'ancien à rénover avec un dispositif de défiscalisation qui est récent qui s'appelle le dispositif de Normandie, du nom du ministre, qui permet effectivement d'avoir une possibilité de défiscalisation dans l'ancien lorsqu'on fait des travaux.

Ensuite, la troisième étude, c'est une étude sur l'offre des commerces et des services en hyper centre, qui a été conduite par le cabinet PIVADIS. Cette étude, elle met en évidence une tendance à la dispersion voire à la disparition de certaines offres commerciales et de services, et une concurrence extérieure importante, à la fois par l'intermédiaire d'internet ou par le commerce de périphérie voire des grandes agglomérations qui nous entourent. Pour la ville de Sablé, l'offre commerciale est organisée en 6 séquences, manquant de visibilité, et elle subit une certaine désaffection conduisant à une perte de vitesse. Ça tout le monde le constate au quotidien. Donc les enjeux qui ont été retenus,

maintenir, renforcer redynamiser, diversifier le commerce du Cœur de Ville, et améliorer la visibilité de l'offre commerciale et de ces usages. Voilà la troisième étude.

La quatrième étude, c'est la mise en place, c'est l'étude de mobilité douce et la mise en place d'un schéma « vélo », et puis avec comme axe de faire le lien entre le centre-ville et la ou les périphéries des Cœurs de Ville. Alors cette étude, elle est spécifique à Sablé-sur-Sarthe donc on a mis en évidence un territoire qui présente un certain nombre de freins et de difficultés à l'usage du vélo par des coupures urbaines, une présence de dénivelé, c'est important à prendre en compte, on aurait une topographie plate, ce serait très différent, un manque d'aménagement parfois et des atouts, une pratique qui se développe, une volonté politique de développer ces aménagements « vélo sécurisé ». Vous verrez ça donnera lieu à la mise en place d'un schéma vélo dont on verra une première tranche dans un certain nombre de délibérations qui sont proposées ce soir au conseil municipal.

Ensuite, une étude patrimoine et espaces publics, alors c'est la dernière, en fait c'est la nécessité de tenir compte finalement et de valoriser les éléments patrimoniaux et de conserver les éléments patrimoniaux du Cœur de Ville. Donc, il y a eu un certain nombre de constats dressés, notamment avec l'aide de la Fondation du Patrimoine et vous avez vu qu'en novembre, il y a eu une convention signée avec la Fondation du Patrimoine de manière à ce que la ville bonifie les aides que peut lui apporter la Fondation du Patrimoine auprès des porteurs privés, des propriétaires privés. Et ce qui est l'un des engagements qui a été pris ça été de, pour la ville, là aussi de faire savoir et de faire mieux connaître les dispositifs d'aides de manière à ce que les habitants soient motivés, encouragés à améliorer et à conserver de la meilleure manière le patrimoine bâti de la ville. Voilà pour ce qui est de, mais ce qui est certain c'est qu'effectivement cette étude a mis en valeur quelque chose qu'on oublie peut-être parfois qui est qu'à Sablé, il y a un cadre de vie et un patrimoine qui méritent d'être révélés et réhabilités et mis en valeur. Voilà pour les études, bien évidemment, elles sont bien plus consistantes et développées que ça mais voilà on ne pouvait pas ce soir rentrer dans le détail de toutes les considérations de ces études donc je fais court et synthétique.

En ce qui concerne les orientations stratégiques du programme, après il a été déterminé 6 orientations qui ensuite se déclinent en actions. La première orientation stratégique c'est de développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville. C'est la conviction portée qu'un centre-ville sans habitant est un centre-ville qui manque de dynamisme, c'est quelque part la zone de chalandise des commerces du centre-ville privilégiée et première. Ensuite l'orientation stratégique 2, c'est de redynamiser le tissu commercial et économique en centre-ville. L'orientation stratégique 3, ce sera déployer des solutions de mobilité entre et au sein des 2 villes, ça c'est la question des mobilités entre Sablé et la Flèche. L'orientation stratégique 4, c'est renforcer un cadre de vie de qualité et attractif. L'orientation stratégique 5, renforcer les services proposés à la population dans les centres-villes et l'orientation 6, c'est expérimenter et mettre en place des actions communes aux 2 territoires. Voilà pour les orientations stratégiques.

Maintenant les actions matures qui ont été identifiées, qui seront portées auprès du Comité Régional d'Engagement dans le cadre de l'avenant qui vous est soumis. Un rappel d'abord sur cette diapositive assez rapide, c'est que la convention initiale portait un certain nombre d'actions matures. AM, ça veut dire Actions Matures pour que vous puissiez décoder. Le pôle culturel en Cœur de Ville avec la requalification de la halle commerciale des espaces d'enseignements artistiques à Montreux, c'est un projet qui était porté dès la convention initiale, la place Raphaël Elizé avec l'aménagement d'un espace de modularité commercial destiné à renforcer et concilier les usages commerces, fréquentation aux lieux de vie, la rue de l'Île, un travail sur un parcours artistique pour la mise en valeur de la rue commerçante et puis bien évidemment la rendre plus attractive qu'elle n'est et qu'elle n'était. Voilà les 3 actions qui étaient matures et qui ont été mises en œuvre et qui ont été portées par le contrat initial et ensuite on va passer aux actions qui vont être proposées dans l'avenant.

Alors l'avenant, il va porter sur la réalisation du pôle culturel, là pour le coup, côté rue Saint Denis, avec, je passe assez vite parce que je pense que maintenant tout le monde connaît l'ampleur du sujet avec un accueil commun, des locaux destinés au Conservatoire, à la Médiathèque et au Centre Culturel.

Pour le deuxième projet, c'est la construction d'un cinéma donc un cinéma multiplexe, 3 salles, 360 fauteuils, qui est en cours de construction avec des subventions qui ont été accordées par les collectivités, la Communauté de communes à hauteur de 540 000 € et la Région 60 000 €. La mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, du Renouvellement Urbain, donc une opération, une OPAH-RU c'est une opération qui est structurée par la mise en place d'un suivi animation c'est-à-dire une structure qui va être porteuse des informations, d'éléments de communication et d'accompagnement des habitants qu'ils soient propriétaire, locataire pour faire connaître les dispositifs d'aides. Bien évidemment, quand on met en place une OPAH, on s'insère dans les dispositifs qui sont mis en place partout en France, par l'ANAH, par ces opérateurs de financement de la rénovation des logements et donc on met en place une structure qui va porter les différents dispositifs, les faire connaître, accompagner les demandeurs de manière à ce que ces demandeurs ils obtiennent les aides et puis qu'ils puissent mettre en œuvre les travaux qu'ils doivent être réalisés. Cet OPAH va intervenir sur un certain nombre de dimensions qui sont listées, dimension sociale. Le sujet de l'OPAH, ce n'est pas une procédure de remplacement des habitants au centre-ville. Les habitants qui y sont, bien évidemment, ils ont vocation première à y rester. Il y a un certain nombre d'habitants qui ont besoin d'être accompagné, y compris dans une dimension sociale et c'est ce que l'OPAH fera. Ensuite il y a une dimension architecturale et urbaine, pourquoi ? Parce que bien évidemment, il faut tenir compte des caractéristiques du bâti et accompagner les porteurs de projet pour conserver l'architecture telle qu'elle est, les éléments patrimoniaux importants. Une dimension foncière, parce que bien évidemment on va regarder peut-être de manière encore plus accrue ce qu'on appelle les déclarations d'intention d'aliéner qui portent sur le centre-ville pour regarder qui achète ? Pour quoi faire ? Comment ça se passe ? Eventuellement prendre contact avec les acquéreurs, pour leur dire, vous pouvez si vous faites des rénovations bénéficier du dispositif de Normandie, des aides de l'ANAH, dans telles ou telles conditions, etc ... Un volet immobilier pour bien évidemment aider sur les rénovations de bâtiments. Un volet copropriété, parce qu'en fait dans l'étude qui a été faite par SOLIHA, on s'est rendu compte, il y a un certain nombre de copropriétés à Sablé y compris des copropriétés qui s'ignorent parce qu'en fait, un certain nombre de bâtiments ont été achetés par différents propriétaires. Ils sont maintenant aujourd'hui détenus par des propriétaires différents qui ont des logements et il y a des copropriétés comme ça qui spontanément se sont créées et il y a sans doute un certain nombre de besoins d'accompagnement pour qu'éventuellement les copropriétés d'abord s'identifient comme telles et puis ensuite portent des projets de rénovation de bâtiments parce que dans ce cas-là, la façade ou la cage d'escalier ou les communs de ce type de bâti et bien c'est l'ensemble des propriétaires du bâtiment qui doivent le porter et aujourd'hui ce n'est pas forcément identifier par tous. L'habitat indigne parce qu'effectivement, il y a encore des locaux qui aujourd'hui sont de cette nature et auxquels il faut prêter attention et voilà on a notamment vous verrez dans les fiches et on portera un regard et on étudiera éventuellement la possibilité de mettre en place, ça peut-être sur des îlots particuliers mais la question de la rénovation de l'habitat indigne peut engendrer la mise en place de ce qu'on appelle le permis de louer. Je n'en dirai pas plus mais c'est une action qu'on peut mettre en place maintenant. Et puis la précarité énergétique, bien évidemment, on ne peut pas mettre en place une rénovation de l'habitat sans prêter attention au consommation énergétique, à l'isolation des logements, aux dispositifs de consommation d'énergie pour se chauffer et produire de l'eau chaude et donc il y aura un volet précarité énergétique, voilà sur l'OPAH-RU. Juste cette diapo pour indiquer quelle est l'estimation du montant des sommes qui vont être engagées, qui pourraient être engagées en fonction du nombre des dossiers traités mais ça pourrait porter sur un volume de fonds engagés de l'ordre de 3 500 000 € sachant que bien évidemment, il y a toujours, il y a la plupart du temps un reste à charge au niveau des personnes qui porteront les projets et donc cette somme-là, elle a du sens en indiquant qu'elle est une somme qui est inférieure au montant des investissements qui seront réalisés.

Ensuite, une autre action qui sera la production de logements donc par le développement d'opérations immobilières privées. On a besoin de renouveler l'habitat en centre-ville et l'habitat de type privé, de manière à développer une offre qui n'existe pas sur le marché aujourd'hui et donc un certain nombre d'opérations ont été identifiées donc le site de l'ex école Gambetta qui fera l'objet d'une fiche particulière dans lequel il est projeté la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire et puis de projet immobilier mixte, résidence service pour les seniors, la rue de l'Île qui porte sur la réalisation et la reconversion de trois parcelles dans la rue de l'Île avec un usage commercial en rez-de-chaussée et puis des logements à l'étage, la rue de Sarthe qui est un lieu qui est dédié à la production de logements, le site de l'ancienne Gendarmerie, qui plutôt serait concerné par une opération de création d'un hébergement pour jeunes actifs pour les saisonniers, pour les intérimaires, pour les apprentis. C'est souvent un besoin que les entreprises du bassin sabolien font remonter à destination de la collectivité, et puis l'îlot des rues Pasteur et rue d'Erve avec notamment la Maison Joseph Lambert actuellement la maison médicale mais qui pourra faire l'objet par la suite d'une opération de logements lorsque les médecins auront regagné la maison de santé pluridisciplinaire. Voilà pour la production de logements.

Il y a aussi la production de logement social en centre-ville sous deux formes, la réalisation d'opération de rénovation des immeubles situés rue Fleury-sur-Orne et dans le quartier de la gare, et puis la participation des bailleurs sociaux à la réalisation d'opération de logements en centre-ville parce que lorsque j'ai parlé de logements sur la fiche précédente, un certain nombre de logements pourraient être réalisés par des bailleurs sociaux dans le cadre de ces opérations.

La fiche 2-7 porte là, pour le coup est la première fiche qui porte sur la dynamique commerciale renouvelée en centre-ville avec la création d'un office de commerce. Donc un office de commerce, c'est pour nous une commission extra-municipale qui sera partenariale c'est-à-dire qui rassemblera élus, commerçants, association de commerçants, représentants des services en centre-ville, les chambres consulaires, voilà. Tout un ensemble de personnes intéressées au dynamisme commercial du centre-ville de manière à mettre en place un programme d'animations et d'événements en centre-ville, développer des opérations commerciales collectives, développer des relations entre les commerçants et les entreprises, puisque c'est l'un des points qui a été mis en valeur par l'étude et qu'il y a à Sablé 8 000 personnes qui viennent travailler à Sablé sans y habiter et que c'est le taux d'emprise du commerce du centre-ville sur ces 8 000 travailleurs, est relativement faible. Un outil de promotion de l'offre commerciale, bien évidemment pour le faire fonctionner, il sera proposé le recrutement d'un chargé de mission à l'office du commerce pour s'occuper de la mise en place de l'ensemble de ces actions.

Le deuxième versant de cette fiche, c'est de rendre visible l'accès au centre-ville, accompagner le parcours des usagers du centre-ville. Là aussi, c'est un des résultats de l'étude. On peut passer à Sablé sans jamais voir où peut se situer le centre-ville et le centre-ville commerçant et donc tout le travail va d'être de faire identifier et puis conduire ensuite les gens qui voudront et qui seront intéressés par l'offre de centre-ville de manière à ce qu'il y ait plus de personnes qui rentrent au centre-ville pour commercer, pour le fréquenter. Voilà pour cette deuxième fiche.

Et puis la troisième fiche, c'est recoudre le linéaire commercial. Il y a un certain nombre, mais pour le fréquenter vous le savez bien, un certain nombre d'espaces qui sont en friche pour l'instant dans les différents secteurs du centre-ville, donc on envisagera soit des appuis à la recommercialisation après acquisition des emprises foncières c'est ce qu'on est en train de faire dans la rue de l'Île. On pourra aussi faire un appui à la recommercialisation avec l'aide de la Mission Économique et du chargé de mission lié au commerce, des appuis à la recommercialisation sans acquisition c'est-à-dire en accompagnant des porteurs de projet et puis un appui à la revalorisation des façades commerciales et des vitrines, et enfin sur la place Dom Guéranger faire que cette place trouve, soit un lieu de centralité où les saboliens puissent apprécier d'y vivre, de participer à des animations ou à des événements et à la fréquenter de manière habituelle.

Ensuite, la fiche suivante, c'est l'adaptation de l'offre de mobilité entre Sablé et la Flèche donc par la mise en place de solutions d'auto partage de voitures électriques, l'amélioration des transports en commun entre Sablé et la Flèche, la fameuse ligne 203, le développement d'aire de covoiturage en entrée de ville et puis d'améliorer la visibilité de l'offre de mobilité mais on le fait déjà mais il y a besoin d'amplifier notamment lorsqu'on adhère et vous allez renouveler cette adhésion ce soir au dispositif Destinéo. Le déploiement d'un schéma « vélo », ça c'est pour traiter les sujets du développement de la pratique du vélo de manière sécurisée en centre-ville. Il y aura deux tranches. On va notamment parler ce soir d'une première tranche puisque 500 000 € sont inscrits au BP 2020 et une demande de subvention auprès de l'État va être déposée pour une première tranche qui s'établit à 885 000 € je crois, je parle de mémoire.

Ensuite, la mise en valeur de la richesse patrimoniale et puis le travail sur un atout dans lequel dans cette fiche, il y a la valorisation de l'espace et du fonds Malicot, bien évidemment le financement des travaux de façades et devantures commerciales, réhabiliter la façade de l'Hôtel de Ville, Hôtel de Communauté, donc du bâtiment dans lequel nous sommes ce soir, contribuer à la rénovation patrimoniale des façades avec la Fondation du Patrimoine, j'en ai parlé, et favoriser la découverte patrimoniale de la Ville au moyen d'une application qui va être mise en place avec l'aide de la Caisse des Dépôts et de Consignations. Et puis enfin, presque en tout cas, donc l'îlot Gambetta avec le développement de l'offre de santé pluridisciplinaire et de projet immobilier mixte, la création d'un espace dédié à la dynamique économique locale, c'est le projet porté par la Communauté de communes, de bâtiments à proximité de la gare, bâtiment vitrine et showroom de l'économie locale, espace dédié au service institutionnel lié à l'économie et à l'emploi, et puis espace de coworking et de pépinière. Et enfin, pour terminer, la création d'un lieu dédié aux pratiques liés au bien-être et au développement personnel, une sorte de fabrique du bien-être personnel et collectif qui est porté par une sabolienne et un certain nombre de personnes qui l'entourent et qui serait un lieu d'expression artistique, d'accompagnement vers la maternité et de création d'un espace de vie permettant de renforcer le lien social. Voilà pour la présentation. »

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,  
Vu la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du numérique (ELAN) introduisant l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), et notamment son article 157,  
Vu le code de la construction et de l'habitat, et notamment son article L.303-2 définissant l'ORT,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2018 approuvant la convention-cadre relative au programme Action Cœur de Ville de la Ville de La Flèche et Sablé-sur-Sarthe,  
Vu la convention-cadre signée le 28 septembre 2018 entre les Villes de la Flèche et de Sablé-sur-Sarthe, leurs Communautés de Communes respectives, l'État et les partenaires financiers (Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement, ANAH, Département de la Sarthe et Région des Pays de la Loire),  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2019 portant homologation de la convention cadre action cœur de ville en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire,*

*Considérant la volonté de poursuivre les actions de redynamisation des Cœurs de Villes de La Flèche et de Sablé-sur-Sarthe.*

*Le 28 septembre 2018, la Ville de La Flèche, sa Communauté de Communes, la Ville de Sablé-sur-Sarthe, sa Communauté de Communes, ont conclu avec l'État et les partenaires financiers (Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement, ANAH, Département de la Sarthe et Région des Pays de la Loire) la convention-cadre pour l'engagement du programme Action Cœur de Ville (ACV).*

*Cette convention-cadre, signée pour un délai de 6 ans et demi maximum, intègre :*

- *Une phase d'initialisation de 18 mois, allant jusqu'au 28 mars 2020, visant à compléter le diagnostic et à détailler le projet de redynamisation des cœurs de ville de La Flèche et de Sablé-sur-Sarthe.*
- *Puis une phase de déploiement allant jusqu'au 31 mars 2025 durant laquelle les projets prévus au titre de l'avenant seront réalisés.*

*Par ailleurs, la loi portant « Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique » dite loi ELAN, promulguée le 23 novembre 2018, a confirmé l'appui aux villes moyennes en créant le dispositif " Opération de Revitalisation de Territoire " (ORT). Le dispositif, qui intègre toutes les dimensions d'un projet urbain (habitat, commerce, développement économique, accès aux services, aménagement urbain, etc.), vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes.*

*Ainsi, l'avenant n° 1 à la convention-cadre Action Cœur de Ville de La Flèche et de Sablé-sur-Sarthe comprendra :*

- *Le bilan de la phase d'initialisation avec les études et diagnostics réalisés durant cette phase,*
- *La stratégie de redynamisation du centre-ville comprenant les actions qui seront programmées pour la mettre en œuvre,*
- *Un rappel des périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT et la situation des actions prévues et identifiées*

*Il est proposé au Conseil municipal :*

- *d'approuver les opérations inscrites à l'avenant n° 1 à la convention-cadre Action Cœur de Ville de La Flèche et de Sablé-sur-Sarthe afin d'engager la phase de déploiement du programme Action Cœur de Ville.*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer l'avenant correspondant.*

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Merci beaucoup Jérôme. En introduction, je vous avais parlé d'une phase de rentrée en phase d'action. Bien voilà les 40 ou 43 actions qui vous ont été présentées par Jérôme. Merci encore. Et puis avez-vous des questions ? »

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : « Oui. On a donc cinq études qui ont coûté quand même pas mal d'argent public. Alors, j'ai d'ailleurs une question parce que sur la dernière étude la D2.2 ou la D22 je ne sais pas, sur le document qu'on a eu, il était marqué que ça coûtait 83 605 € Hors taxes donc environ 100 000 TTC et là c'est en blanc, donc si ça coûte rien, tant mieux, mais bon ça veut dire que quand même les études ont coûté soit 260 000 soit 360 000 € environ Toutes Taxes Comprises d'argent public et 85 000 ou 185 000 € pour la CdC et la commune de Sablé. Ce n'est quand même par rien. C'est même beaucoup. Et effectivement, on est en droit d'attendre des résultats importants de ces études. Alors, vous avez dit un cadre de vie qui mérite d'être mis en valeur. Effectivement, nous, ça été notre principale préoccupation sous ce mandat, et ce le sera pour mes amis, la principale préoccupation à l'avenir. Alors, le problème qu'il y a c'est que les études, on n'a pas des études proprement dites pourtant ça n'aurait pas coûté forcément très cher qu'elles soient mises à disposition et on a seulement les conclusions ce qui est déjà assez dense. En définitif, on peut dire que c'est tout un programme pour les six ans à venir et on a quand même ici un diagnostic et des propositions. Bon le diagnostic est globalement correct c'est-à-dire sur les faiblesses de la ville et du Cœur de Ville dans un certain nombre de domaines et effectivement on voit que la commune a pris du retard et a laissé s'accumuler des difficultés pour les commerces ou le logement en particulier, c'est les 2 points les plus

sensibles au centre-ville. Alors ensuite, il y a des propositions, il y en a une quarantaine, je n'ai pas compté mais enfin je veux bien le croire, et c'est important parce qu'il y a urgence. Il y a beaucoup d'argent qui est prévu pour rattraper ce retard mais en fait, il faut distinguer les gros équipements publics qui sont prévus, qui représentent des sommes qui à chaque fois sont de quelques ou plusieurs millions d'euros, et les autres mesures beaucoup plus concrètes, précises et nécessaires en ce qui concerne le logement, le commerce, les déplacements. Bon, c'est extrêmement difficile de commenter tout ça mais le regret donc que l'on a c'est que ces mesures n'aient pas été prises plus tôt. Je voudrais terminer juste sur 2 points. On a des désaccords sur un certain nombre d'orientations en particulier sur le site de l'école Gambetta. Il y a des propositions qui sont faites, qui ont été faites d'ailleurs à la presse en dehors du conseil municipal, il y a quelques temps déjà, on pense que d'autres choses pourraient être faites sur ce site. Et enfin, sur l'espace de coworking, 2 600 000 c'est ce que va coûter la place Raphaël Elizé, pour un bâtiment qui somme toute n'apparaît pas immense, ça nous paraît une somme importante, alors on voudrait avoir un peu d'explication même si effectivement ce n'est pas du ressort de la commune mais de la Communauté de communes donc peut-être que vous avez donné des explications dans une autre enceinte. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci Monsieur FRETILLIÈRE, est ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Oui, Monsieur MAREAU. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Oui, donc déjà, on parle d'études et nous on a vu aucune étude. Donc déjà, je vous le demande là, on voudrait, on souhaiterait, on vous le demande avant la fin du mandat donc ça serait bien que ça soit sur le mois de février, d'avoir la possibilité de voir ces études au prix où elles coûtent, je pense que ça fait des beaux documents qui devraient être très intéressants à lire. Donc voilà, on aimerait bien, avant que le mandat soit fini, de pouvoir lire ces études et d'en tirer nous-même nos conclusions puisque-là ce sont vos conclusions ou en tout cas les conclusions qui ont été tirées, voilà la demande qu'on vous fait tout de suite.

Donc, j'ai bien compris qu'il y avait 43 actions, est-ce que c'est un programme politique, peut-être un futur programme d'une liste ? Je ne sais pas, on verra. On peut quand même noter quelques détails, quelques questionnements. Dans les locaux vacants du commerce, on voit dans les documents qu'il y a marqué 11 %. La question, c'est, je pense que c'est 11 % sur toute la ville puisqu'il y a quelques années on nous a dit à travers la voix de Monsieur LAVOUÉ que c'était 13 % de locaux vacants dans le centre-ville. Donc est-ce que les chiffres ont changé ou est-ce que c'est les mêmes qui ont été pris en considération ? Sachant qu'on parle d'étude, quand je parle d'étude de commerces, il y avait déjà eu une étude en début de mandat, une seconde étude, les conclusions sont pratiquement les mêmes, donc questionnement de l'utilité de cette étude. Il y avait marqué 231 locaux donc voilà, est-ce que c'est vraiment sur toute la ville, ce chiffre ? C'est une question. Il y a marqué hyper centre donc pour moi hyper centre, je considère que c'est le centre-ville, donc est-ce que c'est le centre-ville ? Donc voilà les chiffres ne sont pas clairs. J'aimerais bien avoir un peu plus d'éclaircissement. Enfin je vais aller jusqu'au bout Monsieur LAVOUÉ, voilà. Sur le logement, alors c'est amusant, puisque juste avant on avait le PLUiH et on nous parlait de "dents creuses". Nous, on vous avait dit qu'il était mieux de réhabiliter des logements, de travailler sur là où c'était déjà construit, et là en fin de compte les préconisations qu'il y a, et bien c'est le contraire. C'est exactement ce qu'on vous a dit tout à l'heure, c'est-à-dire de réhabilitation, le mot revient 2 fois, donc on pense que ça va on est dans le vrai puisque ces documents, ces études nous le confirment. Donc, mon collègue a parlé de l'école Gambetta. Bien sûr, nous, il est inconcevable, c'est le patrimoine de Sablé, il est inconcevable qu'on le détruise ou qu'on touche à cette école qui est plus qu'une école, c'est un symbole. Voilà. C'est des générations entières qui vous écoutent Monsieur le Maire, qui sont derrière vous ou des générations qui sont vivantes ou pas, mais c'est le patrimoine de Sablé et c'est le futur de notre ville, dans 10, 20 30 ou 40 ans. On vous jugera par rapport à ce que vous pourriez faire sur cette école. On en a déjà parlé. Je remarque aussi une chose, on parle du fonds Malicot, donc très bien mais on ne parle pas du fonds Reverdy à mettre en valeur. Alors fonds Malicot, en tout cas il ne nous appartient pas mais le fonds

Reverdy nous appartient. Donc ça aurait été bien, qu'on ait au moins un fonds culturel qui soit lui aussi valorisé et mis en avant. Après donc, on découvre des choses aussi. Enfin ce que vous comptez faire sur l'ancien site de la gendarmerie. On découvre quelques petites choses sur vos projets en tout cas futurs grâce à ces documents mais je vous rappelle voilà, nous, ce qu'on veut voir c'est les études. Vous, vous avez pu avoir accès à ces études, nous non ! On a même la mauvaise pensée que vous puissiez faire un programme futur grâce à ces études que nous, nous n'avons pas pu voir. Voilà. J'aimerais bien avoir votre avis sur tout cela. »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Bon, je ne pense pas que je vais rentrer dans le détail, essayer de répondre au mieux à quelques points qui ont été évoqués dans un premier temps par Monsieur FRETILLIÈRE, dans un deuxième temps par vous-même. Quand vous avez parlé sur le point des études et le coût des études, alors effectivement, on peut additionner le coût des études en oubliant la participation financière de nos financeurs. Si je prends la fiche numéro 1 par exemple, 83 605, on l'additionne à d'autres, oui ça peut être élevé mais 70 % de subventions, donc au lieu de coûter 83 605 € ça coûte 25 081 € et ça c'est valable pour toutes les fiches d'actions si vous voulez. Bon vous le savez bien mais voilà d'un côté, il y a le coût total, de l'autre côté on déduit le pourcentage de nos financeurs. Vous avez parlé sur le plan numéro 2 de cadre de vie, de la mise en valeur, oui tout à fait c'est un de nos objectifs, de rendre agréable l'hyper centre et la ville de Sablé et notamment le lieu de vie. Le point 3, c'était une étude assez dense que vous avez dit, donc effectivement, elle sera menée sur plusieurs années et notamment les réalisations doivent être terminées pour 2025 en fonction d'un programme, en fonction du diagnostic correct au niveau des logements et du commerce. Je pourrais vous parler du logement dans le détail. Je veux bien. Vous savez combien, j'ai toujours dit que le logement avait une part importante dans la collectivité, parce que sans logement, le commerce souffrirait, donc priorité au logement. Monsieur DOISY en a parlé, j'ai tout le détail ici si vous le souhaitez, je pense que la meilleure solution ce serait peut-être qu'on puisse se rencontrer après et vous détaillez tout ce que j'ai sur mes fiches. Ensuite, Monsieur MAREAU vous avez donc parlé des locaux vacants Aujourd'hui, les locaux vacants représentent sur la ville 10 %. Maintenant, attendez je n'ai pas fini. Maintenant en hyper centre, sur le périmètre de l'hyper centre, il est de 20 %, voilà aujourd'hui, comment ? »

⇒ Monsieur MAREAU : « C'est jusque-là, je découvre des nouveaux chiffres. Ce n'est pas ceux que j'ai lu dans les documents. Donc vous voyez d'où l'utilité de pouvoir avoir accès à lire une étude. Donc, enfin les conclusions n'étaient pas claires et donc là je découvre un nouveau chiffre. »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « C'est celui que j'ai vu sur une fiche actions. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Non. Non. Je ne suis pas en train de remettre en cause vos lectures, mais j'aimerais avoir les mêmes lectures, avoir accès au même lecture pour pouvoir en discuter et pour voir avec vous. »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « D'accord. Très bien. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Et même la définition de l'hyper centre. Voilà. A quel moment ? comment ? Voilà. »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Après, on rentre dans les périmètres. Tout à l'heure, on a parlé de l'urbanisme. Effectivement, il y a plusieurs périmètres. Mais, écoutez, franchement tous ces sujets-là ont été étudiés. On a parlé du périmètre. D'ailleurs Monsieur FRETILLIÈRE m'avait demandé de lui communiquer les périmètres c'est ce que j'avais fait. Donc je pense que ce soir, je ne reviendrai pas sur ce qui a déjà été évoqué. Bien alors, après, je passe, je me permets de passer la parole au Maire maintenant pour les autres sujets, c'est plutôt à toi Marc. »

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole sur le sujet ? Avant de passer au vote, moi, j'aimerais simplement revenir sur le contexte de tout cela. D'abord, il faut tous vous rappeler et vous vous en souvenez j'imagine, qu'initialement Sablé n'était pas retenue dans le dispositif Cœur de Ville, et qu'il y avait uniquement la ville de la Flèche et qu'il a fallu se battre, se mobiliser, travailler de concert et avec le soutien de nos amis de la Flèche pour j'allais dire, être rattrapé, bref, et de pouvoir être reconnu au niveau national en tant que binôme Sablé-La Flèche, ce qui est un des rares binômes retenu au titre du dispositif national. Donc ça ce n'est pas venu tout seul, donc c'est important de le rappeler quand même, parce que voilà.

Alors deuxième chose que je voulais vous dire parce qu'à partir du moment où on est retenu, il y a des études. Ces études-là, on n'est pas seul à les vouloir. Ça se réalise sur Sablé, ça se réalise sur la Flèche, et elles se réalisent parce que tous les partenaires qui sont dans l'opération, on n'est pas tout seul, l'État, l'ANAH, la Caisse des Dépôts, l'Action logement et j'en passe, ils n'arrivent pas et nous on lève le petit doigt et ils nous obéissent, ça ne fonctionne pas comme ça et donc, ils engagent avant de disposer des moyens, ils décident d'engager des études qui sont faites en concertation avec l'ensemble de ces partenaires, les choses sont faites à Sablé, elles sont faites à la Flèche. Oui, ça a coûté trop cher. Bon premièrement, vous rappeler que tout ça on ne le fait pas tout seul et que c'est obligatoire, cela fait partie du dispositif. Si vous ne souhaitiez pas qu'on les réalise, il fallait nous le dire plus tôt qu'il fallait se retirer du dispositif, et puis en même temps vous avez très envie de les lire. Il y a un petit paradoxe un peu dans tout ça en disant que ça coûte très cher, finalement on est très curieux quand même.

Voilà. Bon je vais dire un petit mot à Monsieur FRETILLIÈRE. Vous avez évoqué le cadre de vie. Oui, c'est la préoccupation de moi-même et de mes camarades. Rassurez-vous, vous n'êtes pas tout seul avec les camarades. Nous aussi le cadre de vie, ça nous importe aussi beaucoup, pour aujourd'hui et pour le mandat qui s'ouvre.

Dire à Monsieur MAREAU pour le rassurer, je n'ai pas voulu être trop long avant parce que la dernière fois au moment du ROB, vous avez dit que je vous présentais un programme. Je ne voulais pas m'étendre ce soir davantage. Vous dire que ces études sont consultables et que vous pourrez les consulter à loisir dans les jours et les semaines qui viennent auprès de Madame DUCHEMIN et de la Direction de l'Aménagement. Elles sont publiques, elles sont épaisses et si vous souhaitez les lire, vous pourrez bien sûr les lire pour nourrir vos réflexions et votre projet. Voilà les quelques mots. Vous rappeler que ce qui compte au fond aujourd'hui c'est d'avoir été retenu, c'est d'avoir ces outils, qui sont importants, qui sont utiles. Et puis maintenant, il appartiendra aux équipes qui seront ici dans quelques semaines maintenant, de les utiliser au mieux, parce que ça a vocation à être des leviers, des outils pour développer des projets, pour réaliser des investissements, pour concrétiser des opérations publiques, privées, les deux, et d'engager sur Sablé, le centre-ville des opérations en termes de logements, de construction de logements, de réhabilitation, de mobilité, de transport, de déplacement. Ce qu'on peut souhaiter, c'est simplement que tous ces outils qui sont à portée de main puissent être utilisés au mieux dans les mois et les années qui viennent. Vous disiez qu'on aurait pu faire ça plus tôt mais non parce que c'est parce qu'on a ces outils, parce qu'on a été retenu, parce qu'il y a ces documents, qu'on peut bénéficier de soutien financier, logistique, d'accompagnement. Tout seul, ça aurait été largement plus dur si ce n'est parfois impossible de s'engager sur les pistes d'actions qui vous ont été présentées. Donc voilà, je pense que c'est un beau défi, et puis mais peut-être en reparlerons-nous ensemble à l'avenir. Voilà.

Si vous êtes d'accord, je vous soumetts cette délibération qui porte sur un avenant numéro 1. Il y aura peut-être d'autres avenants durant le délai, durant lequel va s'exercer et se mettre en place le dispositif.

Donc sur cette délibération qui approuve l'avenant numéro 1, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

C'est étonnant ça, 2 abstentions, 3 abstentions ! Vous vous abstenez mais vous voulez les lire ! C'est tout suite dit. C'est bizarre. Bref. »

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur MAREAU : « Attendez, je vais quand même vous répondre. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Non ! »

⇒ Monsieur MAREAU : « Ça fait 2 fois, ça fait 2 fois que vous revenez dessus. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Non, Monsieur MAREAU, on débattrait plus tard, non, Monsieur MAREAU c'est moi qui donne la parole. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Bon, on passe cette étape. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Voilà. On rejoint, on poursuit la séance avec, on revient au point numéro 2 qui concerne les attributions déléguées. »

## **2) ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES**

*Le Conseil Municipal a ouï les décisions du Maire et sur sa proposition,*

*- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23*

*prend acte des décisions municipales suivantes :*

### **Année 2019**

**N° 193 – 2019** : *Mission de maîtrise d'œuvre pour les reprises de structures des locaux archives et de l'éventail – Attribution du marché*

**N° 194 – 2019** : *Garderie périscolaire et péricentre – Restauration périscolaire – Accueils de Loisirs sans hébergement – Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019*

**N° 195 – 2019** : *Marché de Noël - Contrat avec l'Union des Sauveteurs Secouristes (UNASS) Sarth'Orne*

**N° 196 – 2019** : *Location de locaux – Situés 38 avenue André Cerisay à Sablé-sur-Sarthe à Monsieur et Madame BAAQUA*

**N° 197 – 2019** : *Prestation de nettoyage des locaux – Attribution du marché*

**N° 198 – 2019** : *Ravalement, isolation du pignon et reprise rive 10 rue Saint Denis – Attribution du marché*

**N° 199 – 2019** : *Acquisition de véhicules de moins de 3,5 tonnes – Attribution du marché*

**N° 200 – 2019** : *Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2019-2021 [Abrogée]*

**N° 201 – 2019** : *Régie de recettes "Transports urbains" – Ouverture d'un compte de dépôt de fonds*

**N° 202 – 2019** : *Maintenance des portes / portails / grilles automatiques - Attribution du marché*

## Année 2020

**N° 001 – 2020** : Remplacement des chaudières et de la production ECS : Avenant 1

**N° 002 – 2020** : Exploitation du réseau de transport urbain – Attribution du marché

**N° 003 – 2020** : « Animation méridien » - Convention de prestations de service avec l'association  
« Signes et vous »

**N° 004 – 2020** : Réalisation d'un emprunt de 2 000 000 euros auprès de la Banque Postale pour assurer  
le financement du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2019-2021 (Abroge AD V-  
200-2019 du 16 décembre 2019)

**N° 005 – 2020** : Ravalement, isolation du pignon et reprise de rive (lot1) – 10 rue Saint Denis – Avenant 1

⇒ Monsieur JOULAUD : « Est-ce qu'il y a des questions ?

Oui, Monsieur MAREAU. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Puisque vu que j'ai la parole, maintenant je vais l'utiliser. Je vous remercie Monsieur le Maire. Donc, quand on dépense autant d'argent, bah une fois que c'est fait, on peut quand même avoir le loisir de le lire. On peut en même temps ne pas être d'accord au départ de l'action mais une fois que l'action est faite, on peut quand même avoir le loisir et avoir envie de lire un document qui a coûté cher aux contribuables donc de nous taxer à date contradictoire. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Monsieur MAREAU, on va revenir à notre sujet. Vous avez fait votre commentaire, je vous invite à revenir aux attributions déléguées »

⇒ Monsieur MAREAU : « Non, c'est possible, on peut encore s'exprimer ! »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Je vous invite à revenir au sujet, Monsieur. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Mais je reviens au sujet. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Alors, allez-y. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Vous me parlez directement, moi je vous réponds. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Allez-y. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Laissez-moi un peu m'exprimer dans cette enceinte. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Revenez aux attributions déléguées. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Je vous remercie. Donc je voulais juste revenir sur deux attributions déléguées, une où j'ai deux remarques. Ce n'est pas des questions. Si on peut encore faire des remarques dans cette assemblée, je vous remercie ! Donc la 196, on parlait du commerce tout à l'heure, ce qui m'a étonné dans la 196, c'est le prix du loyer de 696 € HT. Il me semble un peu excessif surtout quand on a une politique de vouloir soutenir les commerces. Heureusement que ce Monsieur n'est pas dans le centre-ville parce que peut-être ça aurait été pire. Je pense que quand on a des loyers, on a vu dernièrement que ce loyer qu'on a juste en face de la Mairie, le loyer avait légèrement baissé c'est une bonne chose. Voilà, je suis étonné d'une telle somme ! J'espère que ce Monsieur ira très bien quand même et que ce commerce continuera à perdurer et que les habitants du quartier seront heureux.

La deuxième remarque, on verra ça plus tard dans le budget, mais dans les attributions déléguées, il y a quand même réalisation d'un emprunt de 2 000 000 €. Voilà, on commence l'année avec de l'emprunt, on verra pour le reste de l'année et puis le reste de la mandature, enfin de la future mandature. Voilà, je vous remercie. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci. Est ce qu'il y a d'autres remarques ? Simplement sur ce point Monsieur MAREAU, le loyer a été discuté après l'investissement réalisé par la collectivité puisqu'on aura tout de même contribué à la réouverture d'un commerce dans le quartier de Montreux qui était très largement attendu et légitimement par les habitants. Ça n'a pas été, ça été loin d'être simple ! Vous dire que c'est un local de 150 m<sup>2</sup>. Vous y êtes allés, j'imagine ! Ce qui fait un loyer de 4 € au m<sup>2</sup>, qui correspond et qui convient parfaitement bien au locataire, et qui est le même prix que le magasin qui se situe en face de la Mairie où les conditions sont les mêmes. Vous dire, voilà, pour l'instant, il n'y a que vous mais non pas l'exploitant qui se plaint du loyer. Et puis deuxièmement, vous le savez très bien Monsieur MAREAU, vous êtes là depuis 6 ans, on commence à chaque budget par réaliser un emprunt. C'est la vie naturelle des collectivités locales dans des conditions de taux qui sont extrêmement faibles, vous le savez bien mais une collectivité qui n'emprunte pas est une collectivité qui vit mal. »

⇒ Madame FOUILLEUX : « Simplement préciser sur l'emprunt, il pourrait être débloqué jusqu'au 8 février 2021, donc ce n'est pas utilisé dès demain. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci, est ce qu'il y a d'autres remarques ? Non. »

## **5) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

⇒ Monsieur JOULAUD : « Alors je vous propose de passer, c'est le troisième gros sujet du conseil, à l'examen du budget 2020. Alors présentation du budget sur la même présentation qu'on a pu avoir au cours des années passées

Donc d'abord, avec une **vue d'ensemble** du budget en totalité donc vous le voyez en 2020, un budget total d'un peu plus de **31 000 000 €**, **17 000 000 € en fonctionnement** un peu moins de **14 000 000 € en investissement** qui intègre les restes à réaliser, les résultats antérieurs, les écritures d'ordre. Si on considère cette fois les dépenses réelles nouvelles au titre de 2020, un peu plus de 14 000 000 € en fonctionnement et environ 10 000 000 € en investissement puisque les 13 000 000 €, on enlève les restes à réaliser et le refinancement de la dette et donc au total des dépenses réelles nouvelles enfin un budget nouveau à hauteur de 24 000 000 €.

Sur la **répartition par secteur**, donc vous voyez, il y a une répartition assez classique par rapport aux années passées, Services Techniques, Urbanisme, Enfance-Éducation et l'administration dans son ensemble, des annuités d'emprunts à charge 10 % et puis un certain nombre d'autres secteurs, le Sport, la Culture, les loisirs et la Vie Citoyenne.

Concernant la présentation de l'investissement, donc des dépenses d'équipements nouvelles à hauteur de 7 840 000 €, le capital de la dette remboursement de plus de 1 700 000 € et donc un total de 9 612 000 € qui n'intègre pas les restes à réaliser.

Sur la répartition de ces **dépenses d'équipements**, 2 gros blocs, l'urbanisme au sens large sur les dossiers d'aménagement plus de 2 400 000 €, l'administration 2 200 000 € et puis ensuite, vous voyez les équipements et les investissements sur le Sport un peu moins de 1 000 000 €, la Culture 630 000 €, Services Techniques un peu plus de 500 000 €.

Sur les **opérations d'équipements et d'aménagement urbain**, la place Elizé donc un budget total pour 2020 de 520 000 € qui complète les crédits qui sont déjà inscrits, Cœur de Ville 687 300 € avec sur 2020 des reprises d'actions déjà engagées en 2019, et puis ce qu'on avait déjà eu l'occasion d'évoquer, les aménagements pour le plan « Vélo » proposés en inscription à hauteur de 500 000 €. Sur la participation 2020 au pôle Culturel là aussi, on l'a déjà évoquée tout à l'heure donc c'est la participation, la contribution de la ville à ce projet porté par la Communauté de communes et donc une proposition d'inscription à hauteur de 700 000 €. Et concernant la participation de la ville pour tout ce qui va concerner pas l'équipement lui-même mais les aménagements extérieurs, à la fois du pôle Culturel et du complexe cinéma, la participation de la ville pour 2020 à hauteur de 625 000 €. Ça c'est sur le projet pôle Culturel et du cinéma donc vous avez une répartition des coûts entre la ville et la Communauté de communes qui correspond aux autorisations et crédits de paiement. Vous savez c'est ce qui avait été voté à la Communauté de communes et au fond le vote qui donne l'enveloppe budgétaire du projet et du programme. Vous avez pour le pôle Culturel, la séparation sur les différentes opérations Saint Denis, Montreux, tout ce qui concerne les extérieurs et la voirie sur le site Saint Denis et puis il y avait l'aide à l'investissement à hauteur du cinéma donc vous avez sur ce montant global d'un peu moins de 13 000 000 € qui avait été voté au titre de la Communauté de communes, donc la répartition et la participation de la ville sur ces 3 opérations pour un total de 1 740 000 € et vous avez à côté le rappel des participations des autres partenaires, Fonds Européen, DRAC, l'État, la Région et la Communauté de communes. Parmi les opérations, on avait déjà évoqué également dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, donc une proposition d'inscription de crédit à hauteur de 300 000 € pour la rénovation de la façade de la Mairie. L'Espace Henri Royer, là aussi, on l'avait évoqué dans le cadre du débat d'orientations budgétaires donc la proposition d'une inscription à hauteur de 100 000 € pour des travaux de remise à niveau de l'ensemble de l'espace avant le début de la saison. Et je vais laisser Alain poursuivre. »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Alors concernant la **ZAC de la Pellandière**, ce qu'on appelait l'éco quartier donc pour un montant de 295 000 euros. Ça correspond à l'éclairage et à une reprise du revêtement de la voirie. Quand je dis reprise, c'est normal, c'est en fonction de l'évolution des constructions des maisons. Alors concernant les logements donc pour 2020, livraison prochaine de 49 logements à la Chartrie ce qu'on appelait les anciennes serres GUITTET, projet à la Pellandière donc je reviens comme je disais tout à l'heure sur l'éco quartier avec 8 logements. 8 logements sociaux avec Sarthe Habitat et 5 logements privés de Messieurs PETITBONS et PORTIER. La maison médicale donc au niveau du budget 2020 pour une somme de 470 000 €. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Alors sur le budget principal, donc une **vue d'ensemble des travaux**, un peu plus 5 600 000 € avec des opérations à hauteur d'un peu plus de 5 000 000 €, de la maintenance et des petits travaux neufs pour 482 000 € donc un total, vous voyez d'un peu plus de 5 600 000 €. Et je cède la parole à Laurent. »

⇒ Monsieur FOURNIER : « Donc dans le cadre des **aménagements urbains**, le premier c'est le quartier Saint Nicolas avec la fin de cette année de la seconde tranche qui je vous rappelle concerne les rues, la fin de la rue Sarthe, la rue Jean Bouin, la rue de l'Abreuvoir. Et donc, là actuellement, l'enfouissement des réseaux a été effectué et les poteaux qui restent seront enlevés cette semaine et donc on pourra procéder ensuite à la réfection de voirie qui devrait se dérouler à partir du Printemps prochain jusqu'à la fin de septembre, début octobre. Donc, qui fera que l'ensemble des 2 tranches seront terminées sur l'année 2020 pour un budget inscrit de 833 000 €.

Dans le cadre des embellissements de quartier, des espaces publics, donc une somme de 174 800 € sera inscrite et dans les 2 opérations un petit peu importante dans cette somme sera le remplacement des sanitaires de la place de la République par un bâtiment neuf et aussi dans le cadre de l'aménagement des anciennes serres GUITTET, la fin de la réalisation de la voirie qui reliera les anciennes serres à la rue Saint Nicolas. Cette voirie sera en double sens avec des stationnements qui

pourront servir à la fois aux habitants des anciennes serres mais surtout aux habitants de la rue Saint Nicolas pour lequel il manque pas mal de stationnement en particulier à cette partie de la rue.

Au niveau du jardin public, donc un budget total de 86 000 €. Nous sommes en fin d'étude de béton et de soutènement par rapport à la réfection du mur de soutènement du jardin public et donc nous pourrions engager les travaux cette année sur le confortement du mur de soutènement dans la partie haute du jardin public.

Donc le budget total 2020 de 99 237 € très précis parce que nous arrivons enfin de compte en fin de travaux puisque vous voyez-là concrètement ce sont des photos réelles prises sur le chantier, puisque le chantier va se terminer cette semaine après juste pile-poil pour les vacances scolaires. Ce qui sera très bien. On a eu pas mal de petits soucis avec le climat mais normalement les jeux devraient être opérationnels pour les vacances donc un renouvellement complet de l'ensemble des jeux et un agrandissement de l'aire de jeu du parc du Château avec un choix très différent d'avant puisqu'on est parti vraiment sur du bois complètement naturel, validé par la BF d'ailleurs.

Dans le cadre du **patrimoine bâti** donc une somme de 300 000 € inscrite. On l'a déjà évoqué lors d'un conseil précédent, c'est le renforcement de la charpente des locaux archives et Éventail. C'est un peu la mauvaise surprise du chantier du futur pôle Culturel, on en avait déjà parlé donc ces travaux pour une somme de 300 000 € à laquelle participera la Communauté de communes à hauteur de 25 %, seront réalisés à la fin des travaux du pôle Culturel puisque l'intervention se fera plutôt par l'extérieur pour limiter l'impact et limiter aussi le coût des travaux puisque si on faisait par l'intérieur, il faudrait redémonter l'ensemble de la structure du plafond. Et donc ces travaux seront programmés pour l'été 2021 pour limiter au maximum de perturber les activités qui sont en-dessous c'est-à-dire la Compagnie Éventail et les archives. C'est surtout par rapport à la Compagnie Éventail.

Un autre hangar, même chose ce n'est pas une photo d'infographie mais c'est la photo telle que le bâtiment est actuellement, prise il y a quelques jours, donc le budget de 285 000 € qui sont des restes à réaliser donc c'est la construction du garage mutualisé entre la Communauté de communes et la ville de Sablé chacun à 50 % sachant que la maîtrise d'ouvrage est à la Communauté de communes. Et donc ce chantier va s'achever et va être livré fin mars, début avril de 2020 et donc permettra à nos agents qui sont en charge du garage de pouvoir entretenir l'ensemble des véhicules de la Communauté de communes, du CCAS et de la Ville dans de bien meilleure condition. Donc je vous rappelle le garage mutualisé est installé près des ateliers du Boulay de la Communauté de communes.

Dans l'enveloppe **grande maintenance** de 230 000 € donc plusieurs chantiers, la démolition du hangar de la Senotière. Là, c'est dans le cadre d'un projet d'installation de Echo Dialyse. C'est le premier point parce qu'ils veulent construire un bâtiment en dur. Je vous rappelle que pour l'instant ils sont dans des bâtiments temporaires donc c'est pouvoir leur libérer de l'espace, du foncier. La réfection de la maison du jardin public, on l'avait déjà évoquée dans le ROB. Cette maison sera rénovée et remise à la location. La réfection des deux cours de tennis extérieur et la réfection de la façade de l'école Alain Bourgeteau. Nous sommes globalement sur des sommes pour ces quatre opérations qui sont entre 40 000 et 60 000 € pour chaque opération. On poursuit la mise aux normes des bâtiments pour les PMR, donc sur l'année 2020, il y a pas mal de bâtiments qui ont déjà été mis aux normes. La mise aux normes, elle est très variable, ça va de réalisation, de contraste sur des escaliers, de rajouts de poignée ou d'allongement des rampes d'escalier jusqu'à la réalisation de rampes, jusqu'à la transformation de sanitaires pour les mettre aux normes. Donc c'est pour ça, les sommes qui sont attribuées à chaque opération sont très variables. Donc là sont concernés cette année, le gymnase Anjou, alors le gymnase Anjou n'est pas très vieux donc ça sera que des petits ajustements, le site Rémy Lambert, même chose, le site Henri Royer où il y a des ajustements en parallèle des travaux qui seront effectués, les écoles Saint-Exupéry et Alain Bourgeteau, l'école Saint-Exupéry un peu plus de

travaux qu'à l'école Alain Bourgeteau qui est plus récente. Voilà. Et puis, il y en a d'autres. On n'a pas évoqué l'ensemble des bâtiments pour un budget total arrondi pour 2020 à 515 000 €. Et dans le cas, c'est toi, pardon je termine. »

⇒ Madame FOUILLEUX : « Et, pardon, vas-y »

⇒ Monsieur FOURNIER : « J'ai encore une page. Dans le cadre des dépenses et **maintenance des petits travaux neufs** donc là c'est un budget primitif de 660 000 €. Alors là, ça regroupe tous les petits travaux qui sont réalisés dans l'ensemble de notre patrimoine. C'est aussi pareil. C'est très très variable. On pourrait, je pourrais vous faire lire les détails, il y a une trentaine de pages. Donc ça va du changement d'une chaudière dans un bâtiment à la réalisation de peinture dans un autre, du changement de sol à la mise en place de changement d'éclairage, de la mise en place de volet roulant. Voilà, c'est la vie à travers ce budget de la vie de tout le patrimoine de la ville de Sablé. Et dans ce budget, il y a aussi la proximité qui permet, elle, d'intervenir sur l'espace public. Il y a aussi un budget consacré à la voirie et à l'éclairage. Voilà pour ma part. »

⇒ Madame FOUILLEUX : « Donc au niveau des **recettes d'investissement**, tout d'abord les recettes d'équipements 5 943 000 €, les subventions attendues donc à hauteur de 222 000 €, produits de cession 454 000 €, il s'agit en fait de la maison médicale donc en recettes attendues puisque c'est la ville qui l'achète mais qui sera recédée à l'EPFL, l'Établissement Public Financier Local, le fonds de compensation de TVA et les prêts relais 759 000 € et les emprunts nouveaux 4 512 000 €, donc un total de 5 943 000 € sans les restes à réaliser au 31 décembre 2019, le refinancement de la dette et le divers.

**L'autofinancement net**, donc il s'élève à 1 899 000 € soit l'autofinancement brut apparent 2 456 000 € plus les amortissements et provisions à hauteur de 1 138 000 € auxquels il faut déduire le remboursement net du capital 1 700 000 €, les taxes d'aménagement 75 000 € à ajouter donc un montant total de 1 000 899 € comprenant les résultats antérieurs.

L'équilibre de la section investissement donc même montant pour l'autofinancement donc la dépense réelle au niveau de l'équipement moins 7 842 000 € et les recettes réelles en équipement donc subvention participation 222 000 €, le fonds de compensation de TVA et prêts relais 759 000 €, le produit de cession 450 000 €, on vient d'en parler tout à l'heure, les emprunts nouveaux 4 512 000 € donc un besoin d'autofinancement net total de 1 899 000 €.

Au niveau du **fonctionnement**, donc vous avez un graphique présentant les dépenses réelles de fonctionnement donc 14 047 000 € donc les plus fortes charges de dépenses concernent les Services Techniques puis ensuite l'Enfance, l'Éducation et l'Administration. Les dépenses réelles de fonctionnement donc au niveau du BP 2020 donc 14 047 000 € soit moins 0,19 % par rapport à 2019. Et l'écart entre 2018/2019, je rappelle c'est dans le cadre du schéma de mutualisation donc avec les charges de personnel transférées à la Communauté de communes. Donc ce qui fait transition avec les charges de personnel, donc au niveau de la Ville 5 448 000 € contre 5 471 000 € au budget 2019, et donc la plus grande répartition c'est l'Enfance – Éducation à hauteur de 28 %, la Culture, Loisirs, Vie Citoyenne et Sports et tous ce qui est DESC et DVACMT donc ce qui représente 46 % environ et les Services Techniques 31 %. Les frais généraux donc 4 566 000 €, les Services Techniques représentent pratiquement la moitié des frais généraux puisqu'ils sont à hauteur de 2 294 000 €, suivis par les services directs 1 444 800 €. Pour rappel BP 2019, 4 532 000 €. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Donc sur les **subventions aux associations**, vous avez les montants, on les reverra tout à l'heure à travers d'un certain nombre de délibérations. Donc un peu plus de 2 150 000 € donc bien sûr, on voit chaque année la subvention à l'Entracte et puis parmi les plus importantes le CCAS, le Sport, l'Éducation et je cède la parole à Claude qui poursuit. »

⇒ Monsieur PERRINELLE : « Donc par secteur. **Politique de soutien aux associations et citoyenneté** avec la première diapositive concerne les grandes manifestations qui se dérouleront en 2020 pour les citer, vous les avez qui sont affichées et illustrées, le Carnaval, la journée Citoyens pour les enfants des écoles, l'Espace Henri Royer, la fête d'ouverture de l'Espace Henri Royer, la fête de la musique, les cinémas de plein air qui seront faits dans les quartiers, le feu d'artifice et le bal du 14 juillet, le Forum des associations et le lancement des illuminations et les dates du marché de Noël. Je vous invite à noter dans votre agenda ces dates.

Ça se traduit aussi par des fréquentations notamment au guichet unique. Des fréquentations alors qu'elles soient directes ou qu'elles soient par volet numérique donc au total 14 476 près de 15 000 inscriptions qui sont passées par le guichet unique, des paiements qui sont faits soit par prélèvement, soit en ligne et puis des connexions à l'espace famille. Vous avez les chiffres ici 1 630 connexions.

Les points informations avec le point d'accès aux droits qui a accueilli 400 personnes au global donc 51 de Sablé puisqu'il a un rayonnement communautaire et le point information jeunesse qui lui a eu 1 350 contacts dont 1 010 pour des personnes de Sablé.

Toujours les politiques Vie Associative et Citoyenne, on va parler de 109 associations actives et donc dans ce cadre bien entendu, nous poursuivons le soutien à ces associations et dans la démarche de citoyenneté, des règles d'attribution des subventions. On parle ici des associations sportives mais dans d'autres domaines également, des règles d'attributions pour les subventions et puis également via ce service, l'accompagnement des Conseils Citoyens de Montreux et de la Rocade dans le cadre de la politique de la Ville. On y reviendra tout à l'heure.

Je poursuis en l'absence d'Alain, à présenter **les actions sportives** et comme pour tout à l'heure, on parle ici des grandes manifestations avec le cyclo-cross qui est passé, avec le circuit cycliste Sarthe Pays de la Loire qui est à venir, la fête du sport, la journée de l'olympisme, la retransmission qui est prévue de matchs de football dans le cadre de l'Euro comme ça s'est déjà produit et le trophée Sarthe Basket qui sera à la rentrée après les vacances septembre ou fin août 2020.

On continue un dossier qui nous tient à cœur, c'est de devenir, c'est de s'engager dans la démarche des jeux 2024 pour faire en sorte que Sablé soit terre de jeux 2024 et donc puisse participer à l'animation, puisse participer à la vie autour des jeux de 2024, en obtenant le label.

Dans le cadre des opérations sportives, trois dossiers particulièrement importants, la réfection et mise aux normes du dossier du terrain synthétique du stade Rémy Lambert pour un budget de 600 000 €, l'installation de modulaire provisoire pour les vestiaires et sanitaires de la base de canoë-kayak pour 100 000 €. Je vous rappelle que là, on est un peu bloqué dans la négociation avec l'État pour la réfection des bâtiments puisqu'on est en zone de risques inondations donc on traite quand même immédiatement et puis la création d'un espace sportif multisports à proximité et derrière dans la plaine à côté de l'école Alain Bourgeteau pour un budget de 80 000 €. Pour rappel le quartier de Gastines est le seul quartier qui n'est pas équipé d'une sorte de city stade, voilà.

En ce qui concerne le soutien aux associations sportives bien entendu la poursuite avec les prêts de matériel, les mises à disposition et puis le soutien financier qu'on reverra tout à l'heure dans les subventions et puis également rappeler les CFTS qui ont concerné 872 enfants en 2019.

En ce qui concerne également les enseignements sportifs qui seront directement faits par la collectivité, 74 personnes ont pu en bénéficier. C'est des enseignements sportifs soit à destination des enfants, soit à destination des personnes adultes notamment la gymnastique pour les adultes.

Et puis, la collectivité poursuivra son soutien aux sections sportives scolaires qui sont le kayak, la natation et le football et puis également l'accompagnement des manifestations sportives scolaires, parfois enfin dans le cadre d'une compétence ou parfois dans le cadre de relation et d'animation de territoire puisqu'enfin on ne serait pas obligé sur les parties de collèges ou de lycées. »

⇒ Madame BONNAUD : « Bonsoir, en ce qui concerne les **manifestations culturelles**, les grands rendez-vous pour cette année, la folle journée qui a eu lieu fin janvier à laquelle de nombreuses personnes ont participé, le festival pour enfants, festival cinéma enfants des toiles qui aura lieu donc début mars du 13 au 21, le grand rendez-vous pour les enfants Rock Ici Même le 23 juillet prochain, les nuits d'été le lendemain 24 juillet et enfin le Festival Baroque du 25 au 29 août de cette année.

Concernant les **politiques culturelles**, donc on poursuivra les acquisitions pour le fonds Reverdy donc pour rassurer Monsieur MAREAU, il est effectivement prévu que la Médiathèque le mette, fasse connaître les différentes acquisitions, il y en a encore eu une assez récemment courant décembre de lettre orthographe, si je m'abuse. Donc, il y a des acquisitions assez régulièrement pour enrichir ce fonds. Pour ce qui concerne les associations, il est prévu de poursuivre le soutien aux associations culturelles à la fois sur le plan financier et sur le plan matériel, on verra le détail tout à l'heure notamment pour les subventions et concernant le pôle culturel, on en a parlé, un soutien, une participation à la construction et à la réfection des deux pôles Saint-Denis et Montreux dont les travaux vont débiter en mai 2020 et je rappelle que le Centre Culturel Joël Le Theule sera temporairement fermé à partir de fin août 2020. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Andrée, oui. »

⇒ Madame CASTEL : « En ce qui concerne les **affaires scolaires**, on l'a déjà dit tout à l'heure avec Laurent, les travaux 2020 dans les écoles, réfection des sols à l'école du Pré, et la réfection de la façade à l'école Alain Bourgeteau, la poursuite des activités sur les temps périscolaires avec les garderies, les restaurations scolaires et l'espace leçons animations, la poursuite des deux orchestres à l'école. Sont concernées l'école du Gai levant et l'école Saint-Exupéry et des rencontres ciné jeunes. En ce qui concerne la famille et la parentalité, l'action « Temps des Parents » dans les écoles maternelles et élémentaires et au sein de l'Espace Vie Sociale. Merci. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci Andrée, Claude »

⇒ Monsieur PERRINELLE : « Oui. En ce qui concerne les **politiques de loisirs**, je rappelle qu'il reste deux sujets d'accueils de loisirs au niveau de la ville de Sablé, les mercredis loisirs donc les animations le mercredi pendant les périodes scolaires et puis les tickets sports et donc les deux seront renouvelés au titre de cette année. En ce qui concerne le Conseil Municipal Junior 2020, c'est l'année où ce sont les jeunes de Sablé qui vont à Bückebug dans le cadre du jumelage.»

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci Claude, Maryline »

⇒ Madame CHAUDET : « Alors concernant **l'action sociale**. Donc le contexte, c'est le développement social local communal c'est-à-dire l'animation du partenariat institutionnel et associatif local pour l'organisation d'actions conjointes impliquant les bénéficiaires notamment dans l'organisation de la manifestation annuelle de Noël ainsi que les loisirs familiaux avec trois à quatre sorties organisées avec les participants. Donc concernant les actions du CCAS, nous maintenons bien sûr la gestion des services aux seniors avec l'aide à domicile, la téléalarme, la gestion des résidences autonomes, et Brin de compagnie. Nous maintenons aussi, la gestion du service de restauration dans les résidences offertes aux saboliens de 60 ans et plus, qui souhaitent déjeuner en collectif, les animations collectives dans chaque résidence autonomie, bien sûr le spectacle des seniors saboliens à l'occasion des fêtes de Noël et l'accompagnement individuel des personnes en situation de précarité

donc soit sur rendez-vous et lors des permanences hebdomadaires. Concernant les moyens, alors la subvention d'équilibre au CCAS versée par le budget principal de la Ville de Sablé est maintenue comme l'année dernière à hauteur de 450 00 €. Le Projet de budget général 2020 du CCAS a été estimé à 3 585 000 € soit 2 029 000 € pour le budget principal du CCAS et 1 556 000 € pour les budgets annexes du CCAS soit 606 000 € pour les résidences de personnes âgées et 950 000 € pour le service d'aide à domicile. Voilà pour le CCAS. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci Maryline, Anne-Marie »

⇒ Madame FOUILLEUX : « Donc les **recettes de fonctionnement**. Tout d'abord les recettes réelles de fonctionnement donc à hauteur de 16 183 128 €. Pour mémoire au niveau du BP 2019, nous étions à 16 086 000 €, produits de service et remboursements de frais 1 701 000 €, les impôts et taxes 4 828 874 €, l'attribution de compensation 7 315 126 €, les dotations et compensations 1 601 000 €, les autres produits 368 128 €, l'indemnité à recevoir sur litige 300 000 €, nous venons d'en parler ça concerne la halle de Montreux, et l'atténuation de charges à hauteur de 69 000 €.

Les ressources fiscales, la taxe d'habitation donc 1 078 000 €, la taxe sur le foncier bâti 2 774 000 €, et la taxe sur le foncier non bâti 86 000 € ce qui fait donc un total de 3 938 000 € et donc une augmentation de 1,05 %.

Le produit financier, donc les produits des trois taxes donc 3 938 000 €, l'attribution de compensation de la Communauté de communes de 7 315 126 € soit un montant total de 11 253 126 € donc une variation de plus 164 145 € donc 42 000 € pour les trois taxes et la variation positive d'attribution de compensation vient atténuer une diminution des recettes du même montant.

En ce qui concerne la DGF, donc là c'est la baisse globale estimée de la DGF donc depuis 2017 de moins 1 715 660 €, qui sert au redressement des finances publiques et l'écrêtement.

Le Fonds National de Péréquation des Ressources, donc pour le budget 2020, en contribution donc moins 410 000 €, en attribution plus 70 000 € donc ce qui fait une charge nette à moins 340 000 €.

**L'annuité de la dette**, donc le capital en investissement et l'intérêt en fonctionnement y compris la dette du PPP. La dette à charge s'élèvera à 1 522 000, récupérable 248 000 € donc une dette totale 1 770 000 €. Les intérêts donc 739 000 € en dette à charge, récupérable 60 000 € donc une dette totale de 799 000 € et donc une annuité de 2 569 000 € qui représente 15,87 % des recettes réelles de fonctionnement.

Et les **ratios**, donc ça vous avez les différents ratios avec le comparatif par rapport à 2019 avec des augmentations ou des baisses au niveau des recettes donc il y a un retraitement au niveau de la recette en prenant compte tenu de la recette exceptionnelle de 300 000 €. Donc il y en a deux pages, puisqu'il y a les ratios par habitant, les ratios de structures. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci Anne-Marie, donc voilà pour la présentation du projet de budget 2020 qui est, vous l'avez vu dans la suite de ce qui a été présentée et discutée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, il y a quelques semaines. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, Monsieur FRETILLIÈRE. »

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : « Oui, je voudrais d'abord commencer par deux questions. D'abord une question sur la maison médicale. Donc, on a au budget 470 000 € de dépenses, je croyais que ça avait été réglé l'an dernier puisque c'est l'an dernier qu'on avait acté l'achat de la maison médicale mais bon il y a toujours un décalage entre le vote et la réalisation donc ça peut-être ! Et donc, si j'ai

bien compris, on revend pour 450 000 €, mais alors ça a été passé trop vite, je n'ai pas bien compris à qui on revendait la maison médicale ? Je suppose que c'est un investisseur mais je voudrais en savoir plus à ce sujet.

Alors deuxième chose en ce qui concerne la politique du personnel, donc on a une baisse des dépenses de personnel qui est très minime, 0,42 % mais on a d'un côté une augmentation des salaires bruts des titulaires et stagiaires et une baisse sensible même si le pourcentage est élevé mais la valeur absolue n'est pas la même pour les salaires bruts des non-titulaires, vacataires, contractuels, apprentis etc... Donc je voudrais savoir si ça correspond à une politique de titularisation de certains personnels ou si c'est une autre explication.

Enfin, la troisième chose, c'est en ce qui concerne les travaux d'entretien et de rénovation. De ce point de vue, on pourrait être satisfait parce qu'effectivement dans ce budget qui sera réalisé ou pas, ça dépendra de la majorité municipale qui se dégagera évidemment dans quelques semaines ! Mais dans ce budget, il y a quand même un effort qui est mis sur tous ces travaux concernant les bâtiments, les espaces verts, etc.. Alors, je voudrais revenir sur quelques aspects. D'abord en ce qui concerne la mairie, 300 000 € c'est une estimation que j'avais demandée, il y a quelques années parce qu'on considérait que la façade de la Mairie était vraiment très dégradée au point même qu'il a fallu mettre des filets pour éviter des chutes de pierre sur les passants et les travaux attendaient, attendaient... On avait dit que ce n'était quand même pas "la mer à boire" de faire les travaux et on est toujours à 300 000 €. Je pense d'ailleurs et là vous allez dire que je change, mais bon pourquoi pas, je pense même qu'on aurait pu prévoir un peu plus et faire des économies ailleurs, quand même, en prévoyant de rénover aussi l'arrière du bâtiment qui est assez dégradé même si ça ne se voit pas ! Et aussi de prévoir éventuellement des travaux d'isolation thermique parce que vous étiez comme moi au conseil municipal qui a eu lieu à la fin du mois de juin, il faisait très chaud dehors mais aussi très chaud dedans et il y a sans doute des dispositifs possibles pour éviter l'arrivée de trop grande chaleur ou la perte de chaleur. Bon c'est technique, mais je pense que ça serait une piste à creuser. Et puisqu'on parle des abords de la place Raphaël Elizé, il n'était pas prévu quand on a refait la place de refaire le revêtement de la rue Saint Martin, les pavés sont déchaussés, enfin certains, il y en a qui sont de très bonne qualité et d'autres qui sont plus dégradés. On m'a expliqué que c'était parce qu'il y avait eu des travaux qui avaient été faits. Je ne suis pas persuadé mais enfin en tout cas on pourrait peut-être engager des travaux là-dessus.

Bien, en ce qui concerne donc l'embellissement des espaces publics, et de la voirie, je pense que certains quartiers comme la Rocade qu'il y aurait beaucoup à faire, que ce soit pour le parc ou pour la voirie proprement dit et les trottoirs. Dans le jardin public, les travaux qu'on a fait, ce sont des travaux de renforcement, c'était des problèmes de sécurité, c'était le minimum. Maintenant, il faudrait concevoir l'embellissement général de la partie haute du jardin public qui est quand même un peu laissé à l'abandon. Voilà, je m'arrête ici. Bon, juste pour conclure que ce programme qui est proposé, évidemment suspendu au résultat des élections même si pour l'essentiel on sera lié par ce qui est décidé aujourd'hui. Il y a des dépenses structurelles comme les dépenses de personnel bien évidemment mais il y a facilement une sorte d'anomalie à ce qu'on puisse en définitif l'année de l'élection avoir tout un programme de travaux qui anticipe sur l'avenir. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci, Monsieur FRETILLIÈRE. Est ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur MAREAU, oui. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Oui. Donc je vais juste rebondir sur ce que vient de dire mon collègue sur la façade de cette Mairie. Donc il semblerait que j'ai été écouté puisque je vous en avais fait la remarque dans cette salle en 2017, ce qui vous avez mis un petit rictus au coin du visage, apparemment vous m'avez peut-être entendu.

L'autre chose, j'aimerais avoir, pareil l'explication sur la maison médicale. Là, ce n'est pas très clair. Les chiffres que je vois donc ce que j'ai pu constater dans la M14, qu'on a donc toujours, on paie toujours beaucoup d'intérêts c'est-à-dire 878 000 € cette année qu'on paie encore d'intérêts à la banque. Je fais juste cette remarque qu'on aurait pu dépenser cet argent ailleurs. Ce qui fait que je découvre qu'on a 1 593 € de dette par habitant, c'est très élevé, presque 1 600 €. Eh bien, je pense qu'on devrait être beaucoup plus bas pour une ville de notre taille. Je découvre que l'emprunt est de 4 512 000 donc un peu plus que ce qu'on avait l'habitude de voir durant ce mandat. Certainement période électorale, fin de mandat, il doit y avoir une explication pour que l'endettement, enfin l'emprunt soit aussi élevé. L'annuité a été un petit peu baissée par rapport au début du mandat. Très bien. Mais la question que je me pose c'est qu'on n'a pas eu très clairement dans le ROB, le ROB de l'année dernière était plutôt clair, on avait un tableau avec exactement au 31 décembre de l'année précédente la dette. Là, j'ai une copie du ROB sous les yeux, il y a marqué la dette de l'ordre de 20 000 000, ce n'est pas très précis. J'aimerais bien avoir un chiffre précis. L'année dernière à 7 € près, on était à 20 000 000 donc j'aimerais bien savoir exactement quelle est la dette de la Ville au 31 décembre officiellement au 31 décembre 2019 ? Je vous rappelle qu'elle était de 19 000 997 € à 3 € près exactement à 20 000 000. Voilà, ce qui pourrait nous expliquer un peu plus les choses, si vous pouviez me répondre, merci. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci, Monsieur MAREAU. Alors pour reprendre le premier point sur la maison médicale. Vous savez peut-être ou pas d'ailleurs que le Département de la Sarthe créé avec la Mayenne un établissement public foncier. C'est une bonne nouvelle. C'est quelque chose qui était, que nous attendions depuis longtemps, il y a des départements voisins qui ont des outils opérationnels comme cela. Et donc s'agissant de la maison médicale, nous avons voté, pris la décision en 2019 d'acquiescer ce bâtiment. L'acquisition va se formaliser concrètement dans les semaines qui viennent avec le paiement et le passage chez le notaire pour l'acquisition financière du bâtiment. Ça sera la propriété de la ville, et cet établissement public foncier qui se crée, nous rachètera le bâtiment et en deviendra le propriétaire c'est-à-dire qu'il assurera le portage du bâtiment ce qui nous libérera, et nous le mettra à disposition pour engager ensuite des opérations. L'intérêt de cette structure c'est qu'elle assure le portage financier d'acquisition lourde pour des collectivités quelle que soit la taille notamment des villes moyennes comme nous. Je ne suis pas clair ? »

⇒ Monsieur MAREAU : « Si je peux, donc ce partenariat c'est la Sarthe et la Mayenne, c'est ça ? »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Oui qui crée un établissement commun. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Donc ça appartiendra à la Sarthe et à la Mayenne pour être plus direct. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « C'est un établissement public auquel les collectivités pourront adhérer. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Oui, mais cet établissement appartient vraiment aux deux Départements où il y a l'État. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Non, il n'y a pas l'État. C'est les collectivités locales. C'est deux départements, des conseils départementaux. »

⇒ Monsieur MAREAU : « D'accord. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Oui, c'est clair. Alors sur les autres points, sur les travaux, je laisserai la parole à Laurent. Vous aviez évoqué la Mairie, la place. Je suis assez d'accord avec vous Monsieur FRETILLIERE, l'arrière aurait besoin aussi, et l'intérieur, mais bon, on se retrouvera peut-être sur ces choses-là plus tard. Je vais laisser Laurent poursuivre et puis Anne-Marie sur les finances. »

⇒ Monsieur FOURNIER : « Sur la façade de la Mairie, les 300 000 €, on l'avait déjà évoquée dans le cadre du ROB mais c'est pour réaliser la façade avant, effectivement, uniquement la façade avant de la Mairie. C'était quelque chose qui était prévue, on vous a entendu mais on avait déjà aussi prévu les choses. La seule chose, on ne pouvait pas faire, à la fois la place et la façade. Vous comprenez bien la concomitance des deux était compliquée. Donc et oui Monsieur MAREAU, parce que mettre un échafaudage à la fois sur la place et là c'est un peu plus compliqué mais donc et voilà les travaux seront réalisés par rapport à cette façade.

Vous parliez Monsieur FRETILLIERE de la chaleur lors de l'isolation. Effectivement. Mais je vous rappelle qu'au moment où le conseil a eu lieu, il y avait peu de bâtiments climatisés où il ne faisait pas chaud. Et pour votre information, depuis maintenant bientôt 10 ans, depuis que la création de ; alors peut-être pas 10 ans ; mais depuis que les archives ont été créées au niveau de Montreux, l'ensemble des archives au-dessus de notre tête, le bâtiment qui est le plafond au-dessus de nos têtes, le plancher qui abritait de nombreuses archives a été isolé complètement. Donc l'ensemble de la toiture mais surtout le plancher qui est au-dessus de notre pièce, notre tête là, a été complètement isolé. Après effectivement au niveau des murs, il serait nécessaire de faire des choses complémentaires mais vous comprenez bien qu'on ne va pas refaire un bardage sur la Mairie, alors qu'on est en pierre de taille et de tuffeau. Donc voilà, à un moment donné, nous sommes, vous parlez de patrimoine, on est dans le cadre d'un patrimoine, il y a des choses qui peuvent être faites, il n'est pas envisagé non plus de climatiser. Donc on essaiera de programmer, peut-être pas forcément les conseils municipaux où peut-être que la nouvelle équipe évitera de programmer les conseils municipaux fin juin. Voilà ça sera peut-être une solution.

Et sur l'ensemble des autres travaux, je rappelle que 600 000 €, c'est la somme qui est consacrée annuellement et c'est la somme aussi puisque ça tient compte aussi de plusieurs aspects. C'est aussi la somme qu'ont en capacité les services à gérer puisque pour chaque, je vous rappelle derrière, c'est plus d'une centaine d'opérations différentes. Et donc pour chaque opération, il faut l'instruire, contacter les entreprises, réaliser donc c'est aussi en fonction des capacités de réalisation de nos services. »

⇒ Madame FOUILLEUX : « Alors, je continue par rapport aux charges de personnel. Oui, c'est vrai que nous développons la stagiairisation et la titularisation au niveau du personnel. En ce qui concerne les finances, pour votre information Monsieur MAREAU, le niveau d'emprunt au BP 2019 était de 5 011 000 €, c'est-à-dire 500 000 € de plus que cette année au BP 2019. La totalité des emprunts est d'un montant de 20 265 144 € avec un taux moyen de 3,85 % et une durée de vie résiduelle de 14 ans et demi. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Est-ce qu'il y a d'autres remarques, observations ? Oui, Monsieur MAREAU. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Juste une dernière, une demande, est-ce que quand cette façade sera refaite, l'erreur ne sera pas reproduite de laisser des câbles visibles sur la façade et de pouvoir les faire passer ailleurs ? Voilà, c'est une demande que je passe. Là sur la place, il y a eu le problème de laisser des câbles circuler sur des bâtiments en plus qui ont été refaits et donc qui sont beaucoup plus visibles qu'avant, juste pour l'esthétique de la façade. »

⇒ Monsieur FOURNIER : « On essaiera de faire en sorte qu'ils se voient le moins possible, voilà. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou demandes d'intervention ? Je vous rappelle simplement une dernière chose à Monsieur MAREAU. Quand vous évoquiez la dette par habitant qui est élevée, et on le répète à chaque budget mais je vais le répéter une dernière fois ça n'a que de sens que par rapport aux ressources qui sont celles de la collectivité. Cette remarque étant faite donc je vais vous proposer le vote du budget 2020 dont vous avez la délibération. Je ne vais pas la relire intégralement donc le budget s'élève en recettes et en dépenses à un peu plus de 31 709 000 €, 17 711 000 € en fonctionnement et 13 949 240 en investissement. »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif principal 2020 de la Ville de Sablé-sur-Sarthe. Celui-ci s'équilibre en Recettes et Dépenses à la somme totale de 31 709 000,00 €. Dans ce montant, des opérations d'ordre pour 3 734 000,00 € (dont 3 664 000,00 € en dépenses de fonctionnement) comprennent 2 456 000,00 € de virement de section à section (du fonctionnement vers l'investissement).

♦ L'équilibre général du Budget se présente comme suit :

➤ <u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels	14 047 000,00 €	16 183 128,28 €	2 136 128,28 €
Ecritures d'ordre	1 208 000,00 € ③	70 000,00 € ③	- 1 138 000,00 €
Autofinancement apparent (Virement à la section d'investissement)	2 456 000,00 € ④	-	- 2 456 000,00 €
	-----	-----	-----
<b>Total</b>	<b>17 691 000,00 €</b>	<b>16 233 096,28 €</b>	<b>- 1 457 871,72 €</b>
Reprise anticipée résultats antérieurs	-----	1 457 871,72 €	1 457 871,72 €
	-----	-----	-----
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>17 711 000,00 €</b>	<b>17 711 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
➤ <u>Section d'Investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels	9 612 140,20 €	5 568 140,20 €	- 4 044 000,00 €
Produits des cessions		450 000,00 €	450 000,00 €
Refinancement de dette	767 000,00 € ②	767 000,00 € ②	-
Ecritures d'ordre	70 000,00 € ③	1 208 000,00 € ③	1 138 000,00 €
Autofinancement apparent (Virement de la section de fonctionnement)		2 456 000,00 € ④	2 456 000,00 €
	-----	-----	-----
<b>Total</b>	<b>10 449 140,20 €</b>	<b>10 449 140,20 €</b>	<b>0,00 €</b>
Restes à réaliser 2019	2 989 346,41 € ①	1 531 731,06 € ①	- 1 457 615,35 €
Reprise anticipée résultats antérieurs ①	510 753,39 € (Compte 001)	(Compte 1068) 1 968 368,74 €	- 510 753,39 € 1 968 368,74 €
	-----	-----	-----
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>13 949 240,00 €</b>	<b>13 949 240,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 660 240,00 €</b>	<b>31 660 240,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Ce Budget peut être résumé en version simplifiée comme suit, pour les crédits nouveaux de 2020 :**

➤ **Section de Fonctionnement**

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels	14 047 000,00 €	16 183 128,28 €	2 136 128,28 €
Reprise anticipée résultats antérieurs	-	1 457 871,72 €	1 457 871,72 €
	-----	-----	-----
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>- 14 047 000,00 €</b>	<b>17 641 000,00 €</b>	<b>3 594 000,00 €</b>

➤ **Section d'Investissement**

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels	9 612 140,20 €	5 568 140,20 €	- 4 044 000,00 €
Produits de cession	-	450 000,00 €	450 000,00 €
	-----	-----	-----
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>9 612 140,20 €</b>	<b>5 568 140,20 €</b>	<b>- 3 594 000,00 €</b>

♦ Constitution et utilisation de l'Autofinancement brut :

**L'autofinancement brut est égal à :** ⑤

- Autofinancement brut dégagé par le fonctionnement :	2 456 000,00 €
- Amortissements et provisions nets :	1 138 000,00 €
	-----
	<b>3 594 000,00 €</b>

et il sert à :

- Rembourser le capital des emprunts :	- 1 770 000,00 €
--	------------------

en tenant compte des autres recettes d'investissement suivantes :

- Taxe d'Aménagement :	75 000,00 €
	-----
sous-total	1 899 000,00 €

- besoin d'autofinancement des dépenses d'équipement (participations, logiciels, matériels et travaux) :	- 1 899 000,00 € ⑦
	-----
	<b>0,00 €</b>

**L'autofinancement net de la section d'investissement s'élève donc à 1 899 000,00 €**

Les dépenses d'investissement à autofinancer s'élèvent à :

- Dépenses réelles d'investissement (matériels, travaux et fonds de concours,...)	7 842 000,00 €
	-----
<b>Total des dépenses (A)</b>	<b>7 842 000,00 €</b>

après prise en compte des recettes suivantes :

- FCTVA et Prêt relais	:	759 000,00 €
- Subventions et participations nettes	:	222 000,00 € ⑥
(pour mémoire : 22 000,00 € d'amendes de police sont compris dans le ⑥ ci-dessus)		
- Produit des cessions de biens	:	450 000,00 €
- Emprunts nouveaux	:	4 512 000,00 €
		-----
<b>Total des recettes (B)</b>		<b>5 943 000,00 €</b>

**Besoin d'autofinancement (A-B) = 1 899 000,00 € ⑦**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2020 qui lui est présenté.

⇒ Monsieur JOULAUD : « Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

3 abstentions. Il n'y en a pas donc le budget est adopté.

Je vous remercie. »

Délibération adoptée par 27 voix "Pour" et 3 voix "Contre"

⇒ Monsieur JOULAUD : « Alors, on poursuit sur la délibération numéro 6 qui avait déjà été évoquée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires sur les taux d'imposition pour 2020. »

## **6) TAUX D'IMPOSITION 2020**

⇒ Monsieur JOULAUD : « Donc, il vous est proposé de reconduire en 2020 les taux d'imposition 2019, même montant 9,66 pour la taxe d'habitation, 13,99 pour le foncier bâti et 28,39 pour le foncier non bâti. Rappeler simplement que conformément à l'engagement que nous avons pris en 2014, les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 6 ans. Monsieur FRETILLIÈRE. »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition comme suit pour 2020 :

	<u>Taux 2019</u>	<u>Taux 2020</u>
- Taxe d'habitation .....	9,66 %	9,66 %
- Foncier bâti .....	13,99 %	13,99 %
- Foncier non bâti .....	28,39 %	28,39 %

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de retenir les taux d'imposition ci-dessus, au titre de l'année 2020.

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : « Oui, j'aurais une question concernant non pas les taux mais la taxe d'habitation. En général puisque la politique du gouvernement depuis 2017 a été de dire, on va supprimer partiellement puis maintenant totalement la taxe d'habitation. Or là, on vote des taux et apparemment on va percevoir la taxe d'habitation. Or les contribuables ou certains d'entre eux ne la paient plus ou la paient de façon diminuée. Donc primo, on voudrait savoir comment ça se fait ? Il y a une explication technique sans doute et la deuxième question c'est, est ce qu'on peut penser qu'en 2020 il y aura donc et les années après une compensation totale de ce qu'on avait comme taxe d'habitation de la part du gouvernement ? Parce que vous comme moi, on est très dubitatif sur cette réforme sachant que la plupart des réformes de domaine des taxes qui ont été votées dans le passé se sont traduites par une perte pour les communes. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Oui, merci Monsieur FRETILLIÈRE. Anne-Marie. »

⇒ Madame FOUILLEUX : « Oui, donc la compensation de l'État sur la taxe d'habitation ne se fera qu'à partir de 2021. Donc pour les 3 années, là jusqu'en 2020, c'est l'exonération pour 80 % des ménages et pour les 20 % restants c'est donc de 2021 à 2023. Et la taxe sera compensée par la part départementale qui sera versée donc aux collectivités du foncier bâti. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « C'est-à-dire qu'on récupèrera normalement. Voilà tout cela peut changer bien sûr, la part de foncier bâti qui était perçue par le Département, avec la question de savoir si on disposera d'un pouvoir de taux ou non sur cette fiscalité transférée. Sachant que le Département lui puisqu'il perd le foncier bâti, il récupère de la TVA sur laquelle il n'y a pas de taux. Globalement, on est d'accord Monsieur FRETILLIÈRE, c'est moins de pouvoir fiscal de donné aux collectivités et il y a une recentralisation qui se poursuit.

Alors pour revenir sur les taux, donc identique en 2019 et à 2014, est ce qu'il y a des avis contraires ?

Abstentions ?

3 abstentions.

Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : « Alors, on va passer ensuite des délibérations sur des subventions. Il y a plusieurs délibérations. Et simplement rappeler qu'un certain nombre de collègues ne participent pas aux votes sur des attributions de subventions, Annie BONNAUD sur l' A.C.C.C.S., même chose sur Maine Sciences, Anne-Marie FOUILLEUX et même Monsieur TARIN sur le Comité de Loisirs de Gastines, Madame BONNAUD, Madame CASTEL, et Madame CHAUDET sur l'Entracte, Monsieur TARIN sur l'association Aérostatique, Monsieur RENOULT sur la Pétanque, Madame CAILLEAU sur la subvention du Viet Vo Dao, Madame GUIMBERT sur la Zumba, Monsieur PERRINELLE sur la Croix Rouge, Monsieur TARIN sur le Jardinier Sarthois, Madame FRÉMONT sur le Club de Développement, Madame FOUILLEUX, Monsieur TESSIER, Madame BONNAUD, Madame MARREAU, Monsieur MERCIER sur le C.F.S.R. et Monsieur FRETILLIÈRE sur l'Assade. Quand on votera, je vous propose de considérer que ces collègues ne vont pas participer au vote. »

### **MODALITÉS DE VOTE POUR LES DÉLIBÉRATIONS N° 7 à 11**

#### **LISTE DES ÉLUS NE POUVANT PAS PARTICIPER AU VOTE DE CERTAINES SUBVENTIONS**

<b>ASSOCIATIONS OU ORGANISMES</b>	<b>ÉLUS</b>
➤ Association Culturelle des Communes du Canton de Sablé (A.C.C.C.S.) .....	Annie BONNAUD
➤ Centre de Culture Scientifique Technique et industrielle (Maine Sciences) .....	Annie BONNAUD
➤ Comité de loisirs de Gastines	Anne-Marie FOUILLEUX et Bernard TARIN
➤ L'ENTRACTE .....	Annie BONNAUD - Andrée CASTEL Maryline CHAUDET
➤ Association Aérostatique .....	Bernard TARIN
➤ Pétanque Sabolienne .....	Yves RENOULT
➤ Viet Vo Dao Sablé .....	Catherine CAILLEAU
➤ Zumba'Titude .....	Flavie GUIMBERT
➤ Croix Rouge Française – Comité de Sablé .....	Claude PERRINELLE
➤ Association Le Jardinier Sarthois .....	Bernard TARIN
➤ Club de Développement économique .....	Marie-Paule FRÉMONT
➤ C.F.S.R. ....	Anne-Marie FOUILLEUX - Alain TESSIER – Annie BONNAUD - Michèle MARREAU – Philippe MERCIER
➤ Assade .....	Gérard FRETILLIÈRE

## **7) SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – COMMUNICATION**

⇒ Monsieur JOULAUD : « La délibération numéro 7, c'est la subvention à un certain nombre d'organismes qui sont rattachés à la rubrique Communication. Si vous avez des questions ou des remarques ? Oui. Oui, Monsieur FRETILLIÈRE, d'accord. »

*(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2020 suivantes aux associations et autres organismes :*

	<b><u>BP 2019</u></b>	<b><u>BP 2020</u></b>
<b><u>Sous-rubrique 023.1 – COMMUNICATION</u></b>		
* Société des Courses (Grand Prix de la Ville de Sablé) .....	6 862,50 €	6 862,50 €
* Trophée de la Sarthe - Pays de la Loire de Basket Ball à Sablé (subvention spécifique).....	2 700,00 €	2 700,00 €
* Promotion touristique/Golf (selon convention triennale) .....	2 125,00 €	2 125,00 €
* Confrérie du petit sablé de Sablé (fonctionnement annuel) .....	450,00 €	450,00 €
* Sablé FC – Tournoi féminin international .....	10 000,00 €	-
* Circuit cycliste de la Sarthe .....	10 000,00 €	10 000,00 €
* réserve .....	1 862,50 €	11 862,50 €
	-----	-----
<b>Sous-total (Chapitre 65)</b>	<b>34 000,00 €</b>	<b>34 000,00 €</b>
<b><u>Sous-rubrique 04.1 – RELATIONS INTERNATIONALES</u></b>		
* Jumelage Bückeburg 13,50 €/hôte (13,50 € en 2019) .....	1 500,00 €	1 500,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
<b><u>Total COMMUNICATION</u></b>	<b><u>35 500,00 €</u></b>	<b><u>35 500,00 €</u></b>

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : « Oui, je vais faire une intervention générale sur les subventions. Ce que l'on constate c'est qu'à la virgule près, c'est exactement le même niveau de subventions pour l'ensemble des subventions que l'an dernier. Il y a eu quand même une certaine inflation. Bon, c'est mieux que certaines années où il y avait eu des baisses de subventions mais c'est vrai que les associations doivent faire un effort qui dure et de ce point de vue-là c'est la raison pour laquelle, non pas qu'on soit contre telles ou telles subventions mais c'est la politique générale des subventions qui fait qu'on va s'abstenir. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci Monsieur FRETILLIÈRE. Tout simplement deux remarques. La première, vous évoquez l'inflation. Vous connaissez le taux de l'évolution de l'inflation comme moi qui est faible. Et puis deuxième chose, c'est que vous venez de l'évoquer et on l'évoquait, il y a moins de cinq minutes, l'évolution de nos ressources que vous connaissez également et qu'on vient de voir sur une partie de la soirée. Je vous rappelle, il y a quelques années, effectivement dans le cadre de la diminution des dotations importantes de l'État, on avait sollicité et demandé aux associations de participer puisqu'on avait sur plusieurs exercices réduit de 5 % les subventions aux associations. Elles ont fait cet effort et on les remercie encore et on les salue. On a absolument bien sûr besoin d'elles. Aujourd'hui, on peut stabiliser cette aide et ce soutien, il est fondamental mais pour revenir aux

paramètres que j'évoquais au début à la fois l'inflation et l'arrêt d'une diminution de nos ressources nous conduit à faire la proposition qui est soumise ce soir. Sur la numéro 7, je considérai Monsieur FRETILLIÈRE que c'est un vote identique pour toutes, donc c'est abstention ou contre ? Vous m'aviez dit, abstention.

Est ce qu'il y a d'autres abstentions ?

Donc 3 abstentions. »

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : « Oui c'est ça, abstention. »

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : « La numéro 8 concerne d'autres associations dans le domaine de la Vie Citoyenne, de la Formation, de la Culture, est ce qu'il y a des points sur lesquels vous souhaitez revenir ? »

## **8) SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – DESC / DVACMT**

*(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2020 suivantes aux associations et autres organismes :*

	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>
<b><u>FONCTION 0</u></b>		
<b><u>Sous-rubrique 020.964 – LOISIRS - VIE CITOYENNE</u></b>		
* Médailleurs militaires (Amicale du Pays Sabolien) .....	207,00 €	207,00 €
* Association Cantonale des Anciens Combattants d'A.F.N. (F.N.A.C.A.)	225,00 €	225,00 €
* U.N.C.....	945,00 €	945,00 €
* Souvenir Français.....	450,00 €	450,00 €
* Souvenir Français du Bocage Sabolien .....	-	250,00 €
* Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers .....	150,00 €	150,00 €
* Réserve .....	23,00 €	23,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 250,00 €</b>
 <b><u>Subventions spécifiques</u></b>		
* Réserve .....	1 500,00 €	1 250,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>1 250,00 €</b>
<b><u>TOTAL/Loisirs Vie Citoyenne</u></b>	<b><u>3 500,00 €</u></b>	<b><u>3 500,00 €</u></b>

## **FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION**

### **Sous-rubrique 21.x – ENSEIGNEMENT DU 1er DEGRÉ**

* Écoles maternelles du secteur privé (crédits budgétaires) .....	97 000,00 €	97 000,00 €
* Écoles élémentaires du secteur privé (crédits budgétaires) .....	110 000,00 €	112 500,00 €
* Classes de découvertes (crédits budgétaires 2020) .....	10 000,00 €	7 500,00 €

➤ Quand classe externalisée (sans hébergement) diviser par 2 l'aide au transport et le coût du séjour

#### 1 - Taux journalier par enfant pour l'année scolaire :

	<u>2019-2020</u>	<u>2020-2021</u>
- neige/fluviatile	8,50 €	8,50 €
- mer/verte	7,00 €	7,00 €

#### 2 - Aide au transport :

	<u>2019-2020</u>	<u>2020-2021</u>
- en % de la facture totale	40 %	40 %
dans la limite d'un plafond de	750,00 €	750,00 €

\* Réserve .....

**Sous-total** 217 000,00 € 217 000,00 €

**BP 2019**      **BP 2020**

### **Sous-rubrique 24.1 - FORMATION – ÉDUCATION**

* CFA coiffure de la Sarthe .....	148,00 €	111,00 €
* Chambre des métiers de l'artisanat région Pays de la Loire-Sarthe .....	-	440,00 €
* Maison Familiale Rurale CFA Coulans sur Gée (72550).....	-	74,00 €
* Maison Familiale Rurale Doué La Fontaine .....	-	74,00 €
* Prévention routière .....	450,00 €	450,00 €
* Fondation Joël Le Theule .....	4 500,00 €	4 500,00 €
* Maison Familiale Rurale de Noyant .....	74,00 €	-
* FSE Collège G.Desnos La Ferté Bernard .....	74,00 €	-
* Réserve .....	1 754,00 €	1 351,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>

**Remarques :** ➤ subvention calculée sur la base de 37,00 €/élève sabolien (minimum de 74,00 €)

- . pour un effectif de 1 élève, le forfait est calculé sur la base de 2 x 37,00 €
- . pour un effectif de 2 à 10 élèves, le forfait est calculé sur la base du nombre x 37,00 €
- . pour un effectif de 11 à 30 élèves, le forfait est calculé sur la base de 11 x 37,00 €
- . pour un effectif de 31 à 50 élèves, le forfait est calculé sur la base de 31 x 37,00 €
- . pour un effectif de 51 élèves et plus, le forfait est calculé sur la base de 51 x 37,00 €

➤ formation accueil d'étrangers : forfait de 145,00 €/jeune pour 2020

**TOTAL/Enseignement** **224 000,00 €** **224 000,00 €**

	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>
<b><u>Sous-rubrique 422.27 - ORGANISMES DE JEUNESSE</u></b>		
* Scouts et Guides de France Charles de Foucault .....	360,00 €	360,00 €
 <b><u>Subventions spécifiques</u></b>		
* Maison d'Enfants "Les Pléiades" .....	450,00 €	450,00 €
(subvention = 50 % du coût des activités justifié en fin d'année)		
* Réserve .....	190,00 €	190,00 €
	-----	-----
<b><u>TOTAL/Jeunesse</u></b>	<b><u>1 000,00 €</u></b>	<b><u>1 000,00 €</u></b>

### **FONCTION 3 – CULTURE**

#### **Sous-rubrique 33.6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**

* A l'homme volant .....	1 620,00 €	1 620,00 €
* Association Culturelle des Communes du Canton .....	5 793,70 €	5 850,74 €
* Amis de Bückeberg .....	270,00 €	270,00 €
* Arts Plastiques Saboliens .....	180,00 €	180,00 €
* Atelier du Temps Libre .....	1 800,00 €	1 800,00 €
* Atelier Malicot .....	900,00 €	900,00 €
* Batterie fanfare des Sapeurs-Pompiers .....	1 170,00 €	1 170,00 €
* La Cantonade .....	720,00 €	720,00 €
* Club Philatélique et cartophile de Sablé .....	342,00 €	342,00 €
* Comité de jumelage Sablé-Bückeberg .....	180,00 €	180,00 €
* Comité des Loisirs de Gastines.....	1 600,00 €	1 600,00 €
* La Band'Amis de Sablé .....	450,00 €	450,00 €
* La Jeunesse retrouvée (Club de cartes de Gastines) .....	162,00 €	162,00 €
* La Houlala Compagnie .....	5 130,00 €	5 130,00 €
* Sablé sur Livres .....	1 000,00 €	1 000,00 €
* Orchestre d'Harmonie de Sablé (O.H.S.) .....	-	1458,00 €
* Sablé Danse Mania .....	2 250,00 €	2 250,00 €
* Troupe "Le Marquis capricieux" .....	1 800,00 €	1 800,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>25 367,70 €</b>	<b>26 882,74 €</b>

	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>
<b><u>Subventions spécifiques</u></b>		
* Arts Plastiques Saboliens (Prix de la ville).....	950,00 €	950,00 €
* Amis de Bückeburg (remboursement stand marché de Noël).....	25,00 €	-
* Amis de Bückeburg (accueil des hôtes allemands 29/05 au 02/06/2019)	-	300,00 €
* Association Maroc Sabolien (remboursement stand Noël).....	25,00 €	-
* Graines d'Images .....	335,00 €	335,00 €
* La Houlala Compagnie (aide à l'emploi sur justificatifs) .....	5 000,00 €	5 000,00 €
* Artisans d'Art et Artistes Malicorne (Exposition salle T.Plé du 17 avril au 21 avril 2019).....	300,00 €	-
* Sablé Danse Mania (spectacle 40 ans ).....	4 000,00 €	-
* Comité des Loisirs de Gastines (50 ans du comité le 17 mai 2020)	-	750,00 €
* Les Amis de l'Orgue de l'église Notre Dame (entretien orgue) .....	-	800,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>10 635,00 €</b>	<b>8 135,00 €</b>
* Réserve .....	3 997,30 €	4 982,26 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>3 997,30 €</b>	<b>4 982,26 €</b>
<b><u>Sous-rubrique 33.7 - SUBVENTIONS CULTURELLES</u></b>		
* Maine Sciences (C.C.S.T.I.) .....	7 600,00 €	7 600,00 €
* Solde N-1 (positif) des prestations en nature et réserve .....	900,00 €	900,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>8 500,00 €</b>
<b><u>Sous-rubrique 33.8 - SUBVENTIONS CULTURELLES</u></b>		
* Compagnie de danse baroque "L'Eventail" - Convention 2018-2021.....	10 000,00 €	10 000,00 €
* Compagnie Eventail (réalisation Graff mur Quartier de Montreux)	8 000,00 €	-
Réserve.....		3 000,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>
<b><u>Sous-rubrique 33.9 - SUBVENTIONS CULTURELLES</u></b>		
* L'ENTRACTE (Aide à la diffusion et à la création artistique).....	480 000,00 €	480 000,00 €
* L'ENTRACTE (subvention spécifique Folles Journées) .....	12 500,00 €	12 500,00 €
* L'ENTRACTE (subvention spécifique Équipement) .....		15 000,00 €
<b><u>Sous-rubrique 33.9 - SUBVENTION COMPENSATRICE À L'ENTRACTE</u></b>		
<i>(subvention compensatrice à l'association L'Entracte pour couvrir la refacturation par la Ville à l'association L'Entracte des traitements des agents rémunérés par la Ville)</i>		
* L'ENTRACTE .....	472 000,00 €	462 000,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>964 500,00 €</b>	<b>969 500,00 €</b>
<b><u>Total CULTURE</u></b>	<b><u>1 031 000,00 €</u></b>	<b><u>1 031 000,00 €</u></b>

**FONCTION 4****Sous-rubrique 40.1 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

* Association Aérostatique.....	322,00 €	317,00 €
* Boules de fort Étoile Sabolienne .....	-	-
* Boules de fort Les Constructeurs .....	339,00 €	347,00 €
* Boules de fort L'Union .....	260,00 €	260,00 €
* Bowldart's – Bowling et fléchettes .....	297,00 €	295,00 €
* Canoë Kayak Club Sablé.....	1 584,00 €	1 497,00 €
* Cercle Escrime.....	1 781,00 €	1 744,00 €
* Cible Sabolienne - Tir .....	-	1 000,00 €
* Club Alpin Français .....	1 855,00 €	1 794,00 €
* Club cyclotourisme Sabolien .....	450,00 €	450,00 €
* Club Bowl'Maine Sablé / Solesmes.....	308,00 €	303,00 €
* Club de modélisme .....	299,00 €	296,00 €
* Club Subaquatique Sabolien.....	300,00 €	296,00 €
* Sablé Gymnastique.....	6 040,00 €	5 100,00 €
* Goélands.....	2 842,00 €	2 111,00 €
* A.S. Golf (golf de Sablé-Solesmes) .....	1 000,00 €	1 000,00 €
* Hand Ball Club Sablé .....	2 665,00 €	2 988,00 €
* Judo Club Sablé .....	2 780,00 €	2 153,00 €
* Envol G.R. ....	1 238,00 €	1 633,00 €
* Karaté .....	600,00 €	900,00 €
* Les Archers Sablé .....	1 000,00 €	1 000,00 €
* Etoile sabolienne Danse.....	328,00 €	-
* Pétanque Sabolienne .....	1 500,00 €	1 500,00 €
* Promenade et Nature.....	379,00 €	377,00 €
* Retraite Sportive Sarthe & Vègre .....	400,00 €	400,00 €
* Roller Skating ASS.....	1 600,00 €	1 600,00 €
* Rugby Club.....	865,00 €	865,00 €
* Sablé Sport Santé (SASSA) .....	855,00 €	-
* Sablé "Jog" 72 .....	600,00 €	600,00 €
* Sablé Basket .....	10 537,00 €	9 010,00 €
* Sablé Football Club .....	12 671,00 €	11 037,00 €
* Sablé Football Club [niveau national] (1 <sup>er</sup> semestre 2020 acquis) .	22 500,00 €	22 500,00 €
* Sablé Football Club [niveau national] (2 <sup>ème</sup> semestre 2020 si maintien)	22 500,00 €	22 500,00 €
* Sablé Nautique Aviron.....	1 127,00 €	1 090,00 €
* Sablé Sarthe Cyclisme.....	41 143,00 €	41 143,00 €
* Sablé Smash'n'Bad .....	1 500,00 €	1 500,00 €
* Sablé Triathlon.....	1 769,00 €	1 868,00 €
* Sablé Volley Ball.....	1 100,00 €	969,00 €
* Tennis Club Sablé.....	3 400,00 €	3 400,00 €
* Tennis de Table de Sablé .....	-	1 500,00 €
* Twirling Club Sabolien .....	1 633,00 €	1 794,00 €
* Viet Vo Dao Sablé .....	1 100,00 €	1 100,00 €
* Zumba'titude .....	737,00 €	935,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>154 204,00 €</b>	<b>151 172,00 €</b>

	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>
* Réserve 40.1 – Subventions aux associations sportives .....	10 796,00 €	13 828,00 €
	-----	-----
<b>Total 40.1</b>	<b>165 000,00 €</b>	<b>165 000,00 €</b>

### **Sous-rubrique 40.3 - SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

* Association aérostatique (aide au local sur justificatifs) .....	563,00 €	-
* Boule de Fort L'Etoile Sabolienne (Challenge du Maire).....	-	-
* Cercle Escrime (aide à l'emploi) .....	3 260,00 €	3 703,00 €
* Envol (aide à l'emploi) .....	1 627,00 €	3 530,00 €
* Goélands (aide à l'emploi) .....	936,00 €	1 117,00 €
* Goélands (Aide exceptionnelle perte Aquagym) .....	1 300,00 €	1 200,00 €
* Judo Club (aide à l'emploi).....	1 863,00 €	1 669,00 €
* Pétanque Sabolienne (organisation Grand Prix de la Ville 9/06/2020) .....	-	500,00 €
* Pétanque Sabolienne (organisation Grand Prix de la Ville 12/07/2020)	-	500,00 €
* Sablé Basket (aide à l'emploi).....	4 230,00 €	3 717,00 €
* Sablé – Football Club (aide à l'emploi) .....	20 000,00 €	20 000,00 €
* Sablé Gymnastique (aide à l'emploi) .....	1 331,00 €	1 319,00 €
* Sablé Gymnastique (participation 2 championnats nationaux 2019).....	-	187,09 €
* Sablé Sarthe Cyclisme (organisation du cyclo-cross 5 janvier 2020).....	4 000,00 €	4 000,00 €
* Sablé Sarthe Cyclisme (aide au local sur justificatifs) .....	8 500,00 €	8 500,00 €
* Sablé Sport Santé (Aide à l'emploi) .....	2 298,00 €	-
* Sablé Sport Santé (participation champ. National à Aurillac mai 2019).....	-	240,80 €
* Sablé Triathlon (organisation "Journée du triathlon" juin 2020..... )	650,00 €	650,00 €
* Sablé Triathlon (organisation « Journée Animathlon » avril 2020)	150,00 €	150,00 €
* Association Sportive Lycée Raphaël Elizé (championnat UNSS) .....	1 000,00 €	-
* Zumba'titude (aide à l'emploi) .....	1 218,00 €	2 232,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b> .....	<b>52 926,00 €</b>	<b>53 214,89 €</b>
* Réserve 40.3 – Subventions spécifiques .....	17 074,00 €	16 785,11 €
	-----	-----
<b>Total 40.3 – Subventions spécifiques</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>

**Remarques :** ➤ Pour la participation à un championnat de niveau minimum national (ou interrégional pour le sport adapté ou handisport), la subvention spécifique est calculée selon les critères suivants :

- . déplacement en voiture : 0,20 €/km
- . déplacement en minibus : 0,24 €/km
- . aide par athlète : 6,00 €
- . hébergement par chambre de 3 personnes/ nuitée : 20,00 €
- . Plafond maximum : 2 000 €

↳ **Subventions attribuées en contrepartie des charges des associations et des recettes de la commune (ou de diminutions de charges de personnels de la commune)**

**Sous-rubrique 40.4x - SUBVENTIONS COMPENSATRICES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (CFTS)**

↳ Associations (Rémunérations de 2020) : Sous-rubrique 40.41

(Subventions couvrant les charges de personnel 2020 d'Associations qui emploient des éducateurs en 2020)

	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>
* Pétanque Sabolienne .....	1 400,00 €	1 400,00 €
* Tennis Club Sablé .....	5 800,00 €	5 800,00 €
* Tennis de Table de Sablé .....	4 000,00 €	4 000,00 €
* Sablé Smash'n'Bad .....	2 100,00 €	2 100,00 €
* Les Archers Sablé .....	700,00 €	-
* Club Alpin Français .....	4 100,00 €	4 100,00 €
* Envol .....	3 700,00 €	3 700,00 €
* Sablé Basket .....	3 300,00 €	3 300,00 €
* Judo Club Sablé .....	7 700,00 €	7 700,00 €
* Sablé Football Club .....	8 600,00 €	8 600,00 €
* Cercle d'Escrime.....	2 200,00 €	2 900,00 €
* Réserve .....	-	400,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>43 600,00 €</b>	<b>44 000,00 €</b>

↳ Associations (Rémunérations de 2020) : Sous-rubriques 40.44

(Subventions couvrant les remboursements 2020 par les Associations à la Ville pour les éducateurs (titulaires) rémunérés par la Ville et refacturés auxdites associations)

* Club Alpin Français .....	1 900,00 €	1 900,00 €
* Canoë Kayak Club Sablé.....	4 400,00 €	4 400,00 €
* Cercle Escrime.....	800,00 €	-
* Sablé gymnastique .....	10 200,00 €	6 400,00 €
* Les Goélands.....	1 900,00 €	1 900,00 €
* Viet Vo Dao Sablé .....	1 400,00 €	1 400,00 €
* Sablé Football Club .....	6 900,00 €	11 600,00 €
* Hand Ball Club Sablé .....	2 200,00 €	2 200,00 €
* Sablé Volley-ball .....	1 600,00 €	1 600,00 €
* Réserve .....	100,00 €	- 400,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>31 400,00 €</b>	<b>31 000,00 €</b>

**Total CFTS** **75 000,00 €** **75 000,00 €**

**Total SPORTS** **310 000,00 €** **310 000,00 €**

**Total DESC / DVACMT** **1 569 500,00 €** **1 569 500,00 €**

⇒ Monsieur JOULAUD : « Je considère donc que c'est le même vote : 3 abstentions !

Pas d'avis contraire ! »

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : « La numéro 9, ce sont des subventions aux organismes de Solidarité et au CCAS. »

## 9) SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – ŒUVRES SOCIALES et CCAS

(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).

Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer ces subventions 2020 aux associations et autres organismes :

	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>
<b><u>FONCTION 5 / Sous-rubrique 520.2 - OEUVRES SOCIALES</u></b>		
* Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) .....	1 000,00 €	1 000,00 €
* Aide aux Enfants du Mékong .....	800,00 €	-
* Alpha Sablé .....	4 000,00 €	4 000,00 €
* France Victime (Ex : Association Sarthoise d'Aide aux Victimes)...	500,00 €	500,00 €
* Ass° Sabolienne Soutien Actif aux Demandeurs d'Emplois (ASSADE)	150,00 €	150,00 €
* CIDDF .....	1 355,00 €	2 321,00 €
* Croix Rouge Française - Comité de Sablé .....	1 700,00 €	1 700,00 €
* Amicale des Donneurs de Sang bénévoles .....	500,00 €	500,00 €
* Kiwanis.....	25,00 €	-
* Club des Aînés Saboliens.....	500,00 €	500,00 €
* Mouvement Vie libre .....	1 000,00 €	1 000,00 €
* Association "Partage" .....	450,00 €	450,00 €
* Secours Catholique (subvention versée à la Délégation Départementale)	-	1 800,00 €
* Association "les Tamaris" – Foyer "Le Temps de Vivre" .....	1 000,00 €	1 000,00 €
(à l'Hôpital St Eloi – rue Aristide Briand)		
* Ligue contre le cancer.....	250,00 €	-
* Vacances et familles.....	-	50,00 €
<b><u>Subventions spécifiques</u></b>		
* Alpha Sablé – subvention compensatrice pour loyers et charges locatives de deux logements loués à Sarthe Habitat Un acompte de 2 500 € a été versé au début de l'exercice 2020, les loyers remboursés pour 2019 s'étant élevés à 6 937,83 €.	6 600,00 €	7 000,00 €
* Assade – subvention compensatrice pour fluides (eau, électricité) 1 750,00 € Un premier acompte de 500 € sera versé dès le mois d'avril 2020, les fluides remboursés pour le premier semestre 2019 s'étant élevés à 568,50 €.	1 750,00 €	1 750,00 €
<b><u>Réserve (ou Associations dont le dossier n'a pas été reçu)</u></b>		
* Autres actions exceptionnelles et demandes ultérieures avec dossier	5 420,00 €	3 279,00 €
<b>Sous total</b>	<b>27 000,00 €</b>	<b>27 000,00 €</b>

	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>
<b>Sous-rubrique 520.3 - C.C.A.S.</b>		
* Centre Communal d'Action Sociale – Subvention de fonctionnement	450 000,00 €	450 000,00 €
	-----	-----
<b><u>Total ŒUVRES SOCIALES</u></b>	<b>477 000,00 €</b>	<b>477 000,00 €</b>

⇒ Monsieur JOULAUD : « Même vote ?

3 abstentions. »

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : « Même 2, car je ne peux participer au vote. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Exact, oui, que 2, on corrigera effectivement, oui c'est à l'exception d'une subvention en particulier. »

Délibération adoptée à l'unanimité (2 abstentions).

#### **10) SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES - ENVIRONNEMENT**

*(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2020 suivantes aux associations et autres organismes :*

	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>
<b><u>FONCTION 8 – AMENAGEMENT URBAIN, ENVIRONNEMENT</u></b>		
<b><u>Sous-rubrique 823.1 – ESPACES NATURELS</u></b>		
* Ligue de Protection des oiseaux (convention 2018/2022).....	6 200,00 €	3 100,00 €
* Association de pêche et protection du milieu aquatique "La Sabolienne"	540,00 €	540,00 €
* Association Le Jardinier Sarthois .....	720,00 €	720,00 €
* Réserve .....	125,00 €	125,00 €
	-----	-----
<b><u>Sous total</u></b>	<b>7 585,00 €</b>	<b>4 485,00 €</b>
<b><u>Sous-rubrique 831.1 – RIVIÈRES</u></b>		
* GDON de Sablé .....	2 225,00 €	3 000,00 €
* Réserve .....	75,00 €	400,00 €
	-----	-----
<b><u>Sous total</u></b>	<b>2 300,00 €</b>	<b>3 400,00 €</b>

**Sous-rubrique 92.2 - ASSOCIATIONS AGRICOLES**

* Comité cantonal des fermes fleuries .....	115,00 €	115,00 €
	-----	-----
<b>Sous total</b>	<b>115,00 €</b>	<b>115,00 €</b>
<b>Total ENVIRONNEMENT</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>

⇒ Monsieur JOULAUD : « La numéro 10, même vote ?

3 absentions. »

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

**11) SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES - COMMERCE**

*(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2020 suivantes aux associations et autres organismes :*

	<b><u>BP 2019</u></b>	<b><u>BP 2020</u></b>
<b><u>FONCTION 9</u></b>		
<b>Sous-rubrique 90_7 - ORGANISMES</b>		
* Syndicat C.G.T. (union locale de Sablé) (dans le cadre d'une convention)	207,00 €	207,00 €
* Syndicat CFDT (union locale de Sablé) (dans le cadre d'une convention)	207,00 €	207,00 €
* Syndicat F.O. (union locale de Sablé) (dans le cadre d'une convention) ..	207,00 €	207,00 €
* Club de Développement économique (prestations refacturées) ...	417,50 €	417,50 €
* Réserve .....	61,50 €	61,50 €
	-----	-----
<b>Total ORGANISMES</b>	<b>1 100,00 €</b>	<b>1 100,00 €</b>
<b>Sous-rubriques 94_3 et 94_5 – COMMERCE – DÉVELOPPEMENT LOCAL</b>		
* Sablé Action Vos Commerçants (Fonctionnement) .....	15 000,00 €	15 000,00 €
* Sablé Action Vos Commerçants (Spécifique) .....		- 3 000,00 €
* Réserve Sous rubrique "Commerce" .....	5 900,00 €	2 900,00 €
<b>Sous total</b>	<b>20 900,00 €</b>	<b>20 900,00 €</b>
* C.F.S.R. (convention d'objectifs et de moyens) .....	45 000,00 €	45 000,00 €
* Réserve .....	25 000,00 €	- €
<b>Sous total</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>
	-----	-----
<b>Total COMMERCE</b>	<b>90 900,00 €</b>	<b>65 900,00 €</b>
<b>Total FONCTION</b>	<b>92 000,00 €</b>	<b>67 000,00 €</b>

⇒ Monsieur JOULAUD : « La numéro 11, même chose ? »

3 abstentions.

Pas d'avis contraire !

Alors voilà pour les subventions. »

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : « Ensuite le point 12 concerne le budget annexe des transports. »

## **12) BUDGET-ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS - BUDGET PRIMITIF 2020**

⇒ Monsieur JOULAUD : « Donc ce budget est proposé pour 2020 à hauteur de 482 000 € en dépenses et en recettes. En dépenses qui concerne le marché public sur l'exploitation du réseau de la STAO 72 et en recettes même somme qui correspond vous voyez aux recettes qui sont payées par les usagers, aux facturations et aux recettes qui proviennent de groupes qui utilisent le bus, à la participation du budget principal puisque c'est le budget principal de la Ville qui finance le bus à hauteur d'un peu plus de 416 000 et puis des résultats prévisionnels.»

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la gestion du service de transports urbains est retracée dans un budget annexe géré selon l'instruction comptable M43.*

*Le Budget Primitif 2020 du service de Transports Urbains est proposé pour les crédits suivants, qui s'élèvent en totalité à **482 000,00 €**.*

### **FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES** ..... : **482 000,00 €**

- Marché public « exploitation du réseau de Transport Urbain » STAO 72 (481 800,00 €)
- Charges diverses (200,00 €)

**RECETTES** ..... : **482 000,00 €**

- Recettes « Transports de voyageurs » (55 000,00 €)
- Facturation de groupes (8 000,00 €)
- Participation du budget principal (416 214,99 €), incluant les révisions de prix applicables.
- Résultat prévisionnel : excédent (+ 2 785,01 €)

### **INVESTISSEMENT**

Néant

*Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2020 du Budget-annexe du Service de Transports Urbains.*

⇒ Monsieur JOULAUD : « Avez-vous des questions ou des remarques, oui. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Oui sur le bus. Donc je commencerai dans ce budget, par la navette. On avait dit dans ce conseil, il y a quelques mois que nous allions tester une navette dit navette des entreprises de la gare pour aller jusqu'aux entreprises. La période des 6 mois est pratiquement passée. Nous, on n'a toujours pas vu le bilan de ce test. On serait curieux de le voir pour après se faire notre propre avis et pour de cet avis être pour la continuation, l'amélioration, l'arrêt, enfin voilà. Là, apparemment c'est déjà acté. On n'a pas eu le résultat de tout ça et on a déjà une navette qui est incluse et déjà prévue. Je trouve ça un petit peu fort de café, un peu abusé, je vous le dis comme je le pense. Le minimum, ça serait qu'on aille jusqu'au bout de ce qui a été dit, c'est-à-dire de nous rendre compte de ce test, et après de pouvoir en débattre et de faire des choix. L'autre chose, c'est qu'on voit qu'il y a 55 000 € de recettes « transports à voyageurs », en début de mandat, c'était 65 000 en 2015, donc dois-je en déduire qu'il y a moins de voyageurs, c'est une première question ou un constat ? En 2014, ce budget je vous l'ai déjà dit plusieurs fois était de 314 000 €, donc il est encore en augmentation. Sur le contrat précédent, étalé sur les années qui allaient jusqu'en 2020, ça faisait 415 000 €, là nous, avec les calculs qu'on a fait on arrive à 425 000 € donc ce bus coûte toujours plus cher, pour des bus qui ne nous appartiennent pas, c'est de la location, donc on voudrait au moins avoir un petit peu plus d'éclaircissement sur cette navette, sur ce bus ? Voilà déjà pour commencer. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Alain. »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « La navette ! »

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : « Oui, une dernière remarque concernant la navette. Bon, on avait fait d'autres propositions mais dans ce qui était prévu primitivement l'été dernier c'était que les industriels, enfin les entreprises paient une partie du coût. Apparemment c'est terminé ? C'est nous qui payons plein pot pour une somme quand même assez conséquente. Et donc, déjà ça nous pose problème de voir qu'il y avait un financeur qu'on avait trouvé, que ce financeur s'en va, alors que ce financeur est le principal bénéficiaire puisque ça bénéficie pas tellement à d'autres usagers par exemple ceux qui pourraient aller travailler dans les écoles ou les collèges éloignés de la gare ou les ouvriers qui habitent à Montreux et qui veulent se rendre à la zone industrielle et qui n'ont pas de moyens de transport donc là il y a quand même un fort mécontentement de notre part. »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Concernant la navette, donc ce que je peux vous dire c'est que les premiers chiffres lorsqu'on a mis en place cette navette gare-entreprises étaient encourageants. La fréquentation était bonne. J'ai quelques chiffres si vous voulez ici mais sans rentrer dans le détail, on était plus sur une moyenne de 17, 18 montées dans la semaine, peut-être un peu moins le soir, une moyenne peut-être de 14 le soir, ça vient du fait que les personnes, peut-être le soir s'arrangent en covoiturage, c'est possible donc les chiffres étaient encourageants. Alors maintenant, il faut quand même constater qu'il y a eu quelques facteurs qui ont perturbé et notamment au niveau des grèves, etc ... la SNCF, bref, et que par voie de conséquence ça aussi touché notre navette. Alors les chiffres des trois dernières semaines, maintenant les trois dernières semaines montrent que l'on compte entre 7 et 19 montées au total sur les 3 horaires du matin et entre 6 et 12 descentes sur les, non je ne suis pas clair ? »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Si, si. Sur les quatre horaires du soir. Alors l'arrêt le plus utilisé, c'est celui Saint Blaise – LDC. Alors vous parliez tout à l'heure d'amélioration, d'arrêt, vous avez raison. Je vais dire qu'il y a des ajustements d'horaires suite à une réunion avec les entreprises. Ces aménagements d'horaires auront lieu début mars. Un bilan aura de nouveau lieu en mai et juin. Voilà où on en est. Donc aujourd'hui, je vous ai donné des chiffres concernant la fréquentation et je vous ai précisé qu'effectivement il y a des contacts qui sont pris avec les entreprises. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Oui, Monsieur MAREAU. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Oui, mais nous, ce qu'on nous a dit et vous nous l'avez dit qu'il y aura un bilan de fait ! Nous, on espérait un bilan écrit, voilà structuré. Là vous nous annoncez des chiffres. Très bien. Bon moi, j'espérais quelque chose de plus correcte que des chiffres verbaux. Voilà. Un document, un vrai document qui donne un bilan de 6 mois, comme ça été dit. Nous on vous a cru. Voilà ce qu'on espérait. On est un petit peu déçu. Comprenez notre déception avec notre espérance. »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Les chiffres que je vous ai donnés sont corrects au même titre que ceux qui figurent sur le document, seraient corrects mais maintenant si vous voulez plus de détails ça peut se faire bien évidemment. On ne va pas dire qu'on va l'évoquer à la Commission maintenant. Non. Non. Possible c'est possible. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Oui, nous c'est pour, on a pris acte de 6 mois d'essai. En fait ces 6 mois et on a le bilan des 6 mois et ça nous donne après une réflexion pour savoir si on continue cette navette, est ce qu'on l'améliore, qu'est-ce qu'on en fait ? Là, on n'a pas ce bilan-là. Donc comment on peut pousser notre réflexion à se dire que devons nous faire ! Voilà. »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « On ne va pas rentrer dans le détail. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Non, ce n'est pas le détail. Je vous demande ça, je vous demande le résultat total. »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Non, non. On a bien compris votre question Monsieur MAREAU. Ça c'est clair. Comme je vous l'ai dit, on ne va pas rentrer dans le détail. Moi je vous ai dit d'une façon synthétique sans doute qu'au début les chiffres étaient encourageants, qu'il y a eu des problèmes liés à des événements que je ne reviendrai pas dessus et qu'il me semble intéressant de continuer cette expérience et notamment de continuer la relation avec les entreprises. Bon ça ne vous satisfait pas. Oui, vous m'avez compris, dans la mesure où vous n'avez pas l'écrit. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Monsieur FRETILLIÈRE »

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : « Oui. Il y a une attribution déléguée qui est passée comme ça mais on préfère en parler maintenant. Il faut rappeler parce que tout le monde ne le sait peut-être pas qu'il y avait une prorogation de 6 mois du contrat qui nous liait avec l'entreprise, qu'il y a eu un marché qui a été étudié, il y a quelques semaines pour donc mettre fin à cette prorogation et c'était donc un marché de longue durée, qu'il y avait qu'une seule offre, la société qui exploite actuellement les bus et que l'offre était quand même en forte augmentation par rapport à ce qui existe maintenant. On a donc, enfin la Commission à l'unanimité a déclaré le marché infructueux ce qui a obligé à proroger d'un an et à avoir à faire un marché spécifique pour cette année mais ça n'a pas arrangé les choses puisque les propositions qui ont été faites sont encore aussi en augmentation. Donc effectivement, on est très favorable à ce service de transport urbain mais ce que l'on constate c'est que le système qui fait qu'on a donné une concession de transport urbain à une entreprise n'arrange pas nos finances et alors vous avez dit en Commission d'Appels d'Offres que ça serait l'occasion d'avoir un grand débat sur les transports urbains d'autant plus que la compétence transport urbain va éventuellement être modifiée. Théoriquement ça pourrait être la Région qui prendra tout ça en charge et bien justement nous on souhaite et la campagne électorale et au-delà éventuellement en sera l'occasion qu'il y ait un grand débat sur le transport urbain. Est-ce que ça va être municipal ou concédé ? Est-ce que le transport doit être gratuit ou payant, etc , etc ... ? »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Concernant cette Commission d'Appels d'Offres, effectivement, vous prenez mes propositions. Enfin que je dis mes propositions, je parle en tant que Vice-Président de la Commission d'Appels d'Offres. Bien avec mes collègues où vous avez unanimement déclaré le lot infructueux, je ne reviens pas sur vos explications. Par contre en ce qui concerne la différence qui était

donc de 28 697 €, vous dites avec tout le respect que j'ai pour vous Monsieur FRETILLIÈRE que vous êtes favorable au bus urbain, etc .., mais vous avez voté contre donc ça veut dire que si on avait voté contre à cet additif, à cet avenant pour 12 mois, ça veut dire que du jour au lendemain, il n'y avait plus de car, plus de TAD, il n'y avait plus de navette. Donc voilà, je suis désolé de rappeler les faits mais c'est exact.»

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : « C'est exact, bien sûr. »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Avec beaucoup de respect, je l'ai dit ! »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Est-ce que quelqu'un d'autres souhaitent intervenir ? Sur ce sujet, Monsieur FRETILLIÈRE a eu raison de rappeler la décision de la Commission. Tout ça correspond à des marchés. Ce n'est pas de la négociation, c'est des marchés publics, il y a des procédures et Monsieur FRETILLIÈRE a raison, il y a une chose importante qui va arriver au cours de cette année, c'est d'une le contrat a été renouvelé pour un an. Donc cette année et l'équipe future sera en charge de le faire, c'est de rédiger un nouveau cahier des charges pour l'organisation du bus urbain à Sablé, donc ça sera un vrai sujet dans les mois qui viennent. Et la deuxième évolution qui est plus importante c'est la loi mobilité qui a été votée à l'Assemblée Nationale et au Sénat, et qui change profondément et qui va profondément changer l'organisation des transports. Qu'est-ce qu'elle dit la loi pour faire simple ? Il y a combien dans notre département d'autorités organisatrices de transport ? Il y a la métropole du Mans, et Sablé, qui sont des autorités organisatrices de transport. La loi, elle dit quoi ? Elle dit demain ou bien c'est la région qui est automatiquement compétente sauf, sauf si les intercommunalités et non plus les villes décident de prendre la compétence. Donc sur des sujets comme celui-là mais comme sur d'autres, on voit bien que c'est à l'échelle intercommunale et donc de la Communauté de communes que se prendront les vraies décisions, les vraies orientations. Ça ne vous étonne pas ! C'est la loi et c'est comme ça, parce que derrière cette question de l'organisation des transports, il y a bien sûr le transport collectif, il y a le bus mais il y a aussi les transports collectifs en dehors de la Ville vers la Communauté de communes, les transports collectifs hors Communauté de communes, je pense au PPSL, je pense à la Flèche et puis je pense à toutes les formes nouvelles de déplacements de mobilité, les participations pour des systèmes de partage, de covoiturage, des systèmes de transport à la demande. Voilà, donc ces enjeux autour des mobilités, des déplacements seront sans doute à traiter au point de l'intercommunalité sauf si on décidait et les futurs élus décideront de ne pas s'en occuper et de laisser la Région s'occuper de l'organisation des transports à l'échelle de la Ville. Donc ça sera un beau sujet là aussi qu'il y aura sur la table dans les semaines qui viennent. On passe au vote !

Est-ce qu'il y a sur ce budget des avis contre ?

Abstentions ?

3 abstentions. »

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : « La délibération numéro 13, c'est le budget annexe de la Z.A.C. de Gastines qui se monte à 77 000 €. »

### **13) BUDGET - ANNEXE DE LA Z.A.C. DE GASTINES - BUDGET PRIMITIF 2020**

*Le Budget Primitif 2020 de la Z.A.C. de GASTINES est proposé pour les crédits suivants qui s'élèvent en totalité à 77 000,00 €.*

### **FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES** ..... : **171,32 €**

- *Autres dépenses* ..... 171,32 €

**RECETTES** ..... : **171,32 €**

- *Autres recettes (Produits divers)* ..... 171,32 €

### **INVESTISSEMENT**

**DEPENSES** ..... : **76 828,68 €**

- *Travaux divers sur opération* ..... 76 828,68 €

**RECETTES** ..... : **76 828,68 €**

- *Résultat d'investissement reporté* ..... 76 828,68 €

*Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2020 de la "ZAC de Gastines".*

⇒ Monsieur JOULAUD : « Pas d'observation particulière, un peu de plus de 171 € en fonctionnement et 76 000 € en dépenses sans qu'il y ait eu d'opérations particulières.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Oppositions ?

C'est adopté. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : « Le budget de la Pellandière, la numéro 14. »

### **14) BUDGET - ANNEXE DE LA Z.A.C. DE LA PELLANDIERE - BUDGET PRIMITIF 2020**

⇒ Monsieur JOULAUD : « Donc là, un budget d'un peu plus de 3 480 000 €. En fonctionnement, 1 785 000 en dépenses et en recettes qui proviennent de cessions de terrains et bien sûr en recettes de la participation du budget principal de la Ville et en dépenses, donc ce sont des remboursements principalement et des stocks de terrains. On a vu dans le cadre du budget les opérations qui étaient prévues sur 2020 sur le secteur des « Pellandières » notamment avec Sarthe Habitat. »

*Le Budget Primitif 2020 de la Z.A.C. de la PELLANDIERE est proposé pour les crédits suivants, qui s'élèvent en totalité à 3 480 000,00 €*

## **FONCTIONNEMENT :**

<b><u>DEPENSES</u></b> .....	<b>: 1 785 000,00 €</b>
- Travaux « Écoquartier » 1 <sup>ère</sup> tranche (Ouest) .....	294 600,00 €
- Dépenses diverses .....	400,00 €
	-----
	295 000,00 €
- Variations des stocks de terrains (écritures d'ordre) .....	1 490 000,00 €
	-----
	1 785 000,00 €
<b><u>RECETTES</u></b> .....	<b>: 1 785 000,00 €</b>
- Résultats antérieurs .....	77 776,13 €
- Cessions de terrains .....	328 000,00 €
- Participation communale .....	318 723,87 €
- Participation subvention CdC viabilisation .....	24 000,00 €
- Produits divers et locations de terrains .....	1 500,00 €
	-----
	750 000,00 €
- Variations des stocks de terrains (écritures d'ordre) .....	1 035 000,00 €
	-----
	1 785 000,00 €

## **INVESTISSEMENT**

<b><u>DEPENSES</u></b> .....	<b>: 1 695 000,00 €</b>
- Remboursement participation communale .....	660 000,00 €
dont Restes à Réaliser 2019 : 201 284,72 €	
- Stocks de terrains (écritures d'ordre) :	1 035 000,00 €
<b><u>RECETTES</u></b> .....	<b>: 1 695 000,00 €</b>
- Résultat d'investissement reporté .....	201 284,72 €
- Participations diverses .....	3 715,28 €
- Stocks de terrains (écritures d'ordre) : .....	1 490 000,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2020 de la ZAC de la Pellandière.

⇒ Monsieur JOULAUD : « Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

3 abstentions.

Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : « Et la numéro 15, c'est le budget annexe pour la zone de la Tussonnière.»

## **15) BUDGET - ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA TUSSONNIÈRE - BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Budget Primitif 2020 du lotissement de la Tussonnière est proposé pour les crédits suivants qui s'élèvent en totalité à **69 000,00 €**.

## **FONCTIONNEMENT :**

<b><u>DEPENSES</u></b> .....	:	<b>35 000,00 €</b>
- Aménagements de terrains et frais annexes .....		34 000,00 €
- Autres dépenses .....		1 000,00 €

<b><u>RECETTES</u></b> .....	:	<b>35 000,00 €</b>
- Stocks de terrains .....		34 000,00 €
- Produits divers .....		1 000,00 €
- Résultat antérieur .....		-

## **INVESTISSEMENT**

<b><u>DEPENSES</u></b> .....	:	<b>34 000,00 €</b>
- Stocks de terrains .....		34 000,00 €

<b><u>RECETTES</u></b> .....	:	<b>34 000,00 €</b>
- Participation du Budget Principal .....		34 000,00 €

*Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2020 du lotissement de la Tussonnière.*

⇒ Monsieur JOULAUD : « Le lotissement de la Tussonnière avec un budget de 69 000 €, 35 000 € en fonctionnement, 34 000 € en investissement qui correspond vous voyez principalement à des stocks de terrains sur l'opération réalisée ou prévue.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

Je vous remercie. C'est adopté. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **Délibérations présentées par Monsieur Alain LAVOUÉ**

⇒ Monsieur JOULAUD : « Et Alain poursuit avec la numéro 16. »

### **16) CONVENTION MULTIPARTENARIALE RELATIVE À L'EXPLOITATION ET AU FINANCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION MULTIMODALE DESTINEO SUR LES TRANSPORTS DE VOYAGEURS EN PAYS DE LA LOIRE**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Alors la numéro 16 consiste à approuver les termes d'une nouvelle convention avec Destineo. Je vous rappelle rapidement que Destineo est le nom d'un site internet destiné à diffuser des informations multimodales. Son fonctionnement est piloté par le Conseil Régional. Donc nouvelle convention puisqu'il y a, c'est sa quatrième version et ça fait l'objet de quatre accords-cadres sur le périmètre spécifique qui profite de Destineo. Concernant Sablé, vous avez pu voir sur la délibération que c'est lié au nombre d'habitants. Ça correspond à 0,72 %, on ne va rentrer dans le détail mais j'ai fait le calcul en fonction de la participation de la Région, l'aéroport 2 %, aux collectivités, il reste 32,67 % et pour Sablé avec 0,72 %, ça revient à 2 110 € par an. »

Dès 2004, la Région a initié une démarche pour mettre en place un Système d'Information Multimodale (SIM) en partenariat avec quelques collectivités ou organismes de la région. Le SIM Destineo a ouvert en septembre 2006 et rassemble aujourd'hui 12 partenaires.

Ce service disponible sur Internet, Internet mobile, applications mobiles et via des modules réutilisables et webservices, vise à faciliter la préparation des déplacements et l'aide au déplacement en cours de trajet des voyageurs dans le périmètre de la région des Pays de la Loire et à renforcer ainsi la pratique des transports alternatifs à la voiture individuelle pour une mobilité durable.

La réalisation du service Destineo était, jusqu'en 2018, confiée à un seul prestataire au travers d'un marché public porté par la Région et financé par l'ensemble des partenaires. Trois versions, correspondant au renouvellement du marché, se sont ainsi succédées :

- Destineo 1, mis en service en septembre 2006 ;
- Destineo 2, mis en service en septembre 2010 ;
- Destineo 3, mis en service en février 2014.

Pour sa 4<sup>ème</sup> version, la Région des Pays de la Loire et ses partenaires ont décidé de renouveler le service Destineo sous une forme différente des précédents projets. Destineo 4 fait l'objet de quatre accords-cadres sur des périmètres bien spécifiques :

- Lot 1 : Calculateur d'itinéraires : conception et réalisation d'un calculateur d'itinéraires intégrant les bases de données provenant des outils back office ;
- Lot 2 : Médias : conception et réalisation du site et des applications mobiles DESTINEO ainsi que de modules réutilisables ;
- Lot 3 : Outils back office de gestion des données ;
- Lot 4 : Prestations de gestion/saisies des données.

Les principales nouveautés de Destineo 4, qui est ouvert au public depuis novembre 2018, sont les suivantes :

- Amélioration de l'ergonomie (travail avec un panel d'utilisateurs) ;
- Rabattement voiture sur les réseaux de transport en commun via des parkings identifiés ;
- Intégration de nouvelles données :
  - horaires et perturbations en temps réel pour les réseaux où cela est disponible,
  - données routières temps réel et prédictives,
  - solutions de covoiturage,
  - disponibilité temps réel des Vélos Libre Service de Laval Agglomération et Nantes Métropole,
  - amélioration des calculs d'itinéraires vélo,
  - amélioration de la cartographie interactive : feuille de route interactive permettant de cliquer sur chaque arrêt des lignes de l'itinéraire proposé et d'avoir les prochains départs de toutes les lignes à cet arrêt,
  - amélioration des points d'intérêt,
- Amélioration de la qualité des données en fiabilisant la chaîne d'alimentation ;
- Diversification des modules réutilisables pour les partenaires ;
- Travail en cours sur un calculateur tarifaire.

Pour accompagner le nouveau marché Destineo, une **nouvelle convention partenariale** doit être signée entre les 12 partenaires au cours du premier semestre 2020. La « convention multi partenariale Destineo relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Pays de la Loire » définit l'organisation du SIM : instances d'animation, rôles des acteurs, droits et devoirs des partenaires.

La convention définit également les engagements financiers entre les Partenaires et la Région. Pour Destineo 4, le coût d'investissement est de 706 037 € TTC et le coût d'exploitation est d'environ 191 000 € TTC/an. La Région des Pays de la Loire financera 65,33 %, l'aéroport 2 % et les collectivités 32,67 %. Ainsi, pour la ville de Sablé-sur-Sarthe, la participation sera calculée sur la base de la population 2016 soit un ratio de 0,72 %.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention multipartenariale Destineo pour une durée de 4 ans à compter de la date de la dernière signature des parties.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec le Conseil Régional des Pays de la Loire, et les autres collectivités adhérentes.

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci Alain.

Est-ce qu'il y a des objections ?

Abstentions ?

Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : « Alain poursuit avec la numéro 17, c'est une subvention Leader. »

#### **17) SUBVENTION LEADER – SAISON DE L'ÎLE – RUE DE L'ÎLE**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Oui, on a parlé de tout à l'heure du Cœur de Ville. On a parlé de la Saison de l'Île. Effectivement là, il s'agit de demander une subvention Leader pour la Saison de l'Île, Vous avez le détail qui vous est proposé. Je peux répondre à vos questions si vous souhaitez qu'on rentre un peu plus dans le détail des sommes proposées. »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre du dispositif « action cœur de ville » concernant la redynamisation des centres-villes sur la commune de Sablé-sur-Sarthe est envisagé un projet pluriannuel dont l'objectif est la dynamisation de la rue par un plan d'actions consistant à :

- Renforcer le flux de visiteurs de la rue,
- Redynamiser la fonction résidentielle,
- Susciter l'adhésion des usagers et commerçants,
- Faire de la rue, un nouvel espace d'attractivité, renforcer sa notoriété.

Le coût prévisionnel total de l'opération est estimé à 45 102,88 € TTTC et décomposé comme suit :

<b>Poste de dépenses</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant</b>
Scénographique de rue - 2019	14 500,00 €	Autofinancement	25 102,88 €
Producteurs locaux	602,88 €	Leader	20 000,00 €
Scénographie de rue - 2020	18 000,00 €		
Indemnisation stagiaire	4 000,00 €		

<i>Animations – spectacles - ateliers</i>	6 500,00 €		
<i>Alimentation – Hébergement</i>	1 000,00 €		
<i>Transport</i>	500,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>45 102,88€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 102,88€</b>

*Le Conseil Municipal s'engage à réaliser le projet en cas d'obtention de la subvention sollicitée à cet effet et à prendre en charge l'autofinancement nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment si le montant LEADER était inférieur au montant prévisionnel.*

*L'opération "Saison de l'Île" a débuté en avril 2019.*

*Monsieur le Maire informe que ce projet peut bénéficier de subventions de la part des Pays Vallée de la Sarthe (Leader).*

*Il est demandé au conseil municipal :*

- de valider le projet,*
- de valider le plan de financement,*
- de solliciter le concours de LEADER via le Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de Leader,*
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches utiles à l'obtention de cette subvention.*

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : « La seule question que les saboliens se posent, c'est de savoir ce qui va remplacer les poissons ? »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Bon, déjà les poissons, on les garde, mais on ne sait pas encore le devenir. Ils serviront de toute façon. C'est vrai qu'on n'a pas eu de chance avec les poissons, la tempête était là ! Bon maintenant, il y a les services qui travaillent sur le devenir de la Saison de l'Île, devenir en termes de vitrophanie, les vitrines, en termes d'aménagement, en termes de la place Dom Guéranger dont on a parlé et en termes d'animations. Je crois que ces composantes-là sont très importantes pour le secteur de la rue de l'Île ce qui ne veut pas dire que dans le cadre de nos actions, il faut penser à la rue de l'Île, on est bien d'accord mais il faut aussi penser aux autres secteurs qui ont du commerce. Vous en parliez tout à l'heure. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Oui Monsieur MAREAU. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Oui, donc comme l'a dit mon collègue, il y a une ligne scénographie 2019 14 500. Pour 2020 ça sera 18 000 €. Je me posais juste la question sur les autres lignes si on peut juste avoir une petite explication, les 4 000 € pour l'indemnisation du stagiaire, moi je ne l'ai pas vu le stagiaire. Donc quel travail il a fait ? Voilà. C'est parmi les nombreuses questions, animations, spectacles, ateliers 6 500. Si on pouvait avoir juste une petite vision de ce dont on parle. Alimentation, hébergement, 1 000 €, transport 500, voilà toutes les lignes, producteurs locaux, c'est intéressant aussi, 502 € pour le producteur local enfin où les producteurs c'est au pluriel, donc 500 à quoi cela, 602,88 €, à quoi cela correspond ? Voilà, si vous pouvez sur chaque ligne, on pouvait avoir une petite explication rapide ? »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Oui, oui, donc bon la stagiaire. Il y a eu une stagiaire qui a travaillé, on lui devait une indemnisation. Je suis désolé si vous ne l'avez pas rencontrée, mais elle est bien venue. Ensuite en ce qui concerne les producteurs locaux, on en avait parlé au conseil municipal, c'était un partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour la mise en place de réunions avec les producteurs

locaux. On avait envoyé via la Chambre d'Agriculture des courriers à tous les producteurs locaux, l'idée étant de faire de la restauration avec eux. Et bon, ils n'ont pas répondu positivement et on avait l'intention de leur mettre à disposition la boutique tremplin. La Chambre d'Agriculture nous a donné toutes leurs bases de données, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on possède les bases de données qui peuvent être intéressantes encore quand on parle d'agriculture et d'événements de demain. Ensuite, bon ça c'est pour les producteurs locaux. La scénographie de rue de 2020 18 000 donc bah la première, on en a parlé c'est les poissons. Animations, spectacles et les ateliers, c'est des devis qu'on a transmis à Leader pour obtenir une subvention et ça c'est dans le cadre de 2020. L'alimentation et l'hébergement, 1 000 € c'est pour les intervenants, des artistes qui se déplacent, c'est une provision pour 2020 et le transport, c'est le transport des agents qui ont en charge la Saison de l'Île par exemple si l'équipe se déplace sur d'autres sites hors Sablé pour communiquer, pour voir également des animations dans des collectivités. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci Alain.

Alors sur cette délibération, est ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : « La 18 concerne les aides aux façades, des dossiers qu'on a déjà vus. »

### **18.1) SUBVENTION OPÉRATION « FAÇADES ET DEVANTURES COMMERCIALES » / DOSSIER FAÇADE SCI CVAT TONNELIER**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Alors subventions aux façades. Effectivement, on a l'occasion d'aborder ce genre de délibération assez régulièrement, c'est tant mieux. On parlait tout à l'heure du patrimoine des façades. La Ville participe depuis déjà un certain temps. Bon là, ça concerne la SCI CVAT TONNELIER qui a fait des travaux pour un montant de 76 156 €. Le règlement, vous le connaissez aussi bien que moi, subvention 30 % avec un maximum de 5 000 € donc cette société peut bénéficier de la subvention de 5 000 € et entre parenthèse, on peut les féliciter pour la qualité des travaux réalisés de la façade. »

*Vu le règlement de l'opération « Façades et Devantures commerciales » approuvé par délibération en date du 9 avril 2018,*

*Vu le dossier complet de demande de subvention déposé par la SCI CVAT TONNELIER représentée par Monsieur et Madame TONNELIER Christophe pour la rénovation de la façade de l'immeuble situé 2 rue Carnot et Place Raphaël Elizé à Sablé-sur-Sarthe,*

*Vu la validation sous réserve du dossier par l'Architecte des Bâtiments de France en date du 3 août 2018,*

*Vu les travaux effectués pour répondre à la prescription de l'Architecte des Bâtiments de France,*

*Monsieur le Maire rappelle que conformément au règlement « Façades et Devantures commerciales » voté lors du conseil du 9 avril 2018, la Ville soutient les opérations de rénovation de façades et devantures commerciales comprises dans un périmètre précis afin de valoriser l'image et l'attractivité du centre-ville et de préserver le patrimoine architectural.*

*La SCI CVAT TONNELIER, représentée par Monsieur et Madame TONNELIER Christophe, a réalisé des travaux de rénovation de la façade de l'immeuble situé 2 rue Carnot et Place Raphaël Elizé à Sablé-sur-Sarthe pour un montant de travaux de 76 156,61 € HT.*

*Le règlement prévoit une subvention de 30 % du montant HT des travaux soit une aide possible de 5000 €.*

*Considérant que le dossier complet déposé par la SCI CVAT TONNELIER respecte le règlement de l'opération « façades et devantures commerciales », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention de 5000 € à la SCI CVAT TONNELIER représentée par Monsieur et Madame TONNELIER Christophe.*

⇒ Monsieur JOULAUD : « Oui Monsieur MAREAU. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Oui mais je vous rejoins. Des très belles façades. Vous avez remarqué qu'on était très attaché au patrimoine donc là c'est une belle valorisation de notre patrimoine. On peut être fier que les gens qui viennent dans Sablé puissent voir ces belles façades. Alors le défaut comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est que le problème, c'est que maintenant, on voit les câbles. Avant on les voyait beaucoup moins, les câbles qui longent la façade. Voilà, ça aurait été parfait, c'est presque parfait, ça aurait été parfait si ces câbles étaient enlevés et mis sous les dalles de la place Raphaël Elizé, mais s'il y a d'autres façades à refaire comme ça, oui c'est une bonne chose à faire. »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Bah oui, je suis aussi d'accord avec vous par rapport aux câbles. C'est vrai, d'autant plus surprenant, c'est que pour obtenir ces subventions, il y a l'avis de l'architecte des bâtiments de France. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Bon pas d'opposition ? »

Abstention.

Non plus.

Anne-Marie poursuit avec la 19. »

⇒ Madame FOUILLEUX : « Non, non il y en a une autre. »

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Encore une façade. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Ah non il y en a une autre. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **18.2) SUBVENTION OPÉRATION « FAÇADES ET DEVANTURES COMMERCIALES » / DOSSIER FAÇADE MONSIEUR ANTOINE GUITTON**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : « Donc, celle-ci c'est Monsieur Antoine GUITTON qui a réalisé des travaux pour un montant de 12 435 donc il peut bénéficier d'une subvention de 3 730,69. »

*Vu le règlement de l'opération « Façades et Devantures commerciales » approuvé par délibération en date du 9 avril 2018,*

*Vu le dossier complet de demande de subvention déposé par Monsieur GUITTON Antoine pour la rénovation de la façade de l'immeuble situé 29 rue Pasteur à Sablé-sur-Sarthe,  
Vu la validation du dossier par l'Architecte des Bâtiments de France en date du 13 décembre 2019,*

*Monsieur le Maire rappelle que conformément au règlement « Façades et Devantures commerciales » voté lors du conseil du 9 avril 2018, la Ville soutient les opérations de rénovation de façades et devantures commerciales comprises dans un périmètre précis afin de valoriser l'image et l'attractivité du centre-ville et de préserver le patrimoine architectural.*

*Monsieur Antoine GUITTON a réalisé des travaux de rénovation de la façade de l'immeuble situé 29 rue Pasteur à Sablé-sur-Sarthe, pour un montant de travaux de 12 435,63 € HT.*

*Le règlement prévoit une subvention de 30 % du montant HT des travaux soit une aide possible de 3 730,69 €.*

*Considérant que le dossier complet déposé par Monsieur Antoine GUITTON respecte le règlement de l'opération « façades et devantures commerciales », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention de 3 730,69 € à Monsieur Antoine GUITTON.*

⇒ Monsieur JOULAUD : « Même vote sur les 2 délibérations ? »

Pas d'abstention ?

Ni d'opposition. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibérations présentées par Madame Anne-Marie FOUILLEUX**

⇒ Monsieur JOULAUD : « Alors la 19 Anne-Marie. »

### **19) DISPOSITIF « ACTION CŒUR DE VILLE » MISE EN PLACE D'UN SCHÉMA VÉLO DEMANDE DE SUBVENTION**

⇒ Madame FOUILLEUX : « Oui, donc c'est concernant l'action Cœur de Ville. Donc, on en a parlé tout à l'heure par rapport à la mise en place du schéma Vélo. Donc là, il y a le détail des tranches qui sont envisagées donc sur le secteur Ouest de la commune, donc la connexion entre la gare et le centre-ville, le quartier Général Leclerc / Gastines et le centre-ville, le franchissement des voies ferrées adapté aux vélos rue Gambetta, la connexion centre-ville / quartier Montreux, quartier prioritaire Politique de la Ville, l'accès aux cinémas et au Pôle Culturel donc Saint Denis et Montreux, au niveau du secteur Est, la connexion centre-ville / bord de Sarthe, centre-ville / zone d'activités, Collège Simone Veil et le centre aquatique et le centre-ville. Et en ce qui concerne le secteur Ouest, donc qui sera la première tranche du schéma Vélo qui sera réalisée, donc rue du Général Leclerc, continuité des aménagements existant au niveau des carrefours puisqu'il y a déjà une bande cyclable mais qui ne va pas jusqu'en bas, jusqu'au carrefour, aménagement de la rue Gambetta entre la trémie et la place du Champ de Foire, c'est donc le passage à niveau, disons la trémie qui passe sous la voie, la continuité des aménagements proposés au niveau de la gare avec 80 mètres de chaussée à voie centrale banalisée, la réalisation 590 mètres de pistes cyclables bidirectionnelles sur la rue Saint Denis, des aménagements au niveau du quartier de Montreux et avec 125 mètres de pistes bidirectionnelles et 755 mètres de chaussées à voie centrale banalisée, la continuité des aménagements proposés avec piste cyclable en parallèle du trottoir entre la rue Carnot et la rue Gambetta, entre la Grande Rue et à l'Ouest du pont et la rue du Moulin et la rue du Petit Pont et ensuite aménagement des carrefours entre le quartier Nord et la rue du Général Leclerc donc le montant des travaux est prévu pour 885 900 € dont les financements

seraient répartis entre le maître d'ouvrage 530 900 €, l'État 355 000 €. Donc il vous est proposé de valider le projet et d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention.»

*Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'adoption des actions devant être réalisées au cours de la phase opérationnelle du dispositif « Action cœur de ville », le Conseil Municipal souhaite mettre en œuvre un schéma vélo afin d'encourager et sécuriser la pratique du vélo sur le territoire, pour les trajets quotidiens et les loisirs en connectant la gare aux quartiers alentours. L'enjeu est, à partir de l'existant, de créer des itinéraires continus en réduisant les coupures urbaines qui sont nombreuses sur le territoire (les voies ferrées, la Sarthe, les routes départementales avec des nombreux poids lourds).*

*La Ville de Sablé-sur-Sarthe exprime aujourd'hui une volonté politique forte relative au développement de la pratique du vélo sur son territoire, que ce soit dans le cadre d'un usage utilitaire quotidien ou dans le cadre d'une activité liée aux loisirs.*

*Deux tranches sont envisagées :*

- *Le secteur Ouest de la commune présente cinq enjeux essentiels :*
  - *La connexion entre la gare et le centre-ville ;*
  - *La connexion entre le quartier Général Leclerc, Gastines et le centre-ville*
  - *L'aménagement d'un franchissement des voies ferrées adapté aux vélos rue Gambetta ;*
  - *La connexion entre le centre-ville et le quartier Montreux, quartier prioritaire politique de la ville.*
  - *L'accès aux cinémas et aux pôles culturels (Saint-Denis et Montreux)*
- *Le secteur Est de la commune présente trois enjeux essentiels :*
  - *La connexion entre le centre-ville et les bords de Sarthe ;*
  - *La connexion entre le centre-ville et les zones d'activités ;*
  - *Le lien entre le collège Simone Veil / le centre aquatique et le centre-ville.*

*Pour ce qui concerne le secteur ouest, qui constituera la première tranche du schéma vélo, les travaux envisagés seront les suivants :*

- *rue du Général Leclerc : continuité des aménagements existants au niveau des carrefours,*
- *aménagement de la rue Gambetta entre la trémie et la place du champ de Foire,*
- *continuité des aménagements proposés au niveau de la gare avec 80 m de chaussée à voie centrale banalisée,*
- *réalisation de 590 m de piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Saint-Denis*
- *aménagement du quartier Montreux avec 125 m de piste bidirectionnelle et 755 m de chaussée à voie centrale banalisée,*
- *continuité des aménagements proposés avec piste cyclable sur 25 m en parallèle du trottoir entre la rue Carnot et la rue Gambetta, une chaussée à voie centrale banalisée sur 65 m au niveau de la Grande Rue à l'ouest du pont et voie à priorité vélo sur 270 m sur la rue du Moulin et la rue du Petit Pont*
- *aménagements des carrefours entre le quartier nord et la rue du Général Leclerc*

*Le montant des travaux prévus pour cette première tranche ressort à 885 900 € HT.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet précité, de solliciter le concours de l'Etat et d'arrêter les modalités de financement suivantes :*

<i>Origine des financements</i>	<i>Montants HT</i>
<i>Maître d'ouvrage</i>	530 900 €
<i>Etat</i>	355 000 €
<i>TOTAL</i>	885 900 €

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- *de valider le projet,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et à effectuer toutes les démarches utiles à son obtention,*
- *d'attester de l'inscription de ce projet en dépenses de la section d'investissement au budget 2020,*
- *d'attester de la compétence de la collectivité à réaliser ces travaux.*

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci Anne-Marie. Monsieur FRETILLIÈRE, oui. »

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : « Oui, donc dans le cadre de l'opération Cœur de Ville, il y a une étude qui avait été commandée au cabinet CITEC au sujet du déplacement en vélo, et donc il y a eu quelques réunions du comité de pilotage auxquelles j'ai participé. La dernière a eu lieu il y a quelques mois ou un certain nombre de semaines en tout cas. »

⇒ Madame FOUILLEUX : « 3 semaines. 3 semaines à peu près. Oui; »

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : « Bon c'est ça, 3 semaines, mettons. J'ai participé à une réunion aussi qui avait eu lieu auparavant avec une douzaine de cyclistes saboliens qui pour l'essentiel étaient d'ailleurs presque tous retraités. Le débat a duré une heure seulement mais ça fut, ce fut très intéressant. Alors on devait avoir les conclusions au conseil municipal de décembre, c'est ce qui avait été prévu au départ quand on a évoqué l'étude, et en débattre. Bon ce n'était pas prêt, et on n'a toujours pas les conclusions du cabinet CITEC. A la place des conclusions, nous avons des projets pour une somme conséquente de travaux sur 2 ans puisque TTC c'est 2 000 000 €, et c'est une somme très importante. On pourrait s'en féliciter mais on ne sait pas comment ça été défini, qui a décidé des priorités. J'insiste d'ailleurs sur ces points-là. Il y avait un questionnaire qui devait être adressé aux saboliens, sauf erreur personne ne l'a vu, je ne pense pas qu'il a été distribué. C'est fâcheux parce qu'on pouvait avoir un avis plus large que les personnes qui avaient été dans les réunions.

Deuxième chose, le rapport, je pense qu'il a été achevé. Celui qu'on avait vu, était insatisfaisant. Il y en a peut-être un autre ! En tout cas on ne l'a pas vu. On n'a pas étudié non plus, les projets en Commission. On étudie tous les projets en général en Commission, ça n'a pas été le cas. Pour les propositions qui sont faites, on n'a pas de plan, or c'est un peu difficile de s'y retrouver surtout avec des formules du genre piste cyclable bidirectionnelle ou encore mieux aménagement, je ne sais plus, voie centrale banalisée. Alors ce qui est assez curieux d'ailleurs aussi, c'est que, ce qui est la demande principale des cyclistes à savoir l'aménagement des carrefours entre le quartier Nord et la rue du Général Leclerc donc le long de la Rocade, c'est très peu précisé et c'est à la fin, alors qu'il faudrait complètement renverser les priorités parce que c'est le problème numéro 1. Les cyclistes veulent pouvoir circuler en sécurité sur cette portion et en particulier, il y a 3 carrefours qui sont très dangereux où on risque de se faire renverser à chaque fois parce qu'on est obligé de changer de file où simplement parce que d'un seul coup, il y avait une piste cyclable, il n'y en a plus et les voitures ne comprennent pas ça et on risque sérieusement de se faire heurter.

Il y avait deuxième chose, pour ce qui concerne les pistes cyclables. L'autre priorité, c'était surtout pour l'entrée ou la sortie de Sablé, c'est-à-dire qu'il y ait une continuité par exemple sur la route de Laval, qu'on puisse voir ce qu'il est possible de faire sur la route d'Angers, sur la route du

Mans, des 2 côtés, sur la route de la Flèche depuis le carrefour de la Poste. Il y a des réflexions à faire. Il y a des travaux à continuer, à engager même si là sur le côté droit pour l'essentiel c'est correct, c'est un endroit tout à fait satisfaisant, etc etc ...

Et puis une autre priorité, c'est quand même la qualité de la voirie. D'une part, sur la déviation, la voirie est souvent encombrée de cailloux ou de branches d'arbres, il y aura une nécessité à un nettoyage plus régulier. Ça c'est peut-être difficile à quantifier mais autrement, il y a certain quartier où la voirie est de mauvaise qualité ou alors il y a des obstacles et pour pouvoir rentrer par exemple je pense au carrefour de la Poste, on risque de tomber pour aller sur les voies cyclables. Voilà. Il y a aussi d'autres propositions qui auraient pu être faites par exemple pour aménager la voie qui est en tout venant le long de la Vaige dans le Parc du Château et puis sur aussi les emplacements pour garer son vélo. Alors il y a un projet mais je suis un peu inquiet parce qu'en définitive quand on voit ce qui a été installé place Raphaël Elizé, c'est moins bien que ce qui était avant. C'est vraiment le minimum, et on pourrait, on pouvait espérer quand même mieux surtout quand c'est une place qui vient d'être rénovée. Et inversement, il y a toute une série de travaux qui sont prévus dans le centre-ville qu'on ne comprend pas. En particulier, en ce qui concerne le franchissement de la voie ferrée, sous la voie ferrée par la trémie, j'ai cru comprendre que les techniciens de la CITEC voulaient des aménagements, une sorte de sens interdit, je ne sais plus si c'était pour les vélos ou pour les voitures, ce qui serait extrêmement néfaste à tout point de vue. Et puis, je voudrais qu'on m'explique ce que ça signifie la piste bidirectionnelle dans certaines rues sachant que boulevard de la Gare et rue Saint-Denis, il y a un très fort trafic de vélos, c'est sûr mais il y a aussi des voitures qui circulent en particulier pour non seulement desservir tout ce qui est rue Saint-Denis et la gare mais pour aller à Montreux et donc il y a quand même je pense beaucoup de réflexions à avoir avant d'engager des travaux pour éviter de se tromper. Voilà. Donc, nous, on ne va pas voter contre, bien qu'on trouve que les priorités dégagées sont à l'inverse de ce qui devrait être parce qu'il y a eu des demandes de subventions mais on pense avant d'engager des travaux, il faudrait quand même reprendre la concertation au point où elle s'était arrêtée. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci Monsieur FRETILLIÈRE. Je vais laisser la parole à Laurent. Moi je n'ai pas bien compris votre conclusion, en fait, quand vous dites que c'est à l'inverse des priorités qu'il faudrait. Je n'ai pas bien compris quel était finalement l'ordre ! »

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : « J'ai déjà dit. Non, non, puisque vous n'avez pas compris, je réexplique. La priorité, c'est la déviation et les carrefours. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « D'accord. Simplement vous dire bien et vous l'avez bien compris Monsieur FRETILLIÈRE, il s'agit là d'une demande de subvention où on prévoit et c'est une somme importante un budget de 500 000 € sur le budget de la Ville, et un budget qui peut être abondé par des crédits d'État dans le cadre du dispositif Cœur de Ville, comme quoi ce n'est pas simplement des études, ça devient des choses opérationnelles, avec des thématiques, des orientations, des tranches de travaux. Appartiendra aux équipes futures la priorisation de ces tranches, la préparation des travaux, la concertation ! Si aujourd'hui, il n'y a pas cette demande de subvention, il n'y a pas de travaux en 2020, il n'y en aura sans doute pas en 2021 dans le cadre du dispositif Cœur de Ville mais on est d'accord que sur ces questions de priorité, est-ce qu'on commence par les carrefours, par la Rocade, par la rue Saint Denis, par le Pôle Culturel ? Voilà. Mais il faut bien commencer. Il faut bien déposer un dossier pour avoir des subventions. Ce qui est sûr, c'est que l'objectif et l'ambition sont là, donc mais cette délibération c'est d'abord et uniquement une demande de subvention qui complétera les finances municipales et je laisse Laurent poursuivre. »

⇒ Monsieur FOURNIER : « Le Maire a quasiment tout dit puisque très clairement vous avez assisté Monsieur FRETILLIÈRE et nous étions plusieurs aux différentes rencontres avec le cabinet CITEC. Nous avons été pris pour l'élaboration des subventions comme le disait le Maire sur un précédent point par le temps, c'est-à-dire que l'État nous imposait des délais très serrés en termes de restitution des fiches actions dans le cadre de Cœur de Ville et ce plan de mobilité Vélo en fait partie et donc il a fallu avec le cabinet CITEC qui nous a donné ses premières propositions, pour pouvoir mettre en place et chiffrer des sommes, pour pouvoir faire les premiers aménagements. Je vous rejoins complètement qu'il est nécessaire comme l'a indiqué juste avant le Maire que tous ces aménagements fassent l'objet d'une réflexion beaucoup plus aboutie. Vous parlez de consultation, que le questionnaire n'a pas été envoyé au niveau des saboliens. Nous étions décembre, pas loin de la fin décembre, pas très loin des élections, il nous a semblé forcément opportun, voilà dans le cadre des élections, je pense qu'il était plus opportun d'attendre que les élections se fassent et que la nouvelle équipe entame cette concertation avec les saboliens qui sera rigoureusement nécessaire. Par contre, dans ce qui a été vu en lien avec ce que nous a rendu le cabinet CITEC, c'était nous, on est plutôt, vous parliez de l'aménagement de la déviation, on est parti plutôt sur des liaisons entre les quartiers et les différents quartiers de la ville via le centre-ville. Tous les centres d'intérêts que ce soit le futur pôle Culturel, les lycées, collèges sont pratiquement, il reste effectivement le collège Reverdy mais sont principalement en centre-ville et l'idée c'était de rejoindre la déviation. Elle est très très compliquée à aménager, on a un pont, on a voilà, donc l'idée c'était aussi de pouvoir privilégier le vélo utilitaire. Il y a une autre phase de vélo tourisme, alors les 2 ne sont pas forcément incompatible mais c'est d'abord de privilégier l'usage quotidien du vélo. Ce qui nous a, mais oui justement l'idée ce n'est pas que les gens passent principalement par la déviation. Voilà. La déviation, on sait très bien que la circulation sur la déviation, elle ne diminuera pas tout de suite, en attendant que la grande déviation se fasse. Donc là, on est plutôt sur des échéances à 2, 3 ans et pas à 10, 15 ans donc là, la réponse doit être faite dans les 2, 3 ans à venir. Donc là, c'est un choix qui a été fait dans le cadre des demandes de subventions mais tout ça sera à réétudier au cas par cas et tout ce que vous indiquez par rapport à la jonction sur la RD ça en fait partie, c'est sur la partie connexion entre le centre-ville et les zones d'activités puisque ça en fait partie dans le traitement des carrefours. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci Laurent. Sur cette demande de subvention, est-ce qu'il y a des avis contre ? Monsieur MAREAU ! »

⇒ Monsieur MAREAU : « Je pensais que vous alliez voir, demander s'il y avait encore des prises de parole. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Pardon ! »

⇒ Monsieur MAREAU : « Je croyais que vous alliez demander s'il y avait encore des prises de parole, donc il y en a encore une ! »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Dépêchez-vous ! »

⇒ Monsieur MAREAU : « Oui, je me dépêche. Je me dépêche parce qu'il commence à se faire tard. Je vais être court. Mon collègue a déjà dit beaucoup de choses. Je me posais juste la question si ces gens de ce cabinet, d'abord, oui c'est une demande de subvention, on a bien compris ça, mais à travers cette demande de subvention, on découvre des choses et c'est sur ces choses que nous, nous posons des questions et nous vous les posons. Je me posai la question si ce cabinet a déjà fait du vélo rue Carnot et dans la rue Gambetta pour imaginer une voie centrale banalisée. Bon après, il faudra définir ce que c'est que banalisé, voie centrale, je peux à peu près comprendre, et une piste bidirectionnelle, là je ne sais pas si c'est des cyclistes qui ont fait cette étude, voilà. C'est juste des questions comme ça qui nous ont un petit peu fait sourire. Après bah, nous on est plutôt content, on est pour le vélo comme vous le savez. Il y a beaucoup de travail et il y a eu des plans vélo sur ce mandat,

sur les mandats précédents qui de nos points de vue étaient insatisfaisants, ça n'allait pas assez loin. Donc là, il y a une volonté qui s'affiche. Bon, on n'est pas dupe c'est l'époque, c'est les élections. C'est l'époque où tout le monde se met au vélo en 2020. Donc très bien, mais nous on trouve ça très très bien. Il n'est jamais trop tard, et donc là ça change des 70 000 € des plans « vélo » que vous nous avez sorti pendant le mandat. Au moins là, c'est vraiment comme vous le dites, voilà, pour le dynamisme de la Ville. C'est ambitieux comme vous aimez dire et quand vous avez de l'ambition à ce niveau-là, nous ça nous convient. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Voilà, vous êtes plus souvent à pied qu'en vélo, vous Monsieur MAREAU, vous ? »

⇒ Monsieur MAREAU : « Ah, c'est que vous ne m'avez pas vu en vélo, alors ! »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Ah bah rarement, souvent à pied mais peu en vélo. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Ah, bah voilà, regardez un petit peu plus. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Ce n'est pas le sujet. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Ce n'est pas le sujet, non. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Et bien pour le reste, bah écoutez, le débat reviendra après les élections et puis vous pourrez parfaire votre connaissance sur les voies bidirectionnelles et autres signalétiques aménagées.

Alors sur le fond de la délibération est-ce qu'il y a des oppositions?

Abstentions ?

Tout ce qui est Cœur de Ville en fait ! »

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : « Alors, il y en a une autre qui arrive la numéro 20 sur la façade de la mairie. »

## **20) DISPOSITIF « ACTION CŒUR DE VILLE » RÉFECTION DE LA FAÇADE DE L'HÔTEL DE VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION**

⇒ Madame FOUILLEUX: « Donc là aussi, c'est donc un appel à demande de subvention donc pour un montant de 250 000 € c'est ce qu'on a vu tout à l'heure, et ce qui a déjà été discuté, donc à la charge de la Ville donc 150 000 €, de l'État une demande de subvention à hauteur de 100 000 €. »

*Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'adoption des actions devant être réalisées au cours de la phase opérationnelle du dispositif « Action cœur de ville », le Conseil Municipal a délibéré pour réaliser la réfection de la façade de l'hôtel de ville.*

*La ville de Sablé-sur-Sarthe possède une richesse patrimoniale qui constitue un cadre de vie et de découverte attractif. Au titre du volet « valorisation du patrimoine », le bâtiment de la Mairie doit pouvoir à son tour, connaître un important programme de réhabilitation des façades notamment. L'objectif sera de redonner sa qualité architecturale intrinsèque à ce bâtiment du 19<sup>ème</sup> siècle.*

Le montant des travaux prévus ressort à 250 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet précité, de solliciter le concours de l'Etat et d'arrêter les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montants HT
Maître d'ouvrage	150 000 €
Etat	100 000 €
TOTAL	250 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et à effectuer toutes les démarches utiles à son obtention,
- d'attester de l'inscription de ce projet en dépenses de la section d'investissement au budget 2020,
- d'attester de la compétence de la collectivité à réaliser ces travaux.

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci Anne-Marie. 3 abstentions »

⇒ Monsieur MAREAU : « Non, non, on peut s'exprimer ? »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Oui, bien sûr. Bien sûr Monsieur MAREAU. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Non, vous allez penser que je veux vous contredire mais. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Je n'ai jamais pensé ça ! »

⇒ Monsieur MAREAU : « Non, non mais là on va voter pour vous voyez donc ça contredit juste ce que vous venez de dire que tout ce qui était Cœur de Ville, on s'abstenait et bien non ! Cette fois-ci on ne s'abstient pas donc voilà. On est désolé ! »

⇒ Monsieur JOULAUD : « C'est parfait, je m'en réjouis.

Alors qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc c'est adopté ! »

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **21) MODIFICATION DE L'EFFECTIF BUDGÉTAIRE**

⇒ Madame FOUILLEUX: « Donc cette modification d'effectif budgétaire avec la création d'un poste d'agent technique en temps complet et un poste d'adjoint, d'agent maîtrise, pardon, à temps complet au niveau de la DESC au Centre Joël Le Theule et la suppression d'un poste d'agent technique à temps incomplet au niveau de la DESC, ce qui fait que l'effectif au niveau budget est donc à 122 et il vous est rappelé qu'il y a donc 6 stagiaires, 6 apprentis pardon. »

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de procéder à la modification de l'effectif communal pour intégrer notamment les changements intervenus dans les différents services.

Vu l'avis du CT.

### **A – Création**

Un poste d'adjoint technique à temps complet (DESC - CCJLT)

Un poste d'agent de maîtrise à temps complet (DESC - CCJLT)

### **B – Suppression**

Un poste d'adjoint technique à temps incomplet (DESC - Accompagnement scolarité)

L'effectif budgétaire est modifié ainsi qu'il suit :

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORI ES	EFFECTIF	EFFECTIF	MODIFI CATIONS	DONT TNC TI = Temps incomplet
		BUDGETAIRE au 01/01/2020	BUDGETAIRE au 01/03/2020		
Directeur Général des services	A	0	0		
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché Principal	A	0	0		
Attaché	A	1	1		
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2		
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	0		
Rédacteur	B	1	1		
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2		
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	6	6		1 TI 85,71 %
Adjoint Administratif	C	4	4		1 TI 80 %
Autres (préciser)					
<b>TOTAL (1)</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur principal	A	0	0		
Ingénieur	A	0	0		
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	3		
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	0		
Technicien territorial	B	1	1		
Agent de Maîtrise principal	C	5	5		
Agent de Maîtrise	C	0	1	+1	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	23	23		
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	27	27		1 TI 82,86 % - 1 TI 45,71 %
Adjoint technique	C	26	26		3 TI 80 % 2 TI 70 % 1 TI 97,14 %
Autres (préciser)					
<b>TOTAL (2)</b>		<b>85</b>	<b>86</b>	<b>+1</b>	
<b>FILIÈRE SOCIALE</b>					
Cadre de Santé	B	0	0		
Éducateur de Jeunes Enfants chef	B	0	0		
Éducateur de Jeunes Enfants principal	B	0	0		
Éducateur de Jeunes Enfants	B	0	0		

<b>FILIÈRE SOCIALE (suite)</b>					
Moniteur Éducateur	C	0	0		
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	4		
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	4		
Autres (préciser)					
<b>TOTAL (3)</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	
<b>FILIÈRE SPORTIVE</b>					
Éducateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	0		
Éducateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	0		
Éducateur des Activités Physiques et Sportives	B	0	0		
Opérateur des Activités Physiques et Sportives principal	C	0	0		
Opérateur des Activités Physiques et Sportives qualifié	C	0	0		
Opérateur des Activités Physiques et Sportives	C	0	0		
<b>TOTAL (4)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>					
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1		
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	0		
Animateur	B	2	2		
Adjoint d'animation ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2		
Adjoint d'animation ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	0		
Adjoint d'animation	C	0	0		
Autres (préciser)					
<b>TOTAL (5)</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	
<b>POLICE MUNICIPALE</b>					
Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	0		
Chef de service de police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	0		
Chef de Service de Police Municipale	B	0	0		
Brigadier-Chef principal	C	4	4		
Gardien Brigadier	C	2	2		
<b>TOTAL (6)</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	
<b>CHARGÉ DE MISSION</b>					
Chargé de mission Sécurité	B	1	1		
<b>TOTAL (7)</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8)</b>		<b>121</b>	<b>122</b>	<b>+1</b>	

<b>CONTRATS DE DROIT PRIVE</b>					
Apprentis		6	6		
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>6</b>		

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de l'effectif ainsi défini et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer avec les agents les arrêtés ou contrats correspondants.

⇒ Monsieur JOULAUD : « Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : « La numéro 22, ce sont des subventions d'équipement. »

## **22) SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT À VERSER – BUDGET PRIMITIF 2020**

⇒ Madame FOUILLEUX: « Donc, par rapport aux investissements communs, mobilier, informatique, logiciels et photocopieurs c'est dans le cadre entre des participations à recevoir de la Communauté de communes ou à verser à la Communauté de communes, donc à recevoir participations 2019 des restes à réaliser 15 581,73 € pour la participation 2020, 23 000 €, au niveau des participations à verser donc là, participation 2019, 11 990,65 € et 2020 130 000 €. Et donc je précise que ces participations sont refacturées à 50 % à la Ville. »

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les crédits inscrits au Budget Primitif 2020 pour les subventions d'équipement à la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe à recevoir et à verser sont les suivants :*

**Objet** : investissements communs (mobilier, matériels informatiques, logiciels et photocopieurs)

### Participations à recevoir

- |   |             |
|---|-------------|
| - Participation 2019 à recevoir (Restes à réaliser au 31 décembre 2019) | 15 580,73 € |
| - Participation 2020 prévue (Crédit nouveau au Budget Primitif 2020)    | 23 000,00 € |

### Participations à verser

- |   |              |
|---|--------------|
| - Participation 2019 à verser (Restes à réaliser au 31 décembre 2019) | 11 990,65 €  |
| - Participation 2020 prévue (Crédit nouveau au Budget Primitif 2020)  | 130 000,00 € |

*et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recevoir et à verser les subventions d'équipement, sur l'exercice 2020 à la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe, dans la limite des crédits inscrits au budget.*

⇒ Monsieur JOULAUD : « Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions.

Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : « C'est un fonds de concours avec la Communauté de communes. »

### **23) FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE - BP 2020**

⇒ Madame FOUILLEUX: « Donc c'est dans le cadre action Cœur de ville donc participation à recevoir sur l'offre diagnostique, sur l'offre commerciale donc reste à réaliser 15 000 € et à verser sur le pré-diagnostic opérationnel au OPAH-RU donc reste à réaliser 20 000 € et pour 2020, 23 000 €. »

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de définir avec la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, les fonds de concours à recevoir et à verser :*

**Objet** : Actions Cœur de Ville

#### **Participations à recevoir**

- *Diagnostic sur offre commerciale (Restes à réaliser au 31 décembre 2019)* 15 000,00 €

#### **Participations à verser**

- *Pré-diagnostic opérationnel OPAH-RU (Restes à réaliser au 31 décembre 2019)* 20 000,00 €
- *Pré-diagnostic opérationnel OPAH-RU (Participation 2020)* 23 000,00 €

*Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à recevoir et à verser les subventions d'équipement, sur l'exercice 2020 à la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe, dans la limite des crédits inscrits au budget.*

⇒ Monsieur JOULAUD : « Vote ?

Pas d'opposition.

Abstention. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : « Alors la numéro 24 et 25. »

### **24) GESTION PATRIMONIALE - IMPUTATION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS – EXERCICE 2020**

⇒ Madame FOUILLEUX: « 24, 25 et même 26, 24 ça concerne l'imputation des dépenses en immobilisations. Donc ce sont des délibérations que l'on passe tous les ans pour lesquelles, il n'y a pas de changement. La 25 c'est l'ajustement de l'inventaire pour être en accord au niveau de l'actif total de la collectivité avec celui du comptable public et la 26 c'est la sortie de l'actif des biens de faible valeur donc il s'agit de téléphone portable tel qu'il vous est précisé en annexe de la délibération. »

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un arrêté du 26 octobre 2001 du Ministère de l'Intérieur a précisé les règles d'imputation en immobilisations pour le secteur public local.*

*Il est précisé dans cet arrêté que :*

*- le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste visée à l'article 2 comptabilisés en section de fonctionnement est de 500 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Ce seuil correspond au montant unitaire toutes taxes comprises d'une acquisition.*

*- la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature quelle que soit leur valeur unitaire figure en annexe du présent arrêté. Cette liste peut être complétée chaque année par l'assemblée délibérante de la Collectivité s'agissant des biens meubles d'un montant unitaire inférieur au seuil fixé à l'article 1<sup>er</sup>, sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charge ou de stock. Cette délibération cadre annuelle est complétée, le cas échéant, par délibération expresse.*

*Monsieur le Maire propose donc de retenir la liste des biens meubles constituant les immobilisations et figurant dans les conditions ci-après.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **25) AJUSTEMENT DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE ET RÉGULARISATION DE COMPTES À COMPTES EXERCICE 2020**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 décembre 1998 sur l'ajustement de l'état de l'actif au 31 décembre 1997.*

*Suite à cette délibération, il a été procédé au rapprochement du fichier des immobilisations de l'ordonnateur avec celui du comptable.*

*L'actif total de la collectivité correspond donc désormais avec celui du comptable public.*

*Cependant, il apparaît encore quelques écarts dans la répartition des biens inventoriés entre les différents numéros de comptes utilisés.*

*Afin d'avoir un état de l'actif conforme à l'instruction M14, il est proposé que les corrections nécessaires soient effectuées et que des opérations d'ordre non budgétaires soient passées par le receveur, sur l'exercice 2020, au vu de cette délibération.*

*Aussi, il est proposé d'autoriser le comptable public à constater, sur l'exercice 2020, les opérations d'ordre non budgétaires, afin de rétablir à cette date, les comptes de l'actif patrimonial de la collectivité.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **26) GESTION PATRIMONIALE - SORTIE DE L'ACTIF DES BIENS DE FAIBLE VALEUR**

*Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les biens de faible valeur inscrits à l'actif au 31 décembre 2018 peuvent être sortis de l'actif comptable sur l'exercice 2020.*

*Cette procédure expressément prévue par l'Instruction M14 (art. 2113 du chap. IV titre III du tome 2) a pour but de simplifier le suivi et la gestion comptable des immobilisations de très faible valeur.*

*Bien entendu, l'intégralité de ces biens reste la propriété de la Collectivité et les services continuent à les utiliser tant que leur état d'utilisation le permet.*

*Enfin, il est rappelé que ces biens sont amortis sur une période de 1 an et que la valeur comptable des biens dont la liste est annexée à la présente est égale à 0. Il s'agit de 2018.*

⇒ Monsieur JOULAUD : « Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : « La numéro 27 nous ramène à un sujet vu tout à l'heure. »

## **27) PROVISION BUDGÉTAIRE DANS LE CADRE DU LITIGE SUR LA TOITURE DE LA HALLE DE MONTREUX**

⇒ Madame FOUILLEUX: « C'est une provision budgétaire, nous en avons fait mention tout à l'heure dans le cadre du vote du budget. C'est par rapport au litige sur la toiture de la halle de Montreux donc indemnisation à recevoir 300 000 € avec une provision budgétaire de 300 000 € en dotation aux provisions et en provisions pour risques et charges en plus 300 000 €. »

*Dans le cadre de l'aménagement en cours d'un ensemble immobilier, précédemment racheté à une entreprise exploitant un supermarché, il est apparu récemment une insuffisance dans la capacité de la toiture à supporter la charge d'intempéries, malgré un contrôle effectué par un cabinet spécialisé qui n'a rien signalé lors de l'aménagement des locaux des archives et des locaux mis à disposition de la Compagnie l'Éventail.*

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure contentieuse va être engagée à l'encontre dudit cabinet et propose pour ce faire les prévisions budgétaires suivantes :*

- Indemnisation à recevoir (recette exceptionnelle de fonctionnement)	300 000 €
- Provision budgétaire :	
- Dotation aux provisions (écriture d'ordre en dépense de fonctionnement)	- 300 000 €
- Provisions pour risques et charges (recette d'ordre d'investissement)	+ 300 000 €

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place de cette provision budgétaire.*

⇒ Monsieur JOULAUD : « Pas d'objection ?

Abstention.

Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Délibérations présentées par Monsieur Claude PERRINELLE**

⇒ Monsieur JOULAUD : « Alors Claude poursuit sur la 28. »

**28) RAPPORT ANNÉE 3 - CONTRAT DE VILLE - AVIS DE LA COMMUNE DE SABLÉ-SUR-SARTHE**  
**AVENANT AU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - PROROGATION AU 31 DÉCEMBRE 2022**  
**PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCÉS ET RÉCIPROQUES**

⇒ Monsieur PERRINELLE : « Alors sur la 28, ça concerne le contrat de Ville, alors à la fois sur le rapport actuel et sur l'avenant. L'avenant au contrat de Ville qui prévoit de faire un bilan de ce qui a déjà été fait, ce qui est pour partie dans votre dossier donc je ne vais pas reprendre tous les chiffres sur les 3 piliers de cohésion sociale, cadre de vie et emplois et puis de renforcer encore un certain nombre d'actions dans le cadre d'un prolongement puisque d'un avenant de prolongation puisque l'état a proposé que les contrats Politique de la Ville qui étaient prévus pour courir jusqu'à fin 2020 soient prolongés de deux ans pour aller jusqu'à fin 2022. Et donc, il vous est proposé ici dans le cadre de cet avenant de demander la prorogation de notre contrat de Ville toujours sur les 3 piliers et en rappelant les actions qui sont déjà menées que vous avez dans le détail et puis le renforcement d'un certain nombre d'actions alors à la fois sur la cohésion sociale, on a parlé du cadre de vie, de l'emploi avec beaucoup plus aller vers dans l'emploi puisqu'on a vu la difficulté pour mobiliser les personnes donc d'aller vers les personnes et puis également un engagement du Conseil Départemental qui pourrait mettre à disposition dans le cadre du contrat de Ville deux postes de prévention spécialisée. Voilà. Et pour cela il faut renforcer la gouvernance des conseils citoyens de Montreux et de la Rocade et donc de nouvelles élections auront lieu dans ces conseils citoyens pour les renouveler en milieu d'année ou vers le deuxième semestre. Pour simplement dire que les conseils citoyens même s'ils ne sont pas très très nombreux, ils sont quand même très investis dans l'action et on a vu la semaine dernière, nos voisins de le Mans Métropole qui venait nous rencontrer et parler du fonctionnement de nos conseils citoyens parce qu'ils ont beaucoup plus de difficulté. »

*Vu la délibération du 22 juin 2015 relative au Contrat de Ville 2015-2020.*

*Vu la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.*

*Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, l'Etat, la commune de Sablé-sur-Sarthe, le Conseil Départemental de la Sarthe, le Conseil Régional des Pays de la Loire, Sarthe Habitat, la Caisse des dépôts et Consignations, ont établi le contrat de ville 2015-2020 pour les quartiers de La Rocade et de Montreux situés à Sablé-sur-Sarthe.*

*Monsieur le Maire indique que la circulaire du 22 janvier 2019 inscrit la nécessité d'établir un Protocole d'engagements renforcés et réciproques avec l'Etat, la Ville de Sablé-sur-Sarthe et le Département de la Sarthe.*

*Ce présent protocole vise à :*

- adapter les objectifs communs à l'ensemble des signataires du contrat de ville et recentrer les engagements, sur la base des résultats des évaluations conduites à mi-parcours, sur les enjeux majeurs du contrat de ville et notamment sur les besoins des habitants des quartiers prioritaires identifiés comme étant non couverts ;*
- conforter le principe d'une gouvernance associant pleinement les Conseils citoyens ;*
- proroger jusqu'au 31 décembre 2022, le contrat de ville de Sablé-sur-Sarthe signé le 6 juillet 2015.*

*Il est donc proposé au Conseil municipal :*

- d'approuver le présent avenant au contrat de ville,*

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à le signer.

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci Claude.

Pas d'objection, j'imagine ?

Abstention ?

Non plus. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : « Alors on a ensuite deux délibérations 29 et 30 et 31 d'ailleurs pour des conventions de mise à disposition de locaux. »

### **29) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LE CENTRE D'INFORMATION DE CONSEIL ET D'ACCUEIL DES SALARIÉS « CICAS » - AVENANT N° 1**

⇒ Monsieur PERRINELLE : « Donc c'est des conventions avec le premier qui concerne le CICAS, le second qui concerne l'Union Nationale de la Propriété Immobilière et la troisième convention concerne la Direction Générale des Finances Publiques pour des mises à disposition de bureaux de permanence. »

*Monsieur le Maire rappelle que par la délibération du 16 décembre 2013, le Conseil Municipal a validé la mise à disposition gratuite d'un bureau équipé d'un espace d'attente et toilettes publiques dans les locaux du Pôle BOUSKIDOU situés 9, avenue de Bückeburg à Sablé-sur-Sarthe pour le Centre d'Information de Conseil et d'Accueil des Salariés (C.I.C.A.S.).*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer un avenant n° 1 à la convention avec le Centre d'Information de Conseil et d'Accueil des Salariés « C.I.C.A.S. », pour modifier le lieu uniquement.*

*Il est mis à disposition du C.I.C.A.S., un bureau d'une surface utile d'environ 12,00 m<sup>2</sup> équipé d'une table et de chaises, un espace d'attente et toilettes publiques attenantes aux locaux du 3<sup>ème</sup> étage de la Maison de l'enfance et de la Famille situés 10, avenue des Bazinières à Sablé-sur-Sarthe appartenant à la Commune de Sablé-sur-Sarthe.*

*Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 comme suit :*

*- Tous les 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois ;*

*Les autres termes de la convention initiale restent inchangés.*

*Elle sera renouvelée par reconduction expresse par période annuelle dans la limite de 12 ans.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- d'approuver les termes de cette convention ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **30) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'UNION NATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE – UNPI72**

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec l'Union Nationale de la Propriété Immobilière - UNPI72 – représentée par Madame Françoise HERISSE, Présidente, pour la mise à disposition gratuite d'un bureau d'une surface utile environ de 12 m<sup>2</sup> équipé d'un espace d'attente et toilettes publiques dans les locaux de la Maison de l'Enfance au 3<sup>ème</sup> étage situés 10, avenue des Bazinières à Sablé-sur-Sarthe appartenant à la Commune de Sablé-sur-Sarthe.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

*Elle sera renouvelée par reconduction expresse par période annuelle dans la limite de 12 ans.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- *d'approuver les termes de cette convention ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **31) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques représentée par Madame Françoise FONT, Directrice, pour la mise à disposition gratuite d'un bureau d'une surface utile d'environ 8 m<sup>2</sup> équipé d'un espace d'attente dans les locaux de la Maison pour les Familles situés 25 bis, rue Pasteur à Sablé-sur-Sarthe appartenant à la Commune de Sablé-sur-Sarthe.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit à compter du 7 février 2020, pour effectuer des permanences fiscales au bénéfice des habitants de Sablé.*

*Elle sera renouvelée par reconduction expresse par période annuelle dans la limite de 12 ans.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- *d'approuver les termes de cette convention ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.*

⇒ Monsieur JOULAUD : « Est-ce que vous avez des questions ?

Ce sont des permanences.

Oui, pas d'objections ?

Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Délibérations présentées par Monsieur Philippe MERCIER**

⇒ Monsieur JOULAUD : « Alors, je passe à la 32, je cède la parole à Philippe qui remplace Alain. »

**32) CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU COLLÈGE REVERDY  
Avenant facturation pour location pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019**

⇒ Monsieur MERCIER : « Oui donc je prends le relais en l'absence d'Alain. Donc la 32, il s'agit d'un avenant de facturation concernant la location et la convention de l'utilisation des équipements sportifs du collège Reverdy donc pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019 pour l'année scolaire 2019/2020. Les avenants sont conclus par période trimestrielle et donc pour cette période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019, la somme due par la Ville de Sablé-sur-Sarthe au collège Reverdy s'élève à 5 309,79 €. Donc il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant pour cette période. »

*Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 18 mai 2001, le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention passée entre la Ville de Sablé, le Collège Reverdy et le Conseil Départemental de la Sarthe, fixant les conditions d'utilisation des équipements sportifs du Collège Reverdy par la Ville de Sablé-sur-Sarthe.*

*Comme précisé dans l'article 3 de cette convention, un avenant doit être conclu chaque année scolaire afin de fixer la contribution de la Ville. Pour l'année scolaire 2019-2020, les avenants sont conclus par période trimestrielle.*

*Pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019, la somme due par la Ville de Sablé-sur-Sarthe au collège Reverdy s'élève à : 5 309,79 €.*

*Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019.*

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci Philippe »

⇒ Monsieur MERCIER : « Et puis la deuxième. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Pas d'objection ?

Donc c'est voté. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : « La 33. »

**33) CONVENTION LIANT LES LYCÉES, LE CONSEIL RÉGIONAL ET LA VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE –  
ANNÉE 2020 - TARIFS DE LOCATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU LPO RAPHAËL ELIZÉ À LA  
VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE**

⇒ Monsieur MERCIER : « La deuxième, il s'agit des nouveaux tarifs 2020 pour les équipements sportifs du lycée polyvalent Raphaël Elizé avec cette convention liée avec les lycées, le Conseil Régional et la Ville de Sablé, avec les tarifs suivants dont la grande 8,81 €, vous les avez sous les yeux et donc le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour l'année 2020 et à verser au lycée une contribution financière pour l'année 2020 correspondant à l'utilisation des installations sportives donc il me semble cela se fait par semestre et non pas par trimestre. »

*Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer les conditions d'utilisation des équipements sportifs du LPO Raphaël Elizé par le biais d'une convention entre le Conseil Régional, le lycée et la Ville de Sablé-sur-Sarthe.*

*La convention est conclue pour une durée de 1 an.*

➤ *Les tarifs horaires de location des installations, pour l'année 2020, sont les suivants :*

<i>Grande salle (40x20 m) :</i>	<i>8,81 €</i>
<i>supplément chauffage à l'année</i>	<i>2,44 €</i>
<i>supplément gardiennage</i>	<i>6,14 €</i>
<i>Petite salle ou salle spécialisée :</i>	<i>5,32 €</i>
<i>Installations de plein air :</i>	<i>10,24 €</i>
<i>Installations spécifiques :</i>	<i>23,56 €</i>

*Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant :*

- *à signer la convention pour l'année 2020,*
- *à verser au lycée une contribution financière pour l'année 2020 correspondant à l'utilisation des installations sportives.*

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci Philippe.

Pas d'opposition ?

Abstention ?

Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération présentée par Monsieur Laurent FOURNIER**

⇒ Monsieur JOULAUD : « La numéro 34, c'est Laurent. »

#### **34) ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS**

⇒ Monsieur FOURNIER : « C'est une actualisation du règlement intérieur relatif aux marchés publics donc avec deux seuils qui sont modifiés, pour les marchés passés sans publicité et mise en concurrence, on passe de 25 000 € HT à 40 000 € HT et le seuil retenu pour la transmission au contrôle de légalité pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée passe de 209 000 € HT à 214 000 € HT. »

*Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que deux décrets sont parus en fin d'année 2019 dans le but de modifier le seuil des marchés passés sans publicité, ni mise en concurrence et le seuil de transmission au contrôle de légalité des marchés publics.*

*En conséquence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :*

- *le seuil retenu pour les marchés passés sans publicité ni mise en concurrence est de 40 000 euros HT au lieu de 25 000 euros HT.*

- *le seuil retenu pour la transmission au contrôle de légalité des marchés publics est celui qui s'applique aux marchés publics de fournitures et services passés selon une procédure formalisée. Il est donc actuellement de 214 000 euros HT.*

*Il est proposé en conséquence au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur applicable aux marchés publics.*

*Le règlement intérieur modifié est joint en annexe.*

⇒ Monsieur JOULAUD : « Pas d'opposition, j'imagine ?

Abstention ?

C'est adopté. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération présentée par Madame Andrée CASTEL**

⇒ Monsieur JOULAUD : « Et la 35, Madame CASTEL pour la dernière délibération du mandat. »

### **35) RÈGLEMENT INTÉRIEUR RESTAURATION REVERDY**

⇒ Madame CASTEL : « Tu vas me faire pleurer ! Là, c'est le règlement intérieur de la restauration Reverdy. Monsieur le Maire rappelle que la gestion de ce service demi-pension du collège Reverdy est assurée par la Ville de Sablé. Les modalités d'organisation du service de restauration sont définies par un règlement intérieur. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement. Merci Monsieur le Maire. »

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la gestion du service de demi-pension du Collège Pierre Reverdy est assurée par la Ville de Sablé-sur-Sarthe dans le cadre d'une convention avec le Conseil Départemental de la Sarthe.*

*Les modalités d'organisation du service de restauration du Collège Pierre Reverdy sont définies dans le règlement intérieur.*

*Il convient d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le règlement intérieur.*

⇒ Monsieur JOULAUD : « Merci Andrée.

Pas d'objection ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **COMMUNICATION**

#### **CONTRAT PPP ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ÉQUIPEMENTS DIVERS - RAPPORT ANNUEL 2018**

#### **CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ PORTANT SUR LA GESTION GLOBALE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ÉQUIPEMENTS DIVERS**

*Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 janvier 2012, le Conseil Municipal l'avait autorisé à signer le contrat de partenariat public-privé portant sur la gestion globale des installations d'éclairage public et équipements divers avec le groupement GARCZYNSKI TRAPLOIR/VINCI Energies France Centre Ouest.*

*Conformément à l'article VI.1.1 du contrat de partenariat, le groupement doit établir et remettre à la collectivité un rapport annuel d'activité (technique et financier).*

*Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport annuel 2018 (correspondant à l'année 7).*

Pas de vote

⇒ Monsieur JOULAUD : « Oui, Monsieur MAREAU. Pardon. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Oui. Non ce n'est pas sur cette délibération, c'est juste une question technique à poser. Est-ce qu'on pourrait avoir les power points, les documents qui sont passés sur écran dans les jours qui viennent, ne pas attendre le prochain conseil municipal, si c'était possible, voilà, s'il vous plait ? »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Sur le budget ? »

⇒ Monsieur MAREAU : « Il y a le PLUiH, il y avait le budget et puis il y avait Cœur de Ville. Donc voilà, si on pouvait avoir les trois documents qu'on nous a transmis ce soir sur écran. »

⇒ Monsieur JOULAUD : « On va se renseigner. »

⇒ Monsieur MAREAU : « Donc vous ne nous dites pas le prochain conseil municipal sera ? »

⇒ Monsieur JOULAUD : « Non, je ne vous dis pas ça. Il aura lieu de toute façon ça c'est la loi, il a lieu huit jours maximum après le jour où l'élection est acquise, donc c'est-à-dire il a lieu soit le vendredi qui suit le dimanche où l'élection a été acquise, vraisemblablement. Mais on va fixer ça !

En tout cas merci à vous pour votre présence ce soir. Merci à vous tous pour plus largement votre engagement durant ces six années, parce que c'est un engagement qui prend du temps qui réclame du travail, de la présence, de l'investissement, donc merci à vous tous, très sincèrement. Ça été un plaisir de travailler avec vous, avec l'opposition. Ce n'est pas toujours facile, mais l'opposition est utile et nécessaire comme dans toute démocratie donc merci à vous tous.

Une pensée pour les collègues qui ont décidé de ne pas se représenter, donc pour qui, ce sera le dernier conseil municipal. J'ai une pensée pour Alain qui a commencé quand je n'étais pas né. Non quand même pas, mais enfin, voilà, mais qui part après un long, long bail mais d'autres aussi. Merci à vous et puis bonne chance à chacune et chacun pour ceux qui ont décidé d'essayer de repartir sur un nouveau mandat quelles que soient nos sensibilités ou nos différences, voilà. Merci à vous tous et puis je vous invite à prendre un verre à côté et à manger une tartine de rillettes. Merci à vous tous ! »

\*\*\*\*\*

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

10 FÉVRIER 2020

\*\*\*\*\*



Marc JOULAUD



Alain LAVOUÉ



Anne-Marie FOUILLEUX



Claude PERRINELLE

Maryline CHAUDET

Alain TESSIER


Excuse  
Donne procuration à  
Monsieur Philippe MERCIER  
André CASTEL

Arnie BONNAUD

Laurent FOURNIER

André CASTEL

Rémi ALLAIN



Jean-René BEAUVAIS

Excuse  
Donne procuration à  
Monsieur Laurent FOURNIER  
Marie-Laure DA SILVA FERREIRA

Ghislaine BODARD-SOUDÉE

Excusee  
Donne procuration à  
Monsieur Alain LAVOUÉ  
Sullivan DELANDE

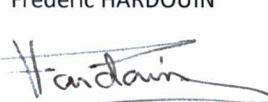
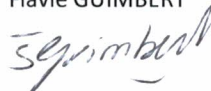
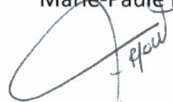
Catherine CAILLEAU

Excusee  
Donne procuration à  
Mme Anne-Marie Fouilleux  
Marie-Paule FRÉMONT

Excusee  
Donne procuration à  
Monsieur Marc JOULAUD

Flavie GUIMBERT

Frédéric HARDOUIN



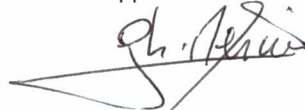
Danielle HOCDÉ

Excusee  
Donne procuration à  
Madame Maryline CHAUDET  
Marie-Claire PELLERIN

Michèle MARREAU



Philippe MERCIER

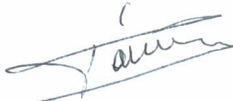


Bernard TARIN

Yves RENOULT



Loïc SAUCET



Rémi MAREAU

Freddy TESSIER



Paulette TONNELIER



Marie-Claire KLEIN

Bédia AOK

Absente

Bernard JOURNET

Excuse  
Donne procuration à  
Monsieur Rémi MAREAU

Absente

Gérard FRETILLIERE

